

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE  
MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE  
DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4008-2017

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Mme FRANÇOISE GAGNON,  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 19 OCTOBRE 2020  
PAR VISIOCONFÉRENCE

HUIS CLOS  
VOLUME 18

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS  
Me SYLVIANE RENÉ et  
Me LOUIS LEGAULT  
Avocats de la Régie

REQUÉRANTE  
Me PHILIP THIBODEAU et  
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
Avocats accompagnés de  
Mme CAROLINE DALLAIRE,  
Mme CATHERINE SIMARD,  
M. VINCENT REGNAULT et  
M. RAPHAËL DUQUETTE  
Représentants d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

INTERVENANTS :  
Me HÉLÈNE SICARD  
Avocate accompagnée de  
M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN  
Représentant l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);  
M. NAZIM SEBAA  
Représentant de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);  
Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT  
Avocat accompagné de  
M. ANTOINE GOSSELIN  
Représentant La Fédération canadienne de  
l'entreprise indépendante (FCEI);  
Me GENEVIÈVE PAQUET  
Avocate accompagnée de  
Mme NICOLE MOREAU  
Représentante du Groupe de recommandations et  
d'actions pour un meilleur environnement (GRAME);  
Me FRANKLIN S. GERTLER  
Avocat accompagné de  
M. JEAN-PIERRE FISET  
Représentant du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
Avocat accompagné de  
M. JEAN SCHIETTEKATTE  
Représentant de Stratégies énergétiques, de  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique et du Groupe d'initiatives  
et de recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-  
GIRAM.

R-4008-2017  
19 octobre 2020  
HUIS CLOS

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES ENGAGEMENTS . . . . .	5
PRÉLIMINAIRES . . . . .	6
PREUVE D'ÉNERGIR . . . . .	15
CAROLINE DALLAIRE RAPHAËL DUQUETTE	
INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU . . . . .	16
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD . . . . .	20
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT	78
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER . . . . .	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . . . . .	95
INTERROGÉS PAR Me SYLVIANE RENÉ . . . . .	117
INTERROGÉS PAR LA FORMATION . . . . .	200

R-4008-2017  
19 octobre 2020  
HUIS CLOS

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 Énergir	Donner le prix pondéré contrats signés qui remplace le prix de treize et soixante-dix-neuf dollars par gigajoule (13,79 \$/J); donner le prix cents par mètre cube également (demandé par l'ACEFQ)	63
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 6 -

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dix-neuvième (19e)  
2 jour du mois d'octobre :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience à huis clos du dix-  
8 neuf (19) octobre deux mille vingt (2020) par  
9 visioconférence. Dossier R-4008-2017 : Demande  
10 concernant la mise en place de mesures relatives à  
11 l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier soit maître  
13 Lise Duquette, présidente de la formation, de même  
14 que madame Françoise Gagnon et maître Nicolas Roy.  
15 Les avocats de la Régie sont maître Sylviane René  
16 et maître Louis Legault.

17 La requérante est Energir représentée par maître  
18 Philip Thibodeau, maître Hugo Sigouin-Plasse,  
19 madame Caroline Dallaire, madame Catherine Simard,  
20 monsieur Vincent Regnault et monsieur Raphaël  
21 Duquette.

22 Les intervenants qui participent à la présente  
23 audience sont :

24 Association coopérative d'économie familiale de  
25 Québec représentée par maître Hélène Sicard et

R-4008-2017

PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 7 -

1 monsieur Jean-François Blain;  
2 Association des consommateurs industriels de gaz  
3 représentée par monsieur Nazim Sebaa;  
4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
5 représentée par maître Jean-Philippe Therriault et  
6 monsieur Antoine Gosselin;  
7 Groupe de recommandations et d'actions pour un  
8 meilleur environnement représenté par maître  
9 Geneviève Paquet et madame Nicole Moreau;  
10 Regroupement des organismes environnementaux en  
11 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler  
12 et monsieur Jean-Pierre Finet;  
13 Stratégies énergétiques, Association québécoise de  
14 lutte contre la pollution atmosphérique et Groupe  
15 d'initiatives et de recherches appliquées au milieu  
16 représentés par maître Dominique Neuman.

17 Nous demandons aux participants de bien  
18 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
19 interventions pour les fins de l'enregistrement.  
20 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, merci, Madame Lebuis. Ça commence bien,  
23 j'avais oublié d'ouvrir mon micro. Alors, bonjour à  
24 tous. Comme vous l'avez déjà constaté, madame  
25 Lebuis est notre greffière audicière et aussi

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 8 -

1 notre organisateur dans GoToMeeting. Monsieur  
2 Claude Morin participe en tant que sténographe.

3 Il s'agit d'une audience à huis clos pour  
4 la partie relative à l'examen de la preuve. La  
5 partie portant sur la plaidoirie sera publique.

6 Ceci dit, maître Thibodeau, la Régie  
7 s'attend à ce que les notes sténographiques de la  
8 partie confidentielle soit caviardée par la suite.  
9 Et quand je dis « par la suite », on s'attend dans  
10 la prochaine semaine, dans les prochains jours afin  
11 que les débats puissent, sans révéler les  
12 informations confidentielles, être connus du  
13 public.

14 Si besoin était, la Régie a déposé sur le  
15 système de dépôt électronique, le SDÉ, et sur son  
16 site Internet, les informations suivantes : les  
17 coordonnées de connexion, le Guide des participants  
18 à une audience par visioconférence devant la Régie  
19 de l'énergie, GoToMeeting, et le Guide technique  
20 GoToMeeting pour les participants à une audience  
21 devant la Régie de l'énergie.

22 Plus particulièrement, je vous invite à  
23 prendre connaissance du Guide de participants. Vous  
24 y trouverez les consignes à respecter en audience.  
25 Également, nous demandons à ce que tous les micros

R-4008-2017

PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 9 -

1 demeurent fermés sauf lorsque l'un ou l'autre  
2 d'entre vous souhaitez intervenir. Sachez que la  
3 greffière, madame Lebuis, peut en tout temps fermer  
4 tous les micros.

5 Outre les caméras des Régisseurs, nous  
6 demandons que seules les caméras des avocats et des  
7 témoins qui témoignent soient ouvertes. Par  
8 ailleurs, le ou la procureur qui représente un  
9 témoin doit garder sa caméra ouverte lors du  
10 contre-interrogatoire de son témoin.

11 La partie publique de l'audience est  
12 enregistrée et sera diffusée en direct sur YouTube  
13 en contenu audio uniquement.

14 Les notes sténographiques seront déposées  
15 sur le site Internet de la Régie dans les meilleurs  
16 délais. Tout comme pour les audiences en personne à  
17 la Régie, il est interdit de filmer, de prendre des  
18 captures d'écran ou encore d'en enregistrer le  
19 contenu audio.

20 Si vous éprouvez un problème technique  
21 majeur comme une perte de connexion, nous vous  
22 invitons à communiquer avec notre greffière par  
23 clavardage ou par courriel à l'adresse suivante :  
24 johanne.lebuis « alors j-o-h-a-n-n-e.l-e-b-u-i-s »  
25 @regie-energie.qc.ca.

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES  
19 octobre 2020  
HUIS CLOS - 10 -

1 Alors, à moins qu'un participant ait un  
2 moyen préliminaire à faire valoir, nous allons  
3 débiter l'audience avec les témoins d'Énergie afin  
4 que ceux-ci puissent être contre-interrogés sur les  
5 engagements déposés après l'audience du premier  
6 (1er) octobre deux mille vingt (2020).

7 Vous avez pu prendre connaissance du  
8 calendrier de planification, bien qu'il vous soit  
9 parvenu tard, vendredi dernier. Alors, voilà!

10 Et maître Thibodeau, je vous demandais,  
11 comme on n'a pas reçu le c.-v. de monsieur Duquette  
12 qui est un de vos nouveaux témoins ou, en tout cas,  
13 je ne l'ai pas vu, si vous pouvez présenter votre  
14 nouveau témoin, ce serait apprécié.

15 Maître Gertler, avez-vous un moyen  
16 préliminaire à faire valoir?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Oui. C'est juste... Non, mais c'est juste une  
19 petite question d'intendance. Nous avons reçu ce  
20 matin une certaine pièce de la Régie en lien avec  
21 les subventions et les projets de connexion ou  
22 interconnexion avec les entrepreneurs ou les  
23 projets de GNR. Je veux juste savoir, ça, c'est en  
24 vue de vos contre-interrogatoires ou est-ce que  
25 c'est des pièces... Parce que, nous, on va contre-

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES  
19 octobre 2020  
HUIS CLOS - 11 -

1 interroger la Régie. Alors, je veux juste savoir un  
2 peu de quoi il s'agit ou comment est-ce qu'il... à  
3 quelles fins ils sont déposés.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, effectivement, c'est des pièces qui vont  
6 être déposées en soutien au contre-interrogatoire  
7 de la Régie aux témoins d'Énergir.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 O.K. Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ça me fait plaisir. Maître Thibodeau, je ne vois  
12 pas personne d'autre qui aurait un moyen  
13 préliminaire ou une question d'intendance à faire  
14 valoir, alors, Maître Thibodeau, je pense que ça va  
15 être à vous.

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Oui. Merci. Je vais y aller, moi, avec mes points  
18 d'intendance. Juste deux, trois points avant qu'on  
19 débute. Premièrement, on avait parlé de la séance  
20 de travail qui doit avoir lieu pour l'instant le  
21 deux (2) novembre dans le dossier. On a reçu une  
22 demande à l'effet de savoir s'il serait possible de  
23 déplacer la séance au quatre (4) novembre. Donc, je  
24 voulais simplement informer que, du côté d'Énergir,  
25 il n'y a aucun problème. Donc, on serait disponible

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES  
19 octobre 2020  
HUIS CLOS - 12 -

1 également le quatre (4) novembre pour la séance de  
2 travail.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui. Alors, à ce sujet, peut-être juste informer  
5 tout le monde, c'est que la formation du 4008 est  
6 en discussion avec la formation du 4127, donc le  
7 dossier sur les serres qui va être en audience, les  
8 audiences qui commencent le deux (2). Et on regarde  
9 en ce moment la possibilité pour le quatre (4). Le  
10 calendrier de planification de l'audience du 4127  
11 n'est pas tout à fait complété. Alors, on essaie de  
12 voir comment qu'il est possible d'accommoder  
13 l'ensemble des parties. Mais, effectivement, ça  
14 irait au quatre (4). Alors, je vous remercie  
15 beaucoup, Maître Thibodeau, de nous confirmer votre  
16 disponibilité.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Excellent! Deuxième point, on a déposé, vous l'avez  
19 probablement vu passer, vendredi dernier, on a  
20 déposé quelques documents. Je voulais juste vous  
21 informer. On a transmis également les documents à  
22 l'ensemble des procureurs. Donc, on parle de la  
23 lettre d'Énergir qu'on a communiquée la semaine  
24 dernière, dont il y avait une information  
25 caviardée, c'est-à-dire le total des capacités

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES  
19 octobre 2020  
HUIS CLOS - 13 -

1 contractées, également le tableau GM-1, Document  
2 27, qui est la pièce B-0379, qui est le tableau  
3 avec les clauses conditionnelles dans les  
4 différents contrats d'approvisionnement d'Énergir;  
5 et également la pièce Gaz Métro-2, Document 31  
6 révisée, qui est le tableau Excel avec la liste des  
7 contrats d'approvisionnement en GNR qui avaient été  
8 conclus ou envisagés par Énergir; et également la  
9 TDR-9 de la Régie qui contenait ce tableau-là à la  
10 fin complètement à l'annexe.

11 Donc, les documents ont été déposés à la  
12 Régie. Et, à moins que quelqu'un dise qu'il ne les  
13 a pas reçus, ils ont été transmis à l'ensemble des  
14 procureurs au dossier. Et justement là-dessus,  
15 avant de débiter avec les contre-interrogatoires  
16 des différentes parties, il y avait eu des  
17 discussions lors de la dernière audience qui avait  
18 lieu au début du mois relativement à la pièce  
19 B-0350 qui est le tableau Excel avec les listes des  
20 contrats d'approvisionnement d'Énergir.

21 Et, là, on a déposé vendredi une mise à  
22 jour du tableau. Donc, avant de débiter ce qu'on  
23 proposerait, ce serait de faire une courte  
24 présentation pour expliquer les éléments qui ont  
25 été mis à jour dans le tableau. Donc, à moins qu'il

R-4008-2017 PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 14 -

1 y ait d'autres points d'intendance, on pourrait  
2 aller de l'avant avec l'assermentation des témoins.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Juste un instant, parce que je vois maître Sicard.  
5 Maître Sicard, avez-vous une question d'intendance?  
6 Me HÉLÈNE SICARD :  
7 Deux petites questions. Première question. Alors,  
8 je vois sur le calendrier que le quatre (4)  
9 novembre, c'est, 4127 continuerait. Ils sont en  
10 audience. Mais en ce qui me concerne, si je ne peux  
11 pas être là, monsieur Blain se rendra disponible  
12 pour la réunion, à moins qu'il ait un empêchement,  
13 je vous le laisserai savoir.

14 Deuxièmement, pour ce qui est de la pièce  
15 B-0250, qui était le tableau, à différents moments,  
16 vous faites référence à des lignes qui sont sur le  
17 document Excel. Quand les témoins vont témoigner,  
18 je vais leur demander de... puisque nous sommes à  
19 huis clos, ils peuvent le faire, de nommer les  
20 contrats, parce que les intervenants, on n'a pas le  
21 bénéficiaire du document Excel. Donc, on n'a pas, quand  
22 vous nous parlez de la ligne 10 ou de la ligne 15  
23 ou de la ligne 16, on n'a aucune idée de quelle  
24 ligne c'est et de quel contrat il s'agit dans le  
25 document. Alors, c'est ce que j'avais à vous

R-4008-2017

PRÉLIMINAIRES

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 15 -

1 demander.  
2 Me PHILIP THIBODEAU :  
3 Si ça peut vous rassurer, Maître Sicard, j'ai fait  
4 la précision aux témoins ce matin justement de ne  
5 pas référer aux colonnes et aux lignes, mais plutôt  
6 aux contrats et aux noms des colonnes pour que tout  
7 le monde s'y retrouve.  
8 Me HÉLÈNE SICARD :  
9 Merci.  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Parfait. Alors, Maître Thibodeau, effectivement, je  
12 pense qu'à partir de ce moment, on peut procéder à  
13 l'assermentation des témoins.

PREUVE D'ÉNERGIR

17 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dix-neuvième (19e)  
18 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

20 CAROLINE DALLAIRE, directrice - Réglementation et  
21 tarification, ayant une place d'affaires au 1717,  
22 rue du Havre, Montréal (Québec);

24 RAPHAËL DUQUETTE, conseiller principal -  
25 Développement des projets GNR, ayant une place

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR

19 octobre 2020 Interrogatoire

HUIS CLOS - 16 - Me Philip Thibodeau  
d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal  
(Québec);

4 VINCENT REGNAULT, directeur - Approvisionnement  
5 gazier et Développement des gaz renouvelables,  
6 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,  
7 Montréal (Québec);

9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
10 solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

13 Excellent. Donc, écoutez, on va faire, on va faire  
14 la vérification pour la question du CV de monsieur  
15 Raphaël Duquette. J'étais sous l'impression qu'il  
16 était déjà déposé au dossier. Mais, à tout  
17 événement, ce que je suggère d'y aller avec une  
18 courte présentation.

19 Q. [1] Monsieur Duquette, est-ce que vous pourriez,  
20 s'il vous plaît, nous expliquer votre rôle chez  
21 Énergir?

22 R. Oui. Donc, comme je le disais, conseiller principal  
23 au développement des projets de GNR. Donc, le rôle,  
24 c'est donc faire partie de l'équipe de  
25 développement du GNR, donc être le lien entre

R-4008-2017

PANEL ÉNERGIR

19 octobre 2020

HUIS CLOS - 17 - Me Philip Thibodeau

1 Énergir et les développeurs de projets de GNR et  
2 procéder à la négociation des ententes avec les  
3 différents producteurs.  
4 Q. [2] Excellent. Donc, à moins que vous ayez des  
5 questions pour monsieur Duquette, on ira de  
6 l'avant avec la question sur la tarification,  
7 donc... Parfait. En fait, j'avais parlé à madame la  
8 greffière avant le début de l'audience là. On  
9 pourrait sortir la pièce Gaz-Métro-2, document 31  
10 révisé, qui a été déposé vendredi dernier. On  
11 pourrait l'afficher à l'écran. Là, il s'agit de la  
12 dernière page du document. Oui. Et là je pense  
13 qu'il va falloir zoomer un peu à gauche de l'écran  
14 parce qu'il y a des yeux âgés qui vont avoir de la  
15 difficulté à lire.  
16 R. Expérimenté je dirais, Maître Thibodeau.  
17 Q. [3] O.K. O.K. Excellent. Peut-être qu'on peut  
18 encore même zoomer encore un peu plus là. Et on  
19 peut rester à gauche de l'écran. Je suis désolé, on  
20 est dans la technique là. Mais, on peut rester à  
21 gauche de l'écran puis zoomer une dernière fois, je  
22 pense que ça va...  
23 LA GREFFIÈRE :  
24 Je voulais simplement mentionner, Maître Thibodeau,  
25 que chaque personne a l'option individuellement

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 18 - Me Philip Thibodeau

1 d'agrandir le tableau aussi là, donc parce que...  
2 Me PHILIP THIBODEAU :  
3 Ah! C'est fantastique.  
4 LA GREFFIÈRE :  
5 ... il y a une option à droite de l'écran.  
6 Me PHILIP THIBODEAU :  
7 Excellent. Super.  
8 Q. [4] Donc, ma question s'adresse plus  
9 particulièrement à maître Regnault. Donc, est-ce  
10 que vous pourriez, s'il vous plaît, nous expliquer  
11 les éléments qui ont été mis à jour dans le tableau  
12 qu'on retrouve à la pièce Gaz Métro-2, document 31,  
13 qui est présentée à l'écran?  
14 M. VINCENT REGNAULT :  
15 R. Oui. Bien sûr, Maître Thibodeau. Merci. Bonjour,  
16 Madame la Présidente, Madame la Régisseur, Monsieur  
17 le Régisseur. Donc, brièvement, il y a trois  
18 modifications que je voulais porter à votre  
19 attention. La première, elle se trouve dans le bas  
20 du tableau, la ligne Petawawa, donc le contrat avec  
21 le projet de Petawawa qui a été signé depuis que  
22 nous avons préparé la pièce au mois d'août dernier,  
23 donc signé le [REDACTED]. Et  
24 c'est un contrat que nous incluons dans le premier  
25 pour cent (1 %).

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 19 - Me Philip Thibodeau

1 Également, juste un peu trois lignes  
2 dessous, on a Archæa, donc un contrat qui a  
3 également été signé le [REDACTED]  
4 [REDACTED] qui, lui, ne fait pas partie du premier un  
5 pour cent (1 %). Il fera l'objet d'une demande  
6 spécifique d'approbation par la Régie.  
7 Et enfin, si on remonte vers le haut, le  
8 projet, je vous dirais la huitième, la neuvième  
9 ligne, le projet [REDACTED] qui est toujours en  
10 pourparlers pour l'instant et qui a donc été exclu  
11 pour... qui a été exclu du premier pour cent (1 %)  
12 à ce stade-ci.  
13 Donc, c'étaient les quelques précisions que  
14 je voulais faire part à la Régie et à l'ensemble  
15 des intervenants. Merci.  
16 Me PHILIP THIBODEAU :  
17 Merci, donc, avec ces précisions-là, les témoins  
18 seraient disponibles, là, pour les questions des  
19 intervenants et de la Régie.  
20 LA PRÉSIDENTE :  
21 Je vous remercie. Alors, on va passer à maître  
22 Sicard, c'est les questions de l'ACEFQ.  
23 Me HÉLÈNE SICARD :  
24 Oui, alors bonjour, Hélène Sicard pour l'ACEF de  
25 Québec. Est-ce que tout le monde m'entend bien?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 20 - Me Hélène Sicard

1 Est-ce que tout le monde m'entend?  
2 LA PRÉSIDENTE :  
3 On vous entend bien, Maître Sicard.  
4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :  
5 Q. [5] O.K. Merci. Alors, dans cette pièce qui est  
6 affichée, je vais d'abord vous demander de me  
7 confirmer un certain nombre d'éléments. D'abord que  
8 les colonnes à la fin, là, qui disent 2020, quand  
9 vous mettez 2020, puis c'est inscrit dans le haut  
10 mais je veux juste confirmer que c'est bien...  
11 2020, c'est la période qui commence le premier  
12 (1er)octobre, qui va jusqu'au trente (30) septembre  
13 vingt vingt et un (2021) et ainsi de suite pour  
14 chaque année.  
15 M. RAPHAEL DUQUETTE :  
16 R. Oui, c'est bien le cas, oui.  
17 Q. [6] O.K. Maintenant, dans le bas du tableau et vous  
18 avez un item qui s'appelle « Total », vous avez  
19 après ça « Minimum, Maximum » puis « Moyenne  
20 pondérée ».  
21 Si on se rend à la colonne, par exemple, de  
22 vingt vingt et un (2021), vous avez un total de  
23 [REDACTED]  
24 [REDACTED] pour total, puis  
25 vous avez un maximum de [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 21 - Me Hélène Sicard

1 [REDACTED]  
2 J'aimerais comprendre comment ces chiffres  
3 sont calculés et qu'est-ce que chacun de ces  
4 montants total ou maximum incluent, un par rapport  
5 à l'autre?  
6 R. Donc, je vais reprendre la question, donc, il  
7 s'agit, là, dans le maximum du volume maximum des  
8 contrats de la ligne en question, là, donc, pour  
9 l'année 2020, le contrat avec le volume maximal est  
10 de [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 [REDACTED] et ensuite, pour ce  
14 qui est du total...  
15 Q. [7] Euh, euh, je m'excuse, là. Vous me dites [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 [REDACTED]  
19 [REDACTED]  
20 [REDACTED] EDL, c'est ce que je comprends de ce que vous  
21 venez de me dire, là?  
22 R. Donc, cette ligne-là, ce qu'elle représente, c'est  
23 le volume maximal d'un contrat spécifique, donc, le  
24 volume...  
25 Q. [8] Le plus gros contrat?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 22 - Me Hélène Sicard

- 1 R. Du plus gros contrat, exactement, c'est ça.  
2 Q. [9] De cette année-là, O.K.  
3 R. De cette année-là, tout à fait.  
4 Q. [10] Alors que le [REDACTED]  
5 [REDACTED], c'est tous les contrats ou tous les contrats  
6 signés ou tous les contrats approuvés par la Régie?  
7 R. C'est tous les contrats signés, le total de la  
8 ligne, de la colonne.  
9 Q. [11] Qu'ils soient approuvés ou non par la Régie?  
10 R. Exactement.  
11 Q. [12] Maintenant, je vous amène au contrat de Saint-  
12 Hyacinthe, qui est la première ligne...  
13 M. VINCENT REGNAULT :  
14 R. Juste un instant, Maître Sicard, s'il vous plaît.  
15 Q. Oui.  
16 R. C'est bon, allez-y, Maître Sicard.  
17 Q. [13] O.K. Alors, à Saint-Hyacinthe, on voit dans ce  
18 tableau que vous mettez un prix de neuf et  
19 soixante-cinq par gigajoule (9,65/GJ), est-ce que  
20 ça, je veux juste confirmer, là, que c'est bien le  
21 nouveau prix, là, celui qui a été convenu après la  
22 renégociation et révision du contrat, là, c'est le  
23 dernier prix convenu pour Saint-Hyacinthe?  
24 R. C'est le prix qui découle de la décision qui a été  
25 rendue par la Régie, au mois de mai dernier.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 23 - Me Hélène Sicard

- 1 Q. [14] Est-ce que c'est... vous aviez révisé ce  
2 contrat-là avec Saint-Hyacinthe? Est-ce que ça,  
3 c'est le prix révisé? Vous avez indiqué, là, la  
4 Régie vous a dit plus ou moins là, que si ça  
5 rentrait dans votre quinze dollars (15 \$/Gj), vous  
6 pouviez... En tout cas, c'est ce que vous semblez  
7 avoir compris, réviser le contrat. Pouvez-vous me  
8 confirmer que c'est bien le nouveau prix.  
9 R. Écoutez, c'est effectivement le tarif ou le prix  
10 d'achat que nous utilisons pour acheter du GNR à la  
11 Ville de Saint-Hyacinthe. La seule nuance que  
12 j'apporterais, c'est que ce prix-là a depuis été  
13 indexé conformément à la décision...  
14 Q. [15] Oui.  
15 R. ... qui a été rendue par la Régie.  
16 Q. [16] Ça, c'est ma deuxième question, vous me  
17 devancez.  
18 R. C'est cela.  
19 Q. [17] Ce prix est indexable. Maintenant, c'est quoi  
20 le taux d'indexation à ce contrat-là?  
21 R. Bien...  
22 Q. [18] Parce que, ça, je comprends là. Ça, c'est le  
23 prix en deux mille dix-sept (2017)? Au premier  
24 (1er) novembre deux mille dix-sept (2017), neuf et  
25 soixante-cinq (9,65 \$/Gj). Alors, quel est le prix,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 24 - Me Hélène Sicard

- 1 aujourd'hui?  
2 R. Neuf dollars, huit cent trente-trois par gigajoule  
3 (9,833 \$/Gj).  
4 Q. [19] O.K. Alors, le taux d'indexation qui est prévu  
5 au contrat, c'était quoi?  
6 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
7 R. Le taux d'indexation est celui prévu au plan  
8 d'approvisionnement gazier de la cause tarifaire.  
9 Donc, vous le retrouvez dans la pièce du plan  
10 d'appro qui, de mémoire, était à un point dix-neuf  
11 pour cent (1,19 %). Mais je devrais vérifier pour  
12 valider, mais c'est seulement prévu à la cause  
13 tarifaire.  
14 Q. [20] Est-ce que c'est l'indexation au coût de la  
15 vie? Ou c'est un chiffre fixe?  
16 R. C'est IPC Québec qui est utilisé.  
17 Q. [21] O.K. Maintenant, je vois que ce contrat est  
18 entré. Les injections commençaient le premier (1er)  
19 novembre. La date... le moment où le contrat est  
20 indexé à chaque année, je présume, est-ce que c'est  
21 l'anniversaire de la date d'injection? Ou  
22 l'anniversaire de la signature? Ou c'est une autre  
23 date?  
24 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
25 R. Excusez, j'ai eu un problème avec le micro. Donc,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 25 - Me Hélène Sicard

- 1 oui, c'est l'année tarifaire, donc le premier (1er)  
2 octobre de chaque année.  
3 Q. [22] C'est indexé selon l'année tarifaire. Donc,  
4 c'est indexé au premier (1er) octobre de chaque  
5 année?  
6 R. Tout à fait.  
7 Q. [23] Maintenant, vous m'avez dit que pour  
8 aujourd'hui, le prix était neuf virgule quatre-  
9 vingt-trois, trois (9,833 \$/Gj). Alors, ça, est-ce  
10 que ça va être le prix pour l'année tarifaire  
11 vingt-vingt, vingt-vingt et un (2020-2021)?  
12 M. VINCENT REGNAULT :  
13 R. Exact.  
14 Q. [24] Parce qu'il a déjà été indexé au premier (1er)  
15 octobre vingt-vingt (2020). C'est ça?  
16 R. C'est ça, oui.  
17 Q. [25] O.K.  
18 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
19 R. Et pour préciser... Je m'excuse...  
20 Q. [26] Oui?  
21 R. Maître Sicard, je suis allée voir le taux  
22 d'indexation précis utilisé, c'est un point  
23 soixante-dix-neuf pour cent (1,79 %). Donc, c'est  
24 vraiment celui qu'on retrouve à la cause tarifaire,  
25 mais juste pour vous donner la précision.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 26 - Me Hélène Sicard

- 1 Q. [27] [REDACTED]  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]  
4 Maintenant, quand vous calculez le prix  
5 moyen de tous vos contrats afin de vérifier si vous  
6 respectez le quinze dollars par gigajoule (15 \$/Gj)  
7 deux mille dix-neuf (2019), fixé par le Régie. Quel  
8 prix utilisez-vous pour le calcul?  
9 Par exemple, pour l'année vingt-vingt  
10 (2020), si je prends les contrats [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 [REDACTED]  
14 M. VINCENT REGNAULT :  
15 R. [REDACTED]  
16 Q. [28] Pour calculer votre moyenne sur le quinze  
17 dollars (15 \$/Gj), O.K.  
18 R. [REDACTED]  
19 [REDACTED]. Donc...  
20 Q. [29] Oui, oui, oui, oui, mais...  
21 R. ... ça suit les choses.  
22 Q. [30] Il y a des contrats qui rentrent en vigueur à  
23 différents prix, à différents moments là, c'était  
24 le but de ma question. [REDACTED]  
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 27 - Me Hélène Sicard  
Saint-Hyacinthe, c'était le premier (1er) octobre.

- 1 [REDACTED]  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]  
4 [REDACTED]  
5 Et vous pouvez vous limiter, là, pour  
6 répondre à ma question, aux six contrats qui sont  
7 contributifs en vingt vingt (2020). Je vais me  
8 limiter, là, à l'année vingt-vingt (2020) pour le  
9 \*moment.  
10 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
11 R. [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 Q. [31] Donc, quel que soit... maintenant, si le  
14 contrat est signé au mois d'août, est-ce que ça  
15 veut dire que [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 R. [REDACTED]  
19 [REDACTED]  
20 [REDACTED]  
21 Q. [32] Okay.  
22 M. VINCENT REGNAULT :  
23 R. Je préciserais peut-être simplement, maître Sicard,  
24 c'est pas le premier (1er) octobre après sa  
25 signature, c'est le premier (1er) octobre, le

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 28 - Me Hélène Sicard  
premier premier (1er) octobre après sa...

- 1 Q. [33] Son injection, okay. C'est gentil de préciser.  
2 Alors, ensuite, maintenant, pour les années... on  
3 va dans le bas du tableau et je vais à la colonne  
4 des années vingt vingt et un (2021) et vingt vingt-  
5 deux (2022), je vois que votre total, qui est  
6 quatre-vingt-deux (82), presque quatre-vingt-trois  
7 millions (83 M), et pour l'année vingt vingt-deux  
8 (2022), quatre-vingt-dix-neuf millions (99 M), ça  
9 dépasse quand même de façon importante le soixante  
10 millions de mètres cube (60 Mm3) pour les années  
11 vingt vingt (2020), vingt vingt et un (2021) et  
12 vingt vingt-deux (2022). Est-ce que c'est voulu  
13 d'avoir plus que le soixante millions (60 M)?  
14 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
15 R. Je pense, maître Sicard, ici, il n'y a pas de... il  
16 n'y a pas de question d'intention de la part  
17 d'Energir, là, c'est simplement un constat très  
18 neutre à l'égard des contrats qui ont été signés ou  
19 qui sont en pourparlers et dont on anticipe qu'ils  
20 injectent dans le réseau à compter des différentes  
21 années tarifaires. Évidemment, ça dépasse...  
22 évidemment, ça dépasse le soixante million (60 M),  
23 je pense que tout le monde peut le constater. Mais  
24 à ce moment-là, Energir verra ce qu'elle a à faire  
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 29 - Me Hélène Sicard

- 1 pour respecter les décisions de la Régie pour...  
2 pour que ces contrats-là se concrétisent.  
3 Q. [34] C'est parce que tout à l'heure, vous m'avez  
4 dit que le... quand je vous ai demandé de me  
5 comparer le quatre-vingt-deux (82) au vingt-sept  
6 (27), que ça, c'était les contrats signés, qu'ils  
7 aient été approuvés ou pas par la Régie. Vous avez  
8 d'autres années plus bas, donc j'ai compris le  
9 [REDACTED] les contrats qui  
10 sont présentement en négociation ou en pourparlers.  
11 Est-ce que vous vous êtes mal exprimé?  
12 R. Je vais être franc avec vous, on s'est peut-être  
13 mal exprimé, mais ce que ça comprend, en fait,  
14 c'est assez simple, le [REDACTED]  
15 [REDACTED], il est simplement... c'est la somme des  
16 contrats que vous voyez dans la colonne vingt vingt  
17 et un (2021). C'est essentiellement ça, là. Donc...  
18 Q. [35] Sauf que je... si je suis, là, si je suis  
19 votre... votre tableau, quand c'est en pourparlers,  
20 en vingt vingt et un (2021), je vois pas de  
21 montants d'inscrits.  
22 R. Non, il y en a un qui a un montant.  
23 Q. [36] Non, il y en a un qui a un montant, okay.  
24 Donc, alors, ça c'est les contrats qui sont et en  
25 pourparlers et signés. Si... de ce [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 30 - Me Hélène Sicard

1 deux millions (82 M) alors, quel montant, quel  
 2 volume avez-vous pour ce qui est signé?  
 3 R. Il faudrait faire les calculs, maître Sicard, je le  
 4 connais pas par coeur...  
 5 Q. [37] Okay.  
 6 R. ... le montant, là.  
 7 Q. [38] Et quel montant avez-vous qui a été... qui a  
 8 pas besoin de la probation de la Régie ou qui a  
 9 déjà été approuvé par la Régie? Il faudrait que  
 10 vous fassiez le calcul, c'est ça?  
 11 R. Aussi.  
 12 Q. [39] Et quelles... Alors, quelles vérifications  
 13 avez-vous faites auprès de vos acheteurs  
 14 volontaires, pour voir s'ils sont prêts à acquérir  
 15 ou à consommer un tel volume? Je vais demander un  
 16 crédit!  
 17 R. Désolé pour ce délai. Donc, juste pour répondre à  
 18 votre question, là, je... Dans le quatre-vingt-deux  
 19 millions (82 M), donc, il y en a un premier  
 20 soixante millions (60 M) qui est considéré - à peu  
 21 près, là - qui est inclus dans le premier pour  
 22 cent. Qui ne nécessite donc pas l'approbation de la  
 23 Régie, d'approbation additionnelle. Puisqu'ils ont  
 24 fait l'objet d'approbations dans la décision du  
 25 mois de mai dernier. Pour la balance, les demandes,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 31 - Me Hélène Sicard

1 les contrats qui ne sont pas dans le un pour cent  
 2 (1 %) font l'objet de demandes d'approbations  
 3 spécifiques à la Régie, avec la preuve requise de  
 4 la part de la Régie pour leur en permettre leur  
 5 autorisation. À ce stade-ci, je n'ai pas énormément  
 6 de choses à vous dire sur les efforts qui ont été  
 7 faits ou les communications qui ont été faites avec  
 8 la clientèle. C'est des choses qui sont en train  
 9 d'être faites, puis qui viendront en temps utile.  
 10 Q. [40] O.K. Donc, en ce moment, vous n'êtes pas en  
 11 mesure de nous confirmer qu'il y a une demande de  
 12 la clientèle pour un montant de quatre-vingt-deux  
 13 millions de mètres cubes (82 Mm3)?  
 14 R. Je ne suis pas capable... en mesure de vous le  
 15 confirmer ni de vous l'informer, Maître Sicard.  
 16 C'est des...  
 17 Q. [41] O.K.  
 18 R. C'est un...  
 19 Q. [42] Parfait.  
 20 R. ... des choses qui avancent.  
 21 Q. [43] Je passe maintenant au contrat Petawawa. Dans  
 22 un premier temps, je voudrais juste confirmer que  
 23 ça, c'est bien le même contrat que celui qui  
 24 faisait l'objet, avec deux autres, de votre demande  
 25 d'approbation prioritaire, qui était la pièce B-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 32 - Me Hélène Sicard

1 270, que vous avez présentée le onze (11) décembre  
 2 deux mille dix-neuf (2019), et que la Régie a  
 3 rejetée dans la décision D-2019-179. Elle a rejeté  
 4 la demande d'urgence, là. Elle n'a pas  
 5 nécessairement rejeté le contrat, là, on s'entend,  
 6 ce n'est pas ce que je veux dire. Mais que c'est  
 7 bien le même contrat.  
 8 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
 9 R. Donc, c'est les mêmes promoteurs. Par contre, ce  
 10 n'est pas les mêmes contrats, parce qu'ils ont dû  
 11 être renégociés, là, suite à la décision de...  
 12 suite à la dernière décision.  
 13 Q. [44] Mais le prix n'a pas changé?  
 14 R. Le prix a changé.  
 15 Q. [45] O.K. Alors, vous le listez maintenant comme  
 16 répondant aux caractéristiques déterminées par la  
 17 Régie à l'étape « B ». Et pouvez-vous me confirmer  
 18 que [redacted]  
 19 [redacted]  
 20 [redacted] ? C'est ce qui apparaît au tableau.  
 21 R. Oui, c'est ce qui est prévu.  
 22 Q. [46] O.K. [redacted]  
 23 [redacted] Parce que c'est un contrat qui vient des  
 24 États-Unis, ça?  
 25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 33 - Me Hélène Sicard

1 R. Donc, c'est un contrat qui vient de l'Ontario.  
 2 Q. [47] Ah, l'Ontario.  
 3 R. Il n'y a pas de problème. Donc, [redacted]  
 4 [redacted]  
 5 [redacted]  
 6 [redacted]  
 7 [redacted]  
 8 [redacted]  
 9 Q. [48] O.K.  
 10 R. Et ensuite, [redacted]  
 11 [redacted]  
 12 [redacted]  
 13 [redacted]  
 14 [redacted]  
 15 [redacted]  
 16 Q. [redacted]  
 17 [redacted]  
 18 [redacted]  
 19 [redacted]  
 20 R. [redacted]  
 21 Q. [redacted]  
 22 [redacted]  
 23 [redacted]  
 24 [redacted]  
 25 [redacted]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 34 - Me Hélène Sicard

1 [REDACTED]  
2 R. Tout a fait.  
3 Q. [51] O.K. Pouvez-vous m'expliquer comment vous avez  
4 évalué, puis ce sera bon pour les autres contrats  
5 aussi, l'ajout, que l'ajout de ce contrat  
6 respectait les conditions établies par la Régie à  
7 l'étape B, les critères de coût moyen pour  
8 l'ensemble des contrats? Parce que je vois, là, la  
9 première injection est en vingt vingt et un (2021)  
10 et il n'apparaît pas le premier (1er) octobre, il  
11 n'apparaît pas en vingt vingt (2020). Alors,  
12 comment vous l'avez utilisé pour calculer votre  
13 coût moyen à quinze dollars (15 \$) pour vingt vingt  
14 (2020), puis pour le soixante millions de mètres  
15 cubes (60 Mm3) pour vingt vingt (2020)?  
16 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
17 R. Alors, pour s'assurer que ça respecte les  
18 conditions émises par la Régie, ce qu'on fait,  
19 c'est qu'on s'était entendu, puis suite à la  
20 décision de la Régie, c'est que c'est les volumes  
21 contractés qu'on doit regarder, le volume maximal  
22 prévu aux contrats avec le prix et peu importe le  
23 moment de début d'injection. Donc, on regarde le  
24 prix du contrat, la quantité maximale contractée et  
25 c'est la moyenne pondérée de l'ensemble des

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 35 - Me Hélène Sicard

1 contrats prévus à l'intérieur de un pour cent  
2 (1 %). On s'assure que ça respecte le quinze  
3 dollars (15 \$). Voilà!  
4 Q. [52] Comment... Ce que j'essaie de comprendre, là,  
5 c'est comment pouvez-vous arriver... Vous m'avez  
6 dit tout à l'heure, vous regardez quand vous  
7 évaluez le quinze dollars (15 \$), là, la valeur  
8 indexée à l'année où vous le regardez. Êtes-vous  
9 d'accord avec moi que, pour évaluer les cibles puis  
10 les critères que vous avez suggérés que la Régie a  
11 acceptés dans sa décision, pour soixante millions  
12 de mètres cubes (60 Mm3), on ne peut pas évaluer  
13 soixante millions de mètres cubes (60 Mm3) pour dix  
14 ans, là, on le regarde, puis le quinze dollars  
15 (15 \$), année après année? Êtes-vous d'accord avec  
16 moi?  
17 R. Je ne suis pas certaine que je comprends bien.  
18 Alors, vous me direz si je réponds à votre question  
19 ou votre préoccupation. La quantité maximale prévue  
20 aux contrats ne change pas. Donc, le critère ici  
21 dans les trois critères qu'on devait respecter,  
22 donc un pour cent (1 %) contracté, prix maximum de  
23 quinze dollars (15 \$) indexé et la durée de vingt  
24 (20) ans, donc on s'assure que lorsqu'on regarde  
25 l'ensemble de nos contrats finis, contractés, est-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 36 - Me Hélène Sicard

1 de que la somme du volume maximal respecte le  
2 soixante millions (60 M) max, donc le un pour cent  
3 (1 %)? Et est-ce que le prix prévu à chacun de ces  
4 contrats-là, quand on fait la somme et on regarde  
5 les quantités, est-ce que le prix pondéré demeure à  
6 quinze dollars (15 \$)?  
7 C'est sûr qu'à l'année 2 ou... ce quinze  
8 dollars-là (15 \$) est indexé [REDACTED].  
9 [REDACTED]. Et on s'assure  
10 que le quinze dollars (15 \$) indexé est toujours  
11 respecté. Est-ce que... Et, ça, c'est peu importe  
12 le moment où le contrat commence son injection. Et  
13 peu importe aussi le REMPOP, comme on l'appelle, à  
14 la croissance du volume injecté. Donc, c'est  
15 vraiment la quantité maximale qui ne changera pas  
16 dans les années suivantes qu'on regarde, s'assurer  
17 que le quinze (15 \$) indexé est toujours respecté.  
18 Q. [53] O.K. Si je regarde, par exemple, le contrat de  
19 Petawawa, vous avez... Puis, là, c'est un petit peu  
20 plus compliqué avec le fichier de bien suivre. Oui,  
21 c'était bien cette ligne-là. O.K. Vous avez une  
22 [REDACTED].  
23 [REDACTED]. Vous  
24 avez par la suite pour le parce que... En tout cas,  
25 pour cette année-là, c'est l'injection qui est

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 37 - Me Hélène Sicard

1 prévue pour [REDACTED].  
2 [REDACTED].  
3 Vous avez, par la suite, une injection de  
4 [REDACTED].  
5 [REDACTED]. Ce qui veut dire que votre total  
6 d'injections, la contribution de ce contrat-là, au  
7 total des injections pour vingt, vingt et un (2020-  
8 2021), est moindre que pour les autres années.  
9 Quand vous calculez votre soixante millions  
10 (60 000 000 m3), est-ce que vous regardez le  
11 maximum d'injection par ce contrat-là, c'est [REDACTED].  
12 [REDACTED]? Ou si vous  
13 calculez pour l'année vingt, vingt et un (2020-  
14 2021), est-ce que j'arrive à soixante millions de  
15 mètres cubes (60 Mm3), à plus ou à moins, en  
16 prenant en considération [REDACTED].  
17 [REDACTED].  
18 R. Alors, c'est la première réponse, la bonne. Ce  
19 qu'on regarde, c'est la quantité maximale. Donc, la  
20 capacité maximale contractée dans le tableau, c'est  
21 la colonne F.  
22 Q. [54] Hum, hum.  
23 R. Et, dans certains cas, on va utiliser également la  
24 colonne H, où là, il peut être prévu un contrat un  
25 max là, qui peut aller au-delà, un peu, de la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 38 - Me Hélène Sicard  
capacité.

- 1  
2 Donc, pour le calcul du respect du quinze  
3 dollars le gigajoule (15 \$/Gj) énoncé par la  
4 décision de la Régie, pour s'assurer de respecter  
5 cette condition-là, c'est vraiment les colonnes F  
6 et H qui sont regardées, et non pas les colonnes...  
7 Q. [55] Euh...  
8 R. ... suivantes.  
9 Q. [56] ... Euh... je m'excuse là, mais F et H, sur  
10 mon tableau, il n'y en a pas, ça n'existe pas.  
11 R. Ah... vous avez raison, je m'excuse. Maître  
12 Thibodeau m'avait bien avisée, d'ailleurs, de faire  
13 attention de ne pas prendre les colonnes Excel. Je  
14 m'excuse, mon erreur.  
15 Donc, c'est les colonnes « Capacité », 10,6  
16 m3 que vous voyez, c'est la un, deux, trois,  
17 quatrième colonne dans le tableau.  
18 Q. [57] Capacité...  
19 R. Donc, ça...  
20 Q. [58] ... 10,6 m3, oui, O.K.  
21 R. Alors, vous voyez...  
22 Q. [59] Oui.  
23 R. ... ça, c'est la capacité prévue au contrat. Et  
24 deux colonnes plus loin, vous pouvez voir,  
25 ensuite... Est-ce qu'il y a un maximum prévu au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 39 - Me Hélène Sicard

- 1 contrat? Ou non là? Dans certains cas, on peut  
2 dépasser la capacité. Donc, on considère cette  
3 caractéristique-là aussi.  
4 Et pour calculer le quinze dollars  
5 (15 \$/Gj), donc on va considérer cette capacité-là  
6 au contrat et non pas... Il ne faut pas regarder  
7 les colonnes « Projections », avec les années. Ces  
8 colonnes-là vous ont été fournies pour vous montrer  
9 à quel moment les contrats allaient débiter leurs  
10 injections, mais ce ne sont pas ces volumes-là qui  
11 seront utilisés pour vérifier si les contrats  
12 respectent la clause du quinze dollars (15 \$/Gj) ou  
13 pas.  
14 Q. [60] O.K. Bien, je vais vous poser une autre  
15 question, à ce moment-là. Par exemple, [REDACTED]  
16 [REDACTED] et ou vous allez  
17 avoir [REDACTED]  
18 [REDACTED].  
19 [REDACTED].  
20 Considérez-vous le [REDACTED]  
21 [REDACTED] Ou vous considérez : En  
22 vingt-vingt (2020), j'ai [REDACTED]  
23 [REDACTED]  
24 [REDACTED]? Vous  
25 prenez... C'est parce que...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 40 - Me Hélène Sicard

- 1 R. On considère le [REDACTED].  
2 Q. [61] Dans vos volumes totaux? Même s'il ne va pas  
3 continuer?  
4 R. Oui, on considère [REDACTED] qui est  
5 prévu au contrat.  
6 Q. [62] Puis vous considérez le prix [REDACTED], au  
7 complet, pour calculer? Vous considérez le prix  
8 [REDACTED] sur [REDACTED]  
9 [REDACTED]  
10 [REDACTED]? Ou sur [REDACTED]  
11 R. O.K. Il faut...  
12 Q. [63] Parce que quand j'ai lu votre...  
13 R. ... juste faire attention.  
14 Q. [64] Quand vous calculez votre moyenne de prix là,  
15 vous prenez un volume, avec le prix, puis je  
16 comprends qu'on multiplie les deux ensemble, puis  
17 on additionne tout ça. Puis, tout à coup, oups, on  
18 fait une moyenne en redivisant avec les volumes  
19 totaux.  
20 Est-ce que pour calculer ça, vous allez  
21 prendre la livraison totale par le prix? Ou vous  
22 allez prendre la livraison à une année donnée, par  
23 le prix?  
24 R. Je veux juste bien distinguer. Il y a la fixation  
25 du prix du GNR qui va être vendu aux clients et il

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 41 - Me Hélène Sicard

- 1 y a le respect ou non du quinze dollars (15 \$/Gj),  
2 fixé par la décision, qui nous permet d'aller  
3 contracter sans avoir à obtenir l'approbation de la  
4 Régie.  
5 Pour respecter cette condition-là du quinze  
6 dollars le gigajoule (15 \$/Gj), c'est... Dans le  
7 cas [REDACTED], par exemple, le [REDACTED]  
8 [REDACTED] qui va être utilisé. Donc,  
9 c'est vraiment le volume max, la capacité maximale  
10 prévue au contrat.  
11 Lorsque le prix réel du GNR va être évalué  
12 pour la revente aux clients, à ce moment-là, ce  
13 sont les volumes prévus à être injectés dans  
14 l'année qui sont utilisés. Donc, c'est deux calculs  
15 différents qu'il ne faut pas mélanger.  
16 Me HÉLÈNE SICARD :  
17 O.K. Madame la présidente, là, c'est parce que j'ai  
18 encore beaucoup de questions. Je vais essayer  
19 d'éliminer. O.K. Je reviendrai à celle-là si on  
20 peut.  
21 Q. [65] Le contrat avec [REDACTED]. Vous indiquez,  
22 là, dans votre tableau, qu'il est toujours en  
23 pourparlers.  
24 Vous avez indiqué dans les... est-ce que  
25 vous m'entendez bien, parce que j'entends plein

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 42 - Me Hélène Sicard

1 d'autres bruits, là. O.K. Vous avez indiqué..

2 LA PRÉSIDENTE :

3 J'entends bien, mais il y a quelqu'un qui ne ferme  
4 pas son micro...

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... parce qu'effectivement, il y a un bruit de  
9 fond, là. Ah, alors, à part les témoins d'Énergir  
10 et maître Sicard, bien sûr, on va demander à tout  
11 le monde d'être bien sûr d'avoir fermé leur micro.

12 Me HÉLÈNE SICARD :  
13 Q. [66] O.K. Alors, [REDACTED], Vous indiquez que  
14 c'est toujours en pourparlers, mais les livraisons  
15 seraient attendues [REDACTED]

16 [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 [REDACTED]  
19 [REDACTED]

20 J'ai constaté, en lisant les documents qui  
21 nous ont été envoyés dimanche, que la clause pour  
22 approbation par la Régie, là, il y avait une  
23 approbation prévue dans cette clause-là pour le

24 [REDACTED] Ça  
25 arrive vite. Ça, c'est votre Regulatory deadline, à

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 43 - Me Hélène Sicard

1 moins d'avoir un avis d'extension. Alors, j'ai  
2 plusieurs questions là-dessus qui tournent autour  
3 de : est-ce que le contrat a été signé? Est-ce  
4 qu'il est toujours en pourparlers? Prévoyez-vous  
5 requérir l'autorisation de la Régie? Puis on est  
6 rendu au dix-neuf (19) octobre, là. Si vous avez  
7 besoin d'une autorisation pour le [REDACTED]  
8 [REDACTED], vous prévoyez faire ça quand? Ou avez-vous eu  
9 une clause d'extension puis quelle est-elle?

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Maître Sicard, donc, le contrat est effectivement  
12 toujours en pourparlers. La date du [REDACTED]  
13 [REDACTED] ne tiendra pas, elle sera modifiée.

14 Q. [67] Mais elle ne l'est pas, à l'heure actuelle?

15 R. Elle ne l'est pas, non, bien on a un contrat qui  
16 est en pourparlers, madame, Maître Sicard, donc...

17 Q. [68] O.K.

18 R. ... il n'y a évidemment pas d'engagements pris par  
19 personne, ça va faire partie des modifications qui  
20 vont devoir être prises puis... encore une fois,  
21 puis je vais le répéter à plusieurs reprises, là.  
22 Ici, on agit de la plus grande bonne foi. On est  
23 tout à fait conscient des décisions qui ont été  
24 rendues par la Régie, des paramètres qui nous ont  
25 été fixés et on va les respecter.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 44 - Me Hélène Sicard

1 Donc, ce contrat-là, à l'heure actuelle,  
2 sort du un pour cent (1 %). Il fera... selon toute  
3 probabilité, il va sortir du un pour cent (1 %). Il  
4 fera l'objet d'une demande particulière  
5 d'approbation par la Régie pour pouvoir injecter à  
6 la date qu'on souhaite qu'il injecte, c'est-à-dire  
7 le premier [REDACTED], donc... oui.

8 Q. [69] Donc, vous visez toujours, pour ce contrat-là,  
9 le [REDACTED]

10 R. À l'heure actuelle, oui. On essaie, le plus  
11 possible, de répondre à la demande actuelle de la  
12 clientèle, d'avoir du GNR...

13 Q. [70] Du GNR.

14 R. ... ce qu'on essaie de faire.

15 Q. [71] Je passe maintenant à la pièce B-374. Vous  
16 écrivez, à la page 1 :

17 Le critère du volume établi dans la  
18 décision D-2019-057, soit soixante  
19 millions de mètres cubes (60 Mm3)  
20 contractés, n'a pas à être calculé en  
21 fonction de l'ordre chronologique de  
22 la signature des contrats.

23 Pouvez-vous expliquer pourquoi ce volume,  
24 soixante millions de mètres cubes (60 Mm3) n'aurait  
25 pas à être calculé en fonction de l'ordre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 45 - Me Hélène Sicard

1 chronologique de la signature des contrats, alors  
2 que votre propre proposition à l'étape B, tel que  
3 soulignée par la Régie au paragraphe 288 de sa  
4 décision, disait :

5 Ainsi, dans le cadre de la stratégie  
6 de court terme étudiée à l'étape B,  
7 tout nouveau contrat  
8 d'approvisionnement...

9 Donc, un nouveau, c'est un après l'autre,  
10 c'est ce que je comprends, en GNR,

11 ... devrait respecter les critères  
12 suivants :

13 Quantité : l'ajout du volume annuel de  
14 GNR du nouveau contrat fait en sorte  
15 que l'approvisionnement global de GNR  
16 ne dépasse pas un pour cent (1 %) des  
17 volumes totaux prévus distribués.

18 Si vous préférez que maître Thibodeau  
19 aborde son argument, je vais comprendre, mais si  
20 vous pouvez m'expliquer la philosophie affaire de  
21 l'interprétation de ce texte, j'aimerais ça  
22 l'entendre de vos témoins.

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 J'allais évidemment faire une intervention.

25 Évidemment l'interprétation du texte ou de la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 46 - Me Hélène Sicard

1 décision de notre témoin, je vous sou mets là que ça  
2 m'appartient à moi et je vais en parler dans la  
3 plaidoirie. Et vous vous réferez à la pièce B-0374.  
4 En fait, les explications, la position d'Énergir  
5 s'y retrouve. Maintenant, comme vous avez pu le  
6 constater c'est en grande partie des arguments  
7 juridiques, de nature juridique. Donc, pour cet  
8 aspect-là on va venir en discuter en plaidoirie.  
9 Me HÉLÈNE SICARD :  
10 Maître Thibodeau, je ne cherche pas - puis Madame  
11 la Présidente - les arguments juridiques, je  
12 cherche à savoir s'il y a des motifs d'affaires  
13 sérieux qui ont été utilisés pour prendre des  
14 décisions autrement.  
15 Me PHILIP THIBODEAU:  
16 Quand vous dites « pour prendre des décisions  
17 autrement », vous voulez dire quoi?  
18 Me HÉLÈNE SICARD :  
19 Bien, c'est que je comprends que ce que vous nous  
20 dites c'est que vous allez pas nécessairement  
21 suivre l'ordre de signature des contrats dans votre  
22 réponse à l'engagement B-374, alors je cherche à  
23 savoir s'il y avait des motifs d'affaires ou une  
24 logique corporative ou commerciale qui n'est pas  
25 juridique, qui a sous-tendu ou justifié cette

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 47 - Me Hélène Sicard

1 analyse-là.  
2 Me PHILIP THIBODEAU:  
3 Je comprends votre question. En fait, je vais  
4 laisser le témoin répondre. Pour la partie : est-ce  
5 qu'on doit y aller en ordre chronologie - en fait,  
6 on exprime notre position, nous, dans la lettre que  
7 j'ai envoyée vendredi dernier et les arguments  
8 juridiques expliquent pourquoi, selon nous, ce  
9 n'est pas en ordre chronologique de signature des  
10 contrats, dans la mesure où il y a des clauses  
11 conditionnelles à l'approbation de la Régie.  
12 Maintenant, on peut demander au témoin quel  
13 est l'impact ou c'est quoi les raisons qui  
14 expliquent qu'on n'y va pas nécessairement en ordre  
15 chronologique au niveau affaires, ça, j'ai pas  
16 d'enjeu.  
17 M. VINCENT REGNAULT :  
18 R. Donc, en fait, deux petits éléments peut-être plus  
19 factuels ou en réponse à la question de maître  
20 Sicard. Donc, je vous référerai à la...  
21 essentiellement la réponse à l'engagement auquel  
22 Énergir a souscrit il y a quelques jours, donc à la  
23 page 4, la pièce Gaz Métro 2, document 37. Vous  
24 m'excuserez, j'ai pas la cote Régie.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 48 - Me Hélène Sicard

1 Me HÉLÈNE SICARD :  
2 Q. [72] Pourriez-vous nous détailler c'est quoi le  
3 document un petit peu plus qu'on puisse le  
4 retrouver?  
5 R. B-0374.  
6 Q. [73] Ah, O.K.  
7 R. Donc, en fait, ici on y réfère, cette pièce-là on y  
8 réfère à un certain nombre de critères qui ont été  
9 considérés par Énergir, donc, le prix, les volumes  
10 disponibles, le terme, le moment prévu du début de  
11 l'injection et je vous dirais, qu'une des choses  
12 qui nous guident particulièrement, c'est d'être en  
13 mesure de répondre aux souhaits de notre clientèle,  
14 je pense aussi aux souhaits de la société  
15 québécoise et du gouvernement de voir le GNR être  
16 distribué par Énergir le plus rapidement possible  
17 et nous avons donc privilégie dans la mesure du  
18 possible les contrats avec des dates d'injection  
19 les plus rapprochées, à une seule exception près  
20 qui est plus amplement expliquée dans l'engagement  
21 en question auquel nous avons souscrit et répondu  
22 par la suite.  
23 Q. [74] C'est votre explication, ça complète. O.K.  
24 R. Maintenant.  
25 Q. [75] Je m'excuse, Madame la présidente, j'essaie de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 49 - Me Hélène Sicard

1 faire du ménage pour avancer.  
2 Bon alors, vous indiquez ensuite, toujours  
3 à B-0374, toujours à la page 1:  
4 Les contrats qui excèdent les  
5 caractéristiques approuvées dans la  
6 décision D-2020-57 peuvent être  
7 conclus et signés avant d'avoir été  
8 approuvés par la Régie dans la mesure  
9 où ces contrats sont conditionnels à  
10 l'approbation de la Régie.  
11 Vous nous avez soumis une série de textes, de  
12 clauses là et je veux dire que je les ai regardés  
13 rapidement, j'ai reçu ça dimanche. Je constate que  
14 les clauses sont différentes d'un contrat à  
15 l'autre. C'est correct?  
16 R. Je fais la même lecture que vous des mêmes  
17 documents, Maître Sicard.  
18 Q. [76] O.K. Donc, les... c'est... Maintenant,  
19 plusieurs contrats... Puis, vous avez... Il y en a  
20 un, entre autres, vous nous avez dit qu'il n'y  
21 avait pas de clauses, parce que c'était signé  
22 avant. Mais plusieurs contrats sont listés comme  
23 sujets à approbation. La signature de certains  
24 d'entre eux date de plusieurs mois. On a quelque  
25 chose le douze (12) avril deux mille dix-neuf

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 50 - Me Hélène Sicard

1 (2019), le cinq (5) mai deux mille dix-neuf (2019),  
2 le dix-huit (18) mars deux mille dix-neuf (2019).  
3 C'est des signatures qui datent quand même d'il y a  
4 un certain temps. Entendez-vous les soumettre, ces  
5 contrats, en bloc, à la Régie? Et qu'attendez-vous  
6 pour les soumettre à l'approbation de la Régie?  
7 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
8 R. En fait, je vous dirais que du côté réglementaire,  
9 il y a une réalité à considérer, hein. Énergir a  
10 vraiment la volonté d'avancer, d'aller de l'avant  
11 pour arriver à fixer toutes les balises qui vont  
12 permettre à la filiale GNR de prendre son essor. Et  
13 une de ces balises-là, qui est extrêmement  
14 importante, c'est le tarif pour la vente de GNR à  
15 nos clients. Donc, l'étape « C » dans le présent  
16 dossier.  
17 Et la réalité étant ce qu'elle est, ce sont  
18 les mêmes gens qui travaillent sur les différents  
19 aspects du dossier, que ce soit le dépôt pour  
20 approbation d'un contrat à la Régie ou encore la  
21 rédaction des compléments de preuves, là, pour le  
22 tarif. Et je ne pense pas me tromper en disant que  
23 la réalité est probablement la même, aussi, du côté  
24 de la Régie. Et on le sait, ce sont les mêmes  
25 régisseurs qui reçoivent nos demandes.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 51 - Me Hélène Sicard

1 Donc, deux choses : on a essayé de  
2 prioriser ce sur quoi nos équipes travaillent et on  
3 a voulu, aussi, s'assurer que nos demandes à la  
4 Régie ne retardent pas l'étude, par celle-ci, de  
5 l'étape « C ».  
6 Donc, étant donné qu'au niveau des contrats  
7 signés, mais non encore approuvés par la Régie, il  
8 n'y avait pas vraiment d'urgence. Le choix a été  
9 fait de ne pas les déposer tout de suite, mais bien  
10 sûr, ça devra être fait dans les semaines, les mois  
11 à venir, là, dépendamment des contrats. Dans  
12 certains cas, je pense qu'on va déposer en bloc.  
13 Peut-être que dans d'autres, par contre, ça fera  
14 l'objet du dépôt d'un seul contrat. Mais cette  
15 stratégie-là n'a pas encore été fixée.  
16 Q. [77] O.K. Maintenant, pouvez-vous me confirmer, par  
17 contre, que si ces contrats-là étaient ajoutés,  
18 étaient considérés approuvés, bien, le prix qui  
19 serait fixé à l'étape C pourrait être bien  
20 différent de tourner autour de quinze dollars  
21 (15 \$) dans le sens où plusieurs de ces contrats  
22 pourraient avoir une incidence à la hausse sur le  
23 coût moyen de votre GNR pour chaque année?  
24 R. Effectivement, l'ajout de contrats peut avoir un  
25 effet sur le prix inévitablement. Il va falloir

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 52 - Me Hélène Sicard

1 s'assurer à ce moment-là de l'effet. Et, bon, on  
2 pourra rétablir le prix en conséquence. Si ça  
3 dépasse le quinze dollars (15 \$), il va falloir  
4 automatiquement le soumettre à l'approbation de la  
5 Régie. C'est dans les règles. Et Énergir va aussi  
6 s'assurer d'être capable de revendre ce GNR-là à  
7 ses clients.  
8 Q. [78] Revendre à ses clients?  
9 R. Revendre à ses clients, moi, je dois comprendre  
10 clients volontaires. Mais on reviendra...  
11 Q. [79] Alors, je dois comprendre que votre position  
12 n'est pas à l'effet que la Régie et les  
13 intervenants devraient pouvoir s'assurer du respect  
14 du critère du coût moyen de quinze dollars (15 \$)  
15 lors de l'ajout de chaque nouveau contrat dans  
16 l'ordre où ces contrats sont signés?  
17 Me PHILIP THIBODEAU :  
18 Est-ce que vous pouvez répéter la question? Je ne  
19 suis pas sûr d'avoir saisi non plus.  
20 Me HÉLÈNE SICARD :  
21 Q. [80] Je vais vous la poser autrement. Seriez-vous  
22 d'accord avec le fait que la Régie et les  
23 intervenants devraient pouvoir s'assurer du respect  
24 du critère du coût moyen de quinze dollars par  
25 gigajoule (15 \$/GJ) lors de l'ajout de chaque

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 53 - Me Hélène Sicard

1 nouveau contrat? Moi, je comprends de votre  
2 témoignage que vous n'êtes pas d'accord avec ça.  
3 Mais confirmez ou infirmez! Et j'achève, Madame la  
4 Présidente. Je ne reviendrai pas en arrière sur mes  
5 autres questions que j'ai laissé tomber.  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 Parfait. De toute façon, vous êtes la première.  
8 Alors, vous êtes celle qui tracez le chemin pour  
9 tous les autres. Vous allez peut-être enlever des  
10 questions à d'autres.  
11 Me HÉLÈNE SICARD :  
12 J'espère.  
13 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
14 R. Donc, je vais essayer de faire une réponse claire  
15 pour pas qu'on se mêle. On ne pense pas que c'est  
16 en ordre chronologique de signatures de contrats  
17 entre Énergir et le producteur. Par contre, lorsque  
18 Énergir souhaite considérer ce contrat-là pour  
19 vente, pour la vente à ses clients volontaires pour  
20 que ce soit inclus dans le prix, automatiquement,  
21 la Régie doit pouvoir et les intervenants vérifier,  
22 est-ce que ce contrat-là respecte les clauses, si  
23 c'est à l'intérieur des trois critères, et si non  
24 pouvoir approuver le contrat et pouvoir constater  
25 l'impact sur le prix. Ça, ça doit pouvoir être

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 54 - Me Hélène Sicard

1 vérifié à chaque fois qu'Énergir veut ajouter un  
2 nouveau contrat dans sa banque de contrats utilisés  
3 pour la revente.

4 Q. [81] Je dois comprendre de ce que vous me dites  
5 que, bon, Énergir négocie différents contrats. Tout  
6 à coup vous avez un contrat qui est avantageux.  
7 Alors, vous dites, bon, celui-là, on le signe puis  
8 on le met dans la colonne « n'a pas à être approuvé  
9 par la Régie », puis, ça, je l'ajoute puis je  
10 considère le prix. Tout à coup, j'arrive puis le  
11 lendemain matin, ou la veille, j'ai signé un autre  
12 contrat puis, là, tout à coup je regarde ce  
13 contrat-là par rapport à celui où je viens de  
14 mettre « oui » qui a un prix plus élevé, et je  
15 dis : Ah... celui-là, je ne l'inclurai pas dans ma  
16 banque de contrats approuvés par la Régie, je vais  
17 aller le faire préapprouver là, selon la décision.  
18 Je vais aller le mettre « à approuver », ça fait  
19 que ça n'a pas d'incidence sur mon coût puis mes  
20 moyennes, puis le respect de mes conditions. Ça  
21 fait que je le mets de côté, celui-là, puis je vais  
22 attendre. C'est ce que vous faites?

23 R. Non, ce n'est pas ce qu'on fait. Maître Sicard, je  
24 vous rappellerai la réponse qu'on vous a fournie à  
25 la pièce B-0351 qui était une réponse à une

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 55 - Me Hélène Sicard

1 question de l'ACEF Québec...

2 Q. [82] Oui.

3 R. ... où vous avez les critères qui expliquent  
4 comment on fait l'arbitrage entre les différents  
5 contrats. Donc, c'est ce qu'on fait.

6 Q. [83] L'arbitrage était... En réponse à cette  
7 question-là... Je me souviens de la question et de  
8 la réponse, c'était en réponse à l'arbitrage par  
9 rapport aux producteurs, pour accepter ou refuser  
10 un contrat. Puis vous disiez : « Si vous ne le  
11 refusez pas... » Et je vous lis votre réponse :

12 En effet, Énergir doit nécessairement  
13 faire un arbitrage pour s'assurer de  
14 maintenir le coût moyen le plus bas  
15 possible. Pour ce faire, Énergir  
16 analyse les offres[...]

17 Les offres.

18 [...] des producteurs.

19 Et non pas les contrats signés, je souligne.  
20 selon quatre critères : Prix, volumes  
21 disponibles, termes, le moment prévu  
22 de début d'injection. Dans le cas où  
23 l'une de ces caractéristiques ne  
24 permettrait pas à Énergir de respecter  
25 les caractéristiques approuvées par la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 56 - Me Hélène Sicard

1 Régie, l'offre du producteur serait  
2 alors refusée ou serait déposée à la  
3 pièce pour approbation par la Régie.

4 Alors, là, ce que vous me dites, c'est qu'au lieu  
5 de refuser l'offre, vous pouvez la signer, déposer  
6 à la pièce... Pas déposer en bloc, pas déposer,  
7 éventuellement...

8 Moi, je comprends, là, que c'est déposé  
9 pour pouvoir être intégré dans la moyenne des  
10 contrats, le plus rapidement possible. Je ne  
11 comprends pas qu'on accumule une série de contrats  
12 à approuver. Corrigez-moi si j'ai tort, mais ce  
13 n'est pas ce que j'avais compris de votre réponse.

14 R. Euh...

15 Q. [84] Je m'excuse...

16 R. Non, je m'excuse, je ne suis pas certaine de votre  
17 question.

18 Q. [85] Bien, êtes-vous d'accord avec moi là que ce  
19 que vous avez dit, ce n'est pas tout à fait ce que  
20 vous venez de me dire. Que ce que vous avez dit,  
21 c'est : « L'offre du producteur serait alors  
22 refusée, dans un premier temps. »

23 R. Refusée ou déposée pour approbation à la pièce.  
24 Donc, c'est ce que je vous ai dit.

25 Q. [86] Et non comptabilisé dans le total, en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 57 - Me Hélène Sicard

1 attendant. O.K. Je m'excuse, je pars dans  
2 l'argumentation là. Je m'excuse, Madame Dallaire,  
3 mais je suis contente de savoir que vous êtes  
4 revenue en salle publique et que vous avez donc été  
5 épargnée et que la COVID ne vous a pas attrapée.

6 R. Effectivement, j'ai couru plus vite qu'elle.

7 Q. [87] C'est bien ça. Alors, donc, faites-vous, pour  
8 chaque ajout d'un nouveau contrat, une projection  
9 de coût moyen pour tous vos contrats engagés et  
10 signés et de l'impact du nouveau contrat sur ce  
11 coût moyen au moment où débute les livraisons du  
12 nouveau contrat pour les années subséquentes?

13 C'est-à-dire que je ne parle pas juste des  
14 contrats où il y a un « oui » là. Donc,  
15 préapprouvés par la Régie. Quand vous ajoutez un  
16 nouveau contrat, faites-vous une projection de coût  
17 pour votre coût moyen de tous les contrats engagés  
18 et signés et de l'impact de ce contrat sur votre  
19 coût moyen, dans les années à venir. C'est un peu  
20 le...

21 Peut-être, ça rejoint la question qu'on  
22 vous a posée lors des dernières audiences où vous  
23 m'avez dit... J'ai compris que vous le faisiez, à  
24 ce moment-là. Je peux ressortir les notes sténo,  
25 mais je voudrais juste que vous me reconfirmiez que

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 58 - Me Hélène Sicard

- 1 vous faites ça.  
2 R. Oui, on le fait bien.  
3 Q. [88] Est-ce que ce document-là que vous faites, est  
4 déposé à la Régie? Ou est disponible pour les  
5 intervenants?  
6 R. Non.  
7 Q. [89] Est-ce que vous auriez objection à le rendre  
8 disponible, évidemment, de manière confidentielle  
9 là, peut-être, mais qu'on puisse suivre ce que vous  
10 avez calculé, ce que ça donne, avec les contrats  
11 signés?  
12 R. Pour l'instant, c'est de la négociation avec nos  
13 parties prenantes, donc, ce que je vous dis ou ce  
14 que je vous promets, en fait, ce qui est certain,  
15 c'est qu'au moment où ces contrats-là vont être  
16 considérés pour la revente à nos clients, et donc  
17 inclus dans le calcul du prix, toute cette  
18 démonstration va vous être faite avec les prix, les  
19 volumes, et cetera, l'ensemble du portefeuille de  
20 projets approuvés et inclus dans le prix, pour vous  
21 démontrer comment le calcul est fait et l'impact  
22 sur celui-ci.  
23 Q. [90] Mais je comprends, donc, que ça n'inclurait  
24 pas, ça, ce que vous nous offrez, tous les contrats  
25 signés. Ma question était... pas les contrats qui

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 59 - Me Hélène Sicard

- 1 sont encore en négociation, là, mais les contrats  
2 signés, qu'ils soient approuvés ou non par la  
3 Régie, qu'on ait une idée de l'impact, là, de  
4 l'ensemble de ce que vous avez signé.  
5 R. Vous avez raison, ça n'inclurait pas tout. Ceci  
6 étant dit, je vous soumetts que la pièce déposée, le  
7 grand tableau avec les volumes, les années, et  
8 cetera, dont on a parlé en début d'audience, vous  
9 avez tout ce qu'il faut là-dedans pour venir  
10 calculer les informations que vous recherchez.  
11 Q. [91] O.K. Alors, j'ai compris de vos réponses et de  
12 votre réponse à l'engagement 4, que si vous signez  
13 un nouveau contrat et que celui-ci ne vous permet  
14 pas de respecter le coût moyen cible de quinze  
15 dollars le gigajoule (15 \$/GJ) ou implique un  
16 dépassement du soixante millions de mètres cubes  
17 (60Mm3) vous le signez quand même mais le mettez en  
18 attente d'une approbation de la Régie, si le  
19 contrat vous apparaît intéressant, là, évidemment?  
20 M. VINCENT REGNAULT :  
21 R. Exact.  
22 Q. [92] O.K.  
23 Me PHILIP THIBODEAU :  
24 Juste apporter une précision, quand vous dites  
25 « vous le mettez en attente » je dirais en fait

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 60 - Me Hélène Sicard

- 1 qu'on le rend conditionnel à l'approbation de la  
2 Régie.  
3 Me HÉLÈNE SICARD :  
4 À l'approbation de la Régie, oui, c'est ça.  
5 Q. [93] À votre tableau, vous indiquez un prix moyen  
6 pondéré de treize (13)...  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Je vais juste faire un... Maître Thibodeau, vous  
9 pouvez poser des questions au témoin en  
10 réinterrogatoire, mais vous ne pouvez pas  
11 témoigner. On va laisser ça pour les témoins.  
12 Me PHILIP THIBODEAU :  
13 Oui.  
14 Me HÉLÈNE SICARD :  
15 Q. [94] Je m'excuse, Madame la présidente. À votre  
16 tableau, vous indiquez un prix moyen pondéré de  
17 [REDACTED]  
18 [REDACTED] Pour obtenir ce prix, avez-vous inclus  
19 tous les contrats signés, approuvés ou non, ou  
20 juste les contrats approuvés?  
21 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
22 R. À quel tableau vous faites référence, Maître  
23 Sicard?  
24 Q. [95] Alors, c'est cette pièce où nous étions tout à  
25 l'heure, là, GM-2, document 31, qui est B-382.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 61 - Me Hélène Sicard

- 1 Alors, je vais dans le bas complètement et j'ai,  
2 dans la colonne, prix à la signature, gigajoule,  
3 vous avez [REDACTED] pour  
4 le prix pondéré, contrats signés.  
5 Et ma question était de vous faire  
6 confirmer : est-ce que ce sont les contrats signés,  
7 qu'ils soient approuvés ou pas, qui vous donnent  
8 une moyenne pondérée de [REDACTED]  
9 [REDACTED] ou si c'est juste les  
10 contrats preapprouvés?  
11 R. En fait, on réalise que ce prix-là, Maître Sicard,  
12 on s'excuse, n'a pas été remis à jour, suite à la  
13 mise à jour de la pièce. Oui, votre interprétation  
14 était bonne, donc, ça devait inclure tous les  
15 contrats signés, mais non encore approuvés, mais  
16 tous les contrats signés et, là, on aurait dû  
17 ajouter le contrat de Petawawa et d'Archaea qui  
18 n'ont pas été ajoutés, donc, le prix devrait être  
19 un peu différent du [REDACTED].  
20 [REDACTED].  
21 Q. [96] Pouvez-vous nous donner le prix, quitte à  
22 prendre un engagement, là, le prix, je comprends  
23 que ça... donc, si ça inclut Archaea, je comprends  
24 donc que ça, c'est tous les contrats signés, qu'ils  
25 aient été préapprouvés par la décision, selon vous,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 62 - Me Hélène Sicard

1 ou pas, donc, c'est les contrats à approuver et  
2 inclus et pouvez-vous nous donner le nouveau prix?  
3 Si vous ne l'avez pas tout de suite, vous pouvez  
4 nous le donner un peu plus tard aujourd'hui, là,  
5 juste ne pas l'oublier.

6 Alors, ce serait, Madame la Greffière,  
7 l'engagement 1. Est-ce qu'il y a un problème avec  
8 ça?

9 LA GREFFIÈRE :  
10 Non, c'est parfait.

11 Me HÉLÈNE SICARD :  
12 Okay. Alors, engagement 1, donner le prix pondéré  
13 contrat signé qui remplace le prix de [REDACTED]  
14 [REDACTED] dollars par gigajoule

15  
16 Q. [97] Puis je présume que vous allez nous donner  
17 également le prix révisé pour... attendez, pour le  
18 sou par mètre cube (1¢/m<sup>3</sup>) également? Je présume  
19 que les deux... je présume que les deux... je vous  
20 vois faire oui de là tête, là, mais c'est parce  
21 qu'on...

22 R. Oui, on va vous donner les deux, en cents par mètre  
23 cube et en dollars par gigajoule.

24  
25 E-1 Énergir Donner le prix pondéré contrats signés

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 63 - Me Hélène Sicard

1 qui remplace le prix de [REDACTED]  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]; donner le prix  
4 cents par mètre cube également  
5 (demandé par l'ACEFQ).

6  
7 Q. [98] O.K. Alors, ça, ces questions-là, vous avez  
8 répondu, ça excluait deux contrats. O.K. Vous nous  
9 dites à B-074, page 4 :

10 Énergir soumet respectueusement  
11 qu'elle dispose d'une discrétion dans  
12 la détermination des contrats qui  
13 seront ultimement considérés dans le  
14 calcul du soixante millions de mètres  
15 cubes (60 Mm<sup>3</sup>) approuvés par la Régie.  
16 Dans la mesure où les contrats choisis  
17 par Énergir respectent les  
18 caractéristiques approuvées par la  
19 Régie, cette dernière ne peut lui  
20 imposer de préférer un contrat  
21 spécifique par rapport à un autre.

22 Maître Thibodeau, je vous vois vous avancer pour  
23 vous objecter, là, mais je veux entendre de façon  
24 candide de la part des témoins ce que ça signifie  
25 pour Énergir de pouvoir procéder de cette façon-là

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 64 - Me Hélène Sicard

1 dans la gestion de son acquisition de GNR à ce  
2 stade-ci du dossier et pourquoi ça vous serait  
3 utile de vivre avec cette façon de procéder plutôt  
4 que d'aller contrat par contrat, d'exercer cette  
5 discrétion-là.

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 R. Bien, je vous dirais, simplement exprimé, ce qu'on  
8 souhaite faire c'est d'être en mesure le plus  
9 rapidement possible de répondre à la plus grande  
10 partie possible de la demande manifestée par la  
11 clientèle, c'est pour ça qu'on va favoriser des  
12 contrats par rapport à d'autres en fonction des  
13 dates d'injection qui sont prévues dans les  
14 différents... dans les différents projets. Donc,  
15 d'un point de vue commercial, c'est essentiellement  
16 la liberté ou l'explication derrière... au-delà de  
17 toutes les questions juridiques qui seront  
18 amplement traitées par les procureurs. Mais je  
19 pense que pour nous, d'avoir cette liberté-là c'est  
20 de nous donner les coudées les plus franches  
21 possibles pour répondre le plus vite possible à la  
22 demande de la clientèle, aussi simplement que ça.

23 Q. [99] Okay. Mais tout à l'heure, vous... je  
24 comprends, là, et je veux qu'on réponde à la  
25 demande de la clientèle, c'est pas ça, mais tout à

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 65 - Me Hélène Sicard

1 l'heure, vous m'avez dit que vous avez pas vraiment  
2 fait l'analyse encore de ce qu'est la demande de la  
3 clientèle ou de ce qu'elle pourrait être, au-delà  
4 des clients que vous avez à l'heure actuelle.

5 R. Ce n'est pas tout à fait exact. Il faut faire  
6 attention à comment on reprend les paroles qui ont  
7 été utilisées, là. Je pense que la demande du  
8 soixante premier millions (60 M) a été non  
9 seulement établie mais approuvée par la Régie. Donc  
10 ce qu'on essaie de faire ici, aller dans des  
11 contrats qu'on inclut dans le un pour cent (1 %) pour  
12 essayer d'y répondre le plus rapidement  
13 possible.

14 Q. [100] O.K. Maintenant ça c'est pour le soixante  
15 millions (60 M) mais moi je comprends de votre  
16 réponse que vous pourriez signer des contrats pour  
17 cinq cent millions (500 M) de mètres cube puis  
18 choisir lesquels qu'on traite le soixante millions  
19 (60 M) de mètres cube tout simplement et décider  
20 que les autres seront approuvés éventuellement?  
21 J'essaie de voir où est la balance dans votre  
22 gestion pratique de ce que vous faites avec ces  
23 décisions-là.

24 R. Je ne suis pas sûr de bien vous suivre, Maître  
25 Sicard. Mais bien franchement, effectivement,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 66 - Me Hélène Sicard

1 Énergir, je pense, pourrait signer les contrats  
2 jusqu'à hauteur de cinq cents millions (500 M) et à  
3 sa charge, de devoir venir à la Régie de l'énergie  
4 faire approuver... faire approuver les contrats. En  
5 démontrant ce que souhaite voir la Régie, là. Puis,  
6 je le dis depuis le début, là, on est très  
7 conscient de la décision qui a été rendue au mois  
8 de mars. Au mois de mai, pardon, sur le un pour  
9 cent (1 %). On respecte cette décision-là. Peut-  
10 être qu'on ne s'entend pas tous là-dessus, mais on  
11 la respecte, de notre côté, on est convaincu. Et si  
12 jamais on a des contrats qui dépassent ces  
13 paramètres-là, on viendra à la Régie les faire  
14 approuver. C'est ça. Tout simplement.

15 Q. [101] O.K. À la page 5, vous dites : « Énergir a  
16 priorisé les contrats inclus dans le un pour cent  
17 (1 %), en fonction des dates de début  
18 d'injection. » Je ne suis pas dans la même pièce,  
19 là, Madame Lebuis. C'est là pièce 274, dans  
20 laquelle je suis, si je ne m'abuse. C'est bien ça.  
21 Bon, je recommence :

22 Énergir a priorisé les contrats inclus  
23 dans le un pour cent (1 %), en  
24 fonction des dates de début  
25 d'injection, sauf : 1) afin d'être en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 67 - Me Hélène Sicard

1 mesure de répondre le plus rapidement  
2 possible à la demande croissante de la  
3 cliente pour GNR. Pour le contrat qui  
4 ne suit pas le critère de date de  
5 début d'injection, Énergir a choisi de  
6 le privilégier, parce que le  
7 producteur nécessitait un engagement  
8 contractuel ferme aux fins de  
9 l'obtention de son financement.

10 De quel contrat s'agit-il, dans votre liste? Avez-  
11 vous entendu ma question?

12 R. Bien sûr.

13 Q. [102] O.K.

14 R. C'est le contrat GIGME.

15 Q. [103] O.K. Bon. Alors, justement, j'ai sauté des  
16 questions sur ce contrat-là, que j'avais. Bon, ce  
17 contrat a été signé le [REDACTED]

18 [REDACTED]  
19 [REDACTED]  
20 [REDACTED]  
21 [REDACTED]  
22 [REDACTED]  
23 [REDACTED]. Alors, comment... Expliquez-  
24 nous comment vous vérifiez que l'ajout de ce  
25 contrat respecte les conditions établies par la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 68 - Me Hélène Sicard

1 Régie à l'étape « B », puisque [REDACTED]

2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]  
4 Mme CAROLINE DALLAIRE :

5 R. En fait, c'est la même réponse que je vous ai  
6 fournie plus tôt. Ce qu'on regarde, c'est la  
7 capacité totale prévue au contrat. Donc, la colonne  
8 des capacités 10,6 m3. Et plus le max, là. Je vois  
9 que ce contrat-là à un... il peut dépasser de  
10 vingt-cinq pour cent (25 %). Donc, on prend le max  
11 prévu au contrat et c'est ce qui est considéré,  
12 nonobstant le moment d'injection dans le réseau.

13 Q. [104] Mais quand vous dites : « Énergir va  
14 prioriser les contrats inclus dans le un pour cent  
15 (1 %), en fonction des dates de début d'injection,  
16 sauf 1)... ». Est-ce que je dois comprendre que  
17 pour vous, prioriser les contrats dans le un pour  
18 cent (1 %), pour deux mille vingt (2020), c'était  
19 ce que vous compreniez à l'origine, puis là, vous  
20 ajoutez un contrat qui arrive en vingt vingt et un  
21 (2021)? Que ce contrat-là, là, déroge? Est-ce que  
22 votre réponse, d'une certaine façon, à la règle que  
23 vous vous étiez mise, d'avoir un pour cent (1 %)  
24 soixante... donc soixante millions de mètres cubes  
25 (60 Mm3) pour vingt vingt (2020)? Il ne rentre pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 69 - Me Hélène Sicard

1 dans le calcul.  
2 R. Je ne suis pas sûr, je ne suis pas sûr de vous  
3 suivre, Maître Sicard. Mais, je pense qu'on l'a  
4 expliqué à quelques reprises là. On a trois grands  
5 paramètres qui nous ont été imposés par la Régie  
6 dans sa décision en mai dernier. Et Énergir inclut  
7 certains contrats dans ce un pour cent-là (1 %) qui  
8 respectent ces paramètres-là. Donc, je...

9 Ça, je pense que, ça, c'est la réponse que  
10 je vous donnerais là. Puis si vous avez des choses  
11 de très précises, peut-être être plus précise là,  
12 mais à l'heure actuelle, moi j'écoute votre  
13 question puis je reviens encore toujours à ça. Il y  
14 a trois grandes caractéristiques qui ont été  
15 imposées par la Régie et Énergir choisit et  
16 priorise des contrats en fonction de ces... d'un  
17 certain nombre de critères dans la mesure où les  
18 contrats répondent à ces trois conditions-là.

19 Q. [105] O.K. Alors, pour vous, le un pour cent (1 %)  
20 là... C'est parce que vous nous dites :

21 Énergir a priorisé les contrats inclus  
22 dans le un pour cent (1 %), sauf un.

23 Est-ce que je dois comprendre que ce contrat GIGME  
24 là, pour vous, n'était pas inclus dans le un pour  
25 cent (1 %)? Mais, vous l'avez...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 70 - Me Hélène Sicard

- 1 R. Ah! Il est inclus.  
2 Q. [106] ... quand même...  
3 R. Il est inclus. Il est inclus.  
4 Q. [107] Même si sa date d'injection est beaucoup plus  
5 loin?  
6 R. Sa date d'injection n'est pas beaucoup plus loin.  
7 Q. [108] Une année, une année plus loin.  
8 R. Sa date d'injection... sa date d'injection n'est  
9 pas beaucoup plus loin, Maître Sicard. Vous  
10 regarderez la colonne des dates de début de  
11 l'injection. Elle est un mois plus loin que les  
12 autres contrats qui ont été priorisés par Energir  
13 inclus dans le un pour cent (1 %).  
14 Q. [109] Elle est dans l'année tarifaire vingt vingt  
15 et un (2021) plutôt que dans l'année vingt vingt  
16 (2020)? C'est correct? Je ne vous entends pas  
17 Monsieur Regnault.  
18 R. Un instant.  
19 Q. [110] Alors, dans la décision de la Régie, l'année  
20 de début d'injection ne fait pas partie des  
21 critères à respecter? On s'est assuré que tous les  
22 contrats que vous voyez là respectent les trois  
23 critères et que c'est à la Régie. O.K.  
24 O.K. Dans votre document, vous avez fourni  
25 des clauses de confidentialité. Et ça va être mes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 71 - Me Hélène Sicard

- 1 deux dernières questions, Madame la Présidente. Je  
2 veux juste trouver le document. Voilà! Je m'excuse  
3 là, je veux juste arriver à voir tout le monde  
4 quand même. Voilà!  
5 Alors, Madame la greffière, c'est... je  
6 n'ai pas la cote parce que ça nous a été envoyé en  
7 fin de semaine. Alors, ça devrait être les derniers  
8 documents déposés en réponse à des questions de la  
9 Régie. C'est le GM-1, document 27. Et je vais...  
10 Me PHILIP THIBODEAU :  
11 Si ça peut aider maître Sicard, c'est la pièce B-  
12 0379.  
13 Me HÉLÈNE SICARD :  
14 O.K. Chacun notre tour de trouver les numéros de  
15 pièces, alors B-0379. Et je vais aller à EDL. Tout  
16 d'abord, Madame la Présidente, juste pour préciser  
17 là, beaucoup de ces clauses-là qui sont dans ce  
18 document-là font référence à différentes clauses  
19 dans les divers contrat. Alors, ça demeure  
20 difficile à évaluer la nature sans pouvoir lire  
21 tout le reste du contrat. Alors, mes questions sont  
22 un petit peu sous réserve là. J'en aurai juste  
23 deux. Et une des raisons pour lesquelles je ne pose  
24 pas beaucoup de questions, c'est que je n'ai pas le  
25 bénéfice d'avoir tout le contrat devant moi. Et

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 72 - Me Hélène Sicard

- 1 donc de pouvoir bien comprendre la portée et la  
2 nature des clauses.  
3 Mais, celles-ci, ce qui me préoccupe, c'est  
4 que je sais qu'il y a déjà un contrat avec EDL que  
5 vous avez mentionné comme étant préapprouvé par la  
6 Régie puis là ici, il était dans la liste là  
7 [REDACTED]  
8 [REDACTED]  
9 [REDACTED]  
10 [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 [REDACTED]  
14 [REDACTED]  
15 [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 M. RAPHAEL DUQUETTE :  
18 R. Oui, c'est bien ça.  
19 Q. [111] O.K. Savez-vous de quel volume il s'agit?  
20 C'est parce que j'essaie de...  
21 R. Oui, ce serait environ la même quantité  
22 supplémentaire, donc un [REDACTED]  
23 [REDACTED]  
24 Q. [112] [REDACTED] Parce que  
25 j'essaie de comprendre, vous avez mis... Est-ce que

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 73 - Me Hélène Sicard

- 1 cette clause est dans le contrat original où vous  
2 nous avez dit qu'il était inclus dans le respect  
3 des conditions?  
4 R. Donc, dans le contrat ce qui est prévu, c'est que  
5 [REDACTED]  
6 [REDACTED] une fois que...  
7 Q. [113] Mais écoutez...  
8 R. Oui.  
9 Q. [114] [REDACTED]  
10 [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 R. Oui, tout a fait.  
14 Q. [115] Alors, là, il y a une portion du... il y  
15 aurait [REDACTED]  
16 [REDACTED] Et  
17 pour celui-là, il y a une clause d'approbation par  
18 la Régie?  
19 R. Tout à fait. Exactement. Donc, le volume  
20 supplémentaire devra faire... devra être approuvé  
21 par la Régie si la décision est prise d'aller de  
22 l'avant avec ces volumes.  
23 Q. [116] O.K. Maintenant, SEMER, [REDACTED]  
24 [REDACTED] ... Attendez!  
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 74 - Me Hélène Sicard

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Maître Sicard, je comprends que c'est votre  
3 dernière ligne de questions?  
4 Me HÉLÈNE SICARD :  
5 C'est ma dernière.  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 O.K.  
8 Me HÉLÈNE SICARD :  
9 C'est ma dernière question.  
10 Q. [117] Vous mettez ici que :  
11 SÉMER, Cacouna, ce contrat ne contient  
12 pas de conditions relatives à  
13 l'approbation de la Régie. Il est  
14 cependant à noter que ce contrat a été  
15 conclu le dix-huit (18) mars, soit  
16 avant les audiences du sept (7) mai.  
17 Pourtant, vous le mettez dans les contrats à  
18 approuver. Quel est le statut de ce contrat-là pour  
19 le moment? Parce que vous le mettez dans les  
20 contrats à approuver, mais vous nous dites qu'il  
21 n'y a pas de clause pour qu'il le rend conditionnel  
22 à son approbation. Alors, vous comptez faire quoi?  
23 M. VINCENT REGNAULT :  
24 R. Bien, ce qu'on compte faire évidemment, c'est de le  
25 soumettre éventuellement pour approbation par la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 75 - Me Hélène Sicard

1 Régie, pour qu'il fasse l'objet d'une approbation  
2 qui soit spécifique.  
3 Q. [118] Pour quelle raison pour ne pas faire ça le  
4 plus rapidement possible?  
5 R. Je pense que, si ma mémoire est bonne, je pense que  
6 madame Dallaire a répondu à cette question ou une  
7 question très similaire, semblable il y a quelques  
8 instants.  
9 Q. [119] Pour les contrats en général. Mais, là, je  
10 vous parle de ce contrat-là spécifique qui date  
11 quand même de mars deux mille dix-neuf (2019), puis  
12 qui est toujours dans votre liste de contrats à  
13 approuver, qu'on ne calcule pas pour le soixante  
14 millions de mètres cubes (60 Mm3) puis pour le  
15 quinze dollars (15 \$). C'est un des premiers  
16 contrats que vous avez signé.  
17 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
18 R. Donc, comme madame Dallaire le disait, ce contrat-  
19 là va devoir être approuvé par la Régie. Et  
20 pourquoi on ne l'a pas mis, maintenant? C'est...  
21 Entre autres, vous le verrez là, la date de début  
22 d'injection est plus tard là, on parle de [REDACTED]  
23 [REDACTED]  
24 [REDACTED]. Donc, c'est pour ça que c'est un  
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 76 - Me Hélène Sicard

1 petit peu plus long que prévu. Donc, c'est une  
2 notion de temps, dans le cas de ce projet-là.  
3 Q. [120] Mais je me trompe peut-être, mais moi,  
4 forcément... Vous me dites [REDACTED]  
5 [REDACTED]  
6 [REDACTED]  
7 [REDACTED]  
8 M. VINCENT REGNAULT :  
9 R. Vous n'avez pas la bonne ligne, Maître Sicard.  
10 Q. [121] SÉMER, Cacouna...  
11 R. Premier [REDACTED]  
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
13 R. Il faut se rappeler que ce sont les années  
14 financières d'Énergir, en haut du tableau. C'est  
15 peut-être ce qui vous a mélangé dans les dates.  
16 Q. [122] Non, non... SÉMER, [REDACTED]  
17 [REDACTED] Je vais retourner au tableau là, parce  
18 qu'il y a... Donnez-moi deux secondes, Madame la  
19 Présidente, puis je...  
20 LA PRÉSIDENTE :  
21 Il va falloir que ça soit deux secondes parce que  
22 j'ai un de mes ordinateurs...  
23 Me HÉLÈNE SICARD :  
24 Non, non.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 77 - Me Hélène Sicard

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 ... la batterie vient de s'éteindre, alors...  
3 Me HÉLÈNE SICARD :  
4 Oh! O.K. SÉMER, Cacouna. Si vous regardez votre  
5 tableau là. C'est peut-être que le tableau, vous  
6 allez devoir le corriger, mais SÉMER, Cacouna, j'ai  
7 une injection dans le tableau qui est à la fin de  
8 la pièce... B-382, le tableau révisé, il y a une  
9 [REDACTED]  
10 [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
13 R. [REDACTED]  
14 [REDACTED]  
15 [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 [REDACTED]  
19 Q. [123] Voilà!  
20 R. ... [REDACTED] Voilà.  
21 Q. [124] Voilà... O.K. C'est parce que quand...  
22 O.K.... c'est bien ça. Alors, si vous n'avez pas  
23 d'autre réponse, Madame la Présidente, ça termine  
24 pour moi. Je vous remercie.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 78 - Me J.-P. Therriault

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie Maître Sicard. Il est dix heures quarante (10 h 40). On va prendre la pause et puis on reviendra avec maître Therriault pour la FCEI. On va prendre une pause de quinze (15) minutes. Donc, à dix heures cinquante-cinq (10 h 55), on va revenir à l'audience. Alors, bonne pause.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA PRÉSIDENTE :

Maître Therriault, ça va être à vous.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les régisseurs. Jean-Philippe Therriault pour la FCEI. Je veux tout d'abord remercier maître Sicard pour ses excellentes questions, dont certaines ont répondu à certaines des questions que je voulais moi-même poser au panel d'Énergir. Ce ne sera donc pas très, très long, je crois, comme contre-interrogatoire. Je vais reprendre là où a laissé maître Sicard. Donc, si je ne me trompe pas, à la pièce B-0379 qui est la liste des clauses conditionnelles. Et je vais revenir plus spécifiquement sur le contrat de SEMER, Cacouna.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 79 - Me J.-P. Therriault

Q. [125] Donc, je comprends du tableau qui a été produit par Énergir, qui est B-0382, et les réponses que vous avez données à maître Sicard que ce contrat-là, il ne fait pas partie, il n'est pas comptabilisé dans le un pour cent (1 %) et devra faire l'approbation, devra faire l'objet d'une approbation spécifique par la Régie et ce malgré le fait qu'il ne contient pas de clauses conditionnelles.

Est-ce que ce n'est pas un peu contradictoire avec la position exprimée dans votre réponse à l'engagement numéro 4 où, justement, ce que Énergir vient dire, c'est que ce qui fait qu'une capacité peut être considérée comme étant contractée en fin de compte c'est le fait de lever la clause conditionnelle présente au contrat?

M. VINCENT REGNAULT :

R. Donc... Excusez-moi! Bien franchement, je ne vois pas de contradiction particulière. C'est sûr que, dans toutes les règles, souvent, on doit faire certaines exceptions, on explique pourquoi on fait l'exception dans ce cas-ci à l'égard du contrat de SEMER. Puis monsieur Duquette, qui a témoigné juste avant la pause, est venu ajouter quelques indications additionnelles à l'égard de ce contrat-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 80 - Me J.-P. Therriault

à particulier... de ce projet-là en particulier.

Q. [126] Donc, ce serait pour... le fait de ne pas l'inclure, ce serait à cause de la date d'injection qui serait [REDACTED] c'est exact?

R. Il y a la question de la date d'injection, ça, vous avez raison là-dessus. Mais il y avait aussi d'autres éléments que monsieur Duquette a porté à l'attention de la Régie, notamment la question du financement de ce projet-là qui fait en sorte qu'il y a une certaine incertitude qui l'entoure encore.

Q. [127] Je vous remercie. Mon autre question qui est la même question en fait par rapport à deux contrats. C'est par rapport au contrat EDL et au contrat GIGME, je crois. Donc, à la pièce B-0379, vous avez fourni une clause conditionnelle pour la capacité additionnelle, donc la capacité qui serait au-dessus de ce qui est prévu à votre tableau qui est [REDACTED], si je ne me trompe pas. Je vais juste vérifier. EDL, exactement. Et au-dessus de [REDACTED]. Est-ce que le contrat avec EDL prévoit également une clause conditionnelle pour cette capacité, appelons-la la capacité initiale de [REDACTED] millions de mètres cubes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 81 - Me J.-P. Therriault

R. Donc, pour le premier [REDACTED], il n'y a pas de clause dans la mesure ou on le considère inclus dans le premier un pour cent (1 %). Puis la clause qui est indiquée à la pièce que vous avez mentionnée tantôt vise l'option que tant que le producteur qu'Énergir ont pour obtenir ou acheter un [REDACTED]

Q. [128] Donc, si je comprends bien, la seule clause conditionnelle, comme suspensive, qui se retrouve au contrat avec EDL, c'est par rapport à la capacité additionnelle?

R. Exact.

Q. [129] Et, en fait, j'ai la même question pour le contrat GIGME. Est-ce que la capacité prévue à ce contrat-là est également assujettie à une clause conditionnelle?

M. RAPHAËL DUQUETTE :

R. Non, il n'y a pas de... Il n'y a pas de... Ce n'est pas conditionnel. Donc, celui-là aussi là, les volumes sont considérés dans le un pour cent (1 %).

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

Je vous remercie. Donc, Madame la Présidente, ça

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 82 - Me Franklin S. Gertler

1 fait le tour des questions que je voulais posées au  
2 panel des témoins.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Je vous remercie, Maître Therriault. Maître Paquet,  
5 pour le GRAME?  
6 Me GENEVIÈVE PAQUET :  
7 Alors, bonjour. Le GRAME n'aura pas de question, je  
8 vous remercie.  
9 LA PRÉSIDENTE :  
10 Merci. Maître Gertler, pour le ROÉÉ.  
11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :  
12 Bonjour. Vous me voyez, oui? Je suis là. Bonjour.  
13 Il reste quelques petites questions de  
14 clarification. Évidemment, maître Sicard a fait un  
15 travail considérable.  
16 Q. [130] Je veux juste... c'est surtout des  
17 clarifications. Monsieur Regnault, j'aimerais juste  
18 comprendre. Quand on parle que ça rentre dans le un  
19 pour cent (1 %), ça ne rentre pas dans le un pour  
20 cent (1 %).  
21 Je voudrais juste que vous clarifiez, pour  
22 nous, pour qu'est-ce que vous voulez dire parce que  
23 des fois, je pense que c'est le un pour cent (1 %)  
24 qui est dans le décret ou qui est dans le  
25 règlement, que vous voulez dire. D'autres fois,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 83 - Me Franklin S. Gertler

1 j'ai l'impression que vous l'utilisez, comme ça,  
2 comme étant une façon de référer à la décision  
3 057, je pense, au mois de mai.  
4 Et, alors, on a déjà un peu de difficulté à  
5 suivre les morceaux qui se déplacent sur  
6 l'échiquier. Vous pouvez juste expliquer qu'est-ce  
7 que vous voulez dire par cela?  
8 M. VINCENT REGNAULT :  
9 R. On parle du un pour cent (1 %), en fait du soixante  
10 millions de mètres cubes (60 000 000 m3) qui fait  
11 partie des trois paramètres imposés par la Régie  
12 dans sa décision de mai dernier, Maître Gertler.  
13 Q. [131] Oui, mais quand vous dites que tels et tels  
14 contrats rentrent dans le un pour cent (1 %), ça  
15 veut dire que c'est couvert par la décision au mois  
16 de mai?  
17 R. Oui.  
18 Q. [132] Ou ça va faire partie du un pour cent (1 %)  
19 qu'à terme, on va avoir contracté pour rencontrer  
20 l'exigence du règlement?  
21 R. Quand je parle du un pour cent (1 %) ou quand on  
22 parle du un pour cent (1 %), on réfère, en fait, au  
23 volume de soixante millions de mètres cubes  
24 (60 000 000 m2) qui fait partie des paramètres  
25 indiqués dans la décision de la Régie de mai

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 84 - Me Franklin S. Gertler

1 dernier. On ne réfère pas au un pour cent (1 %) du  
2 règlement, Maître Gertler.  
3 Évidemment, c'est la même quantité là. Je  
4 ne pense pas que ça soit une coïncidence là, mais  
5 dans le cadre de la présente audience, quand on  
6 réfère au un pour cent (1 %) ou aux soixante  
7 millions de mètre cubes (60 Mm3), on réfère aux  
8 caractéristiques des contrats approuvés par la  
9 Régie.  
10 Q. [133] O.K. Puis, à ce moment-là... Excusez-moi, je  
11 suis, peut-être, moins intelligent que les autres  
12 ou moins attentif, mais ça veut dire que, pour  
13 vous, ces contrats-là devraient être comme... qui  
14 rentrent dans le un pour cent (1 %), mais ils ne  
15 sont pas encore fixes là?  
16 C'est ça, vous allez vous déplacer, vous  
17 faites entrer ou sortir des contrats de ce panier-  
18 là pour établir la collection de contrats la plus  
19 intéressante, avantageuse ou appropriée? C'est bien  
20 cela?  
21 R. Je me méfie toujours des gens qui disent qui ne  
22 sont pas intelligents, Maître Gertler. En fait, il  
23 y a une série de contrats qui ont été signés par  
24 Energir et en fonction des dates d'injection qui  
25 sont prévues, nous choisissons ou identifions les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 85 - Me Franklin S. Gertler

1 contrats qui feront partie du premier soixante  
2 millions de mètres cubes (60 Mm3).  
3 Q. [134] O.K. Bien, là, puis dans le document de ce  
4 matin, qui donne les différentes clauses qui sont  
5 insérées dans les contrats, effectivement, il y en  
6 a qui diffèrent, mais pour votre position, qu'aux  
7 fins réglementaires, si je comprends bien, ils sont  
8 tous - puis là, c'est maître Thibodeau qui va me  
9 dire que c'est à lui - mais ils sont tous  
10 équivalents juridiquement.  
11 Me PHILIP THIBODEAU :  
12 Je vais intervenir. Donc, je veux faire une  
13 objection formelle à ce que l'on demande au client  
14 de demander l'interprétation juridique des clauses,  
15 telle que la question est formulée.  
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
17 Q. [135] O.K. Bien, je... peut-être le formuler d'une  
18 autre façon. Est-ce qu'ils sont... ils vous donnent  
19 tous... ou vous permet de dire à la Régie que dans  
20 tous les cas, vous avez la possibilité de ne pas  
21 signer ou que la Régie reste avec les coudées  
22 franches, là-dedans?  
23 M. VINCENT REGNAULT :  
24 R. Je vais laisser la question de l'interprétation aux  
25 avocats, évidemment, puis à la Régie. Mais ce que

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 86 - Me Franklin S. Gertler

1 je peux vous dire, c'est que l'intention ou  
2 l'objectif qui est derrière cette clause-là, quel  
3 que soit le « wording » ou les mots qui sont  
4 utilisés, c'est justement... c'est d'avoir cet...  
5 C'est d'imposer cette condition-là, à l'entrée en  
6 vigueur du contrat, à l'approbation de la Régie.  
7 Donc, c'est l'objectif qui était derrière chacune  
8 des clauses. Évidemment, les clauses diffèrent les  
9 unes des autres, là. On a négocié des contrats avec  
10 plusieurs contreparties. Il y a des avocats qui  
11 sont impliqués de chacun des côtés, des  
12 modifications qui sont proposées, éventuellement,  
13 un « wording » qui est convenu. Mais l'objectif,  
14 s'il y avait une intention - si je peux parler de  
15 l'intention - c'était de, justement, de donner...  
16 de conserver ses coudées franches à la Régie.  
17 Q. [136] O.K. Et si je vais dans le document... Madame  
18 Lebuis, il serait peut-être nécessaire d'afficher  
19 le document... GM-1, le document 27. Dans la clause  
20 qui concerne [REDACTED], je  
21 pense que c'est... Excusez-moi. Page 2. C'est ça.  
22 Celle-là, si je comprends bien... Le deuxième  
23 paragraphe, dans celle-là, [REDACTED]  
24 [REDACTED]  
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 87 - Me Franklin S. Gertler

1 [REDACTED]. Alors, est-ce  
2 que c'est la même chose que les autres ou c'est  
3 juste exprimé autrement ou... Comment ça marche?  
4 R. Dans ce cas-ci bien particulier, le... En fait,  
5 c'est relativement simple. Si la Régie n'approuve  
6 pas le contrat, à ce moment-là, le contrat tombe à  
7 l'eau. Ou en fait, si la Régie n'approuve pas les  
8 caractéristiques du contrat, là, le... évidemment,  
9 l'engagement contractuel d'Énergir va disparaître.  
10 Ou le... fournisseur, le producteur a la  
11 possibilité d'accorder un délai additionnel à  
12 Énergir pour tenter d'obtenir une nouvelle  
13 approbation réglementaire.  
14 Q. [137] Maintenant, pour celle qui est juste en  
15 haut : le GIGME, je ne sais pas, c'est dans l'état  
16 de Maine, si je comprends bien, là, Gaz... je ne  
17 sais pas trop quoi, là, dans l'état de Maine, vous  
18 indiquez dans la pièce : « Non applicable, car  
19 inclus dans le un pour cent (1 %) ».  
20 Et, là, je reviens un peu à qu'est-ce que  
21 je vous ai posé tout à l'heure. Qu'est-ce que ça  
22 veut dire exactement, est-ce qu'on doit comprendre  
23 que même si vous conservez une faculté de sortir ou  
24 de faire entrer des contrats, selon vous, là, c'est  
25 votre position, que celle-là va rester, ne bougera

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 88 - Me Franklin S. Gertler

1 pas. Est-ce que c'est ça que ça veut dire?  
2 R. Bien oui, vous avez raison, Maître Gertler, c'est  
3 ça.  
4 Q. [138] O.K. Alors, mais est-ce que c'est, à ce  
5 moment-là, le seul et puis tous les autres sont  
6 sujets à... à part Saint-Hyacinthe, peut-être, là,  
7 je voulais dire (inaudible)...  
8 R. On peut...  
9 Q. [139] (Inaudible).  
10 Me PHILIP THIBODEAU :  
11 Pouvez-vous simplement, quand vous dites « tous les  
12 autres », Maître Gertler, pouvez-vous identifier  
13 lesquels contrats vous réferez, exactement?  
14 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
15 Q. [140] Bien, là, je regarde, là, c'est... le  
16 tableau, quand je dis « tous les autres », ceux qui  
17 sont dans le tableau, tous les autres qui sont...  
18 Me PHILIP THIBODEAU :  
19 Vous voulez dire tous ceux qu'il y a un oui dans la  
20 colonne, c'est ça?  
21 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
22 Là, on n'est pas dans le même document, là, vous,  
23 vous êtes dans quel document, là?  
24 LA PRÉSIDENTE :  
25 Je pense que maître Gertler fait référence au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 89 - Me Franklin S. Gertler

1 tableau de la pièce B-0379 qui énumère les clauses  
2 conditionnelles incluses au document de nature  
3 contractuelle. Est-ce que je me trompe, Maître  
4 Gertler.  
5 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
6 Oui, c'est cela. Merci, Madame la présidente, là.  
7 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
8 R. En fait, je vous amènerais à la pièce D-0374 qui  
9 est le grand tableau.  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Oui.  
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
13 R. Si vous regardez la colonne qui porte le titre :  
14 « Inclus dans les contrats dont les conditions  
15 respectent la décision de l'étape B », donc...  
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
17 Q. [141] O.K. Oui.  
18 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
19 R. ... tous les contrats qui ont un « oui » sont ceux  
20 considérés comme faisant partie du premier un pour  
21 cent (1 %).  
22 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
23 Q. [142] O.K. Excusez-moi, je ne regarde pas ma  
24 caméra, je me suis à regarder la pièce, là, mais  
25 O.K. Alors, pour tous les... O.K. Alors ceux-là

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 90 - Me Franklin S. Gertler

1 sont inclus, quand vous dites « inclus dans le un  
2 pour cent (1 %), ça ne veut pas dire, ça ne veut  
3 pas dire dans ce cas-ci seulement qui rencontrent  
4 les critères de la décision du mois de mai, selon  
5 vous, mais que vous... ils sont là pour rester, là,  
6 dans les contrats qui vont former le un pour cent  
7 (1 %), c'est ça?  
8 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
9 R. Oui, donc, dans la mesure où ces contrats-là, où il  
10 est prévu que ces contrats-là injectent, donc, ils  
11 resteront inclus dans le un pour cent (1 %), tout  
12 dépendant de la nature, là, des termes, des  
13 contrats, là, qui auraient un terme de deux ans,  
14 bien, à la fin du contrat, ils ne seraient plus  
15 inclus dans ce un pour cent (1 %)-là, parce que nos  
16 engagements contractuels seraient terminés.  
17 Q. [143] Oui, O.K. On se comprend. Là, une autre...  
18 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
19 R. Excusez-moi, juste une petite précision pour le  
20 besoin des notes sténographiques, je vous ai donné  
21 la mauvaise référence tantôt, quand je parlais du  
22 grand tableau.  
23 Je pense que vous avez regardé le bon,  
24 Maître Gertler, mais je n'avais pas donné la bonne  
25 référence.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 91 - Me Franklin S. Gertler

1 Q. [144] Alors, c'est lequel?  
2 R. Je n'ai pas la...  
3 Q. [145] La bonne, c'est laquelle, à ce moment-là?  
4 R. Alors, j'ai juste la coté d'Energir 2 document  
5 31...  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 Ça serait la pièce confidentielle, c'est la B-0383,  
8 ou enfin...  
9 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
10 Merci.  
11 R. Merci beaucoup.  
12 Q. [146] Maintenant, une question puis j'achève,  
13 Madame la présidente, je pense, mais j'aimerais  
14 comprendre, là, parce que ça commence à faire  
15 beaucoup de va-et-vient à la Régie là tous ces  
16 contrats puis l'approbation. J'aimerais juste, on a  
17 parlé d'un prix dans la décision 57. Toutes ces  
18 opérations-là réglementaires où est-ce qu'on  
19 comptabilise puis qui paye le coût de cet exercice-  
20 là de réglementaire? Est-ce qu'il y a... c'est  
21 assumé par les clients du GNR volontaires ou si  
22 c'est assumé dans le pot général des coûts de la  
23 régulation?  
24 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
25 R. En fait, les coûts de la réglementation, le coût

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 92 - Me Franklin S. Gertler

1 réglementaire de l'ensemble des dossiers est  
2 couvert dans les tarifs de l'ensemble de la  
3 clientèle d'Energir.  
4 Q. [147] O.K. Puis est-ce qu'on a une idée là? Je ne  
5 sais pas là, à tout hasard là. Est-ce que le  
6 dossier 4008 jusqu'à maintenant ça a coûté combien?  
7 Est-ce que vous le savez?  
8 Me PHILIP THIBODEAU :  
9 Écoutez, je vais m'interjecter ici là. Je ne crois  
10 pas que... Je pense qu'on s'éloigne beaucoup d'un  
11 contre-interrogatoire sur l'engagement 4 dans le  
12 cadre du tarif provisoire ici qu'on tente d'établir  
13 là. Donc, je vais m'objecter à la question telle  
14 que formulée.  
15 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
16 O.K.  
17 Q. [148] Maintenant là, puis c'est un peu... Je  
18 devance la Régie, c'est comme ça que les choses  
19 sont faites. Mais, dans les décrets qui ont été  
20 soumis par la Régie pour contre-interrogatoire, les  
21 décrets sur les subventions à Energir pour le  
22 raccordement des sources, finalement, de... allant  
23 jusqu'à trente millions (30 M\$), si je ne me trompe  
24 pas, des sources de GNR. Ainsi qu'il y a un autre  
25 décret qui suit. Bien, on le voit en partie dans la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 93 - Me Franklin S. Gertler

1 pièce qui a été soumise par la Régie, mais c'est  
2 incomplet, mais le numéro qui suit. Ces  
3 subventions-là, est-ce qu'elles devraient entrer ou  
4 affecter le prix qui serait payé par les... les  
5 clients volontaires?  
6 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
7 R. Donc, en réponse là, la subvention, oui, nous  
8 permet de réduire les... les prix  
9 d'approvisionnement étant donné qu'en ayant des  
10 subventions, les coûts de production et d'injection  
11 sont réduits. Donc, ça permet aux producteurs de  
12 nous vendre le GNR à un prix plus intéressant ou,  
13 en tout cas, plus faible.  
14 Q. [149] Hum, hum. Et est-ce que les... qu'arrivera...  
15 Les extensions, je ne les connais pas exactement.  
16 Mais, est-ce que j'aurais raison de penser que,  
17 avec ces extensions-là, il y a une possibilité  
18 d'aller chercher d'autres clientèles aussi?  
19 Industriel ou résidentiel, commercial.  
20 R. Donc, oui, c'est possible. La réponse, c'est que  
21 c'est possible dans certains cas.  
22 Q. [150] O.K. Puis à ce moment-là, comment est-ce que  
23 vous pensez que ça devrait être pris en compte dans  
24 le tarif qui est chargé pour les clients  
25 volontaires volontaires?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 94 - Me Franklin S. Gertler  
Mme CAROLINE DALLAIRE :

- 1  
2 R. Si je ne m'abuse, c'est l'an passé, la Régie a  
3 approuvé une méthode de répartition des coûts pour  
4 ces conduites-là sur lesquelles d'autres clients  
5 pourraient être connectés, donc pour le calcul du  
6 tarif de réception. Et c'est sûr qu'à ce moment-là,  
7 ça va venir impacter le coût du producteur de GNR,  
8 et donc le tarif négocié avec ce producteur-là de  
9 GNR.  
10 Q. [151] Ça, ça va être le prix ou le coût d'achat que  
11 vous parlez auprès du producteur. Mais, moi, je  
12 vous parle à ce moment-là du tarif qui doit être  
13 chargé aux clients volontaires.  
14 R. Donc, si le tarif avec le producteur change, ça va  
15 être reflété dans le prix du GNR à la clientèle  
16 volontaire aussi au moment où le calcul va être  
17 fait en début d'année, avec l'entente des contrats  
18 de GNR.  
19 Q. [152] Donnez-moi une seconde, Madame la Présidente.  
20 Je veux juste voir, je pense que j'ai terminé.  
21 M. VINCENT REGNAULT :  
22 R. On ne vous entend pas, Maître Gertler.  
23 Q. [153] Quand vous ne m'entendez pas, je parle avec  
24 mon analyste. C'est bon. Alors, juste une dernière  
25 question sur les extensions de réseau. Avec la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 95 - Me Dominique Neuman

- 1 subvention, est-ce que la subvention couvre cent  
2 pour cent des coûts de raccordement de ces sources  
3 de GNR ou un autre morceau qui est chargé à ce  
4 moment-là au producteur?  
5 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
6 R. C'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des coûts  
7 qui sont couverts.  
8 Q. [154] O.K. Puis l'autre dix pour cent (10 %)?  
9 R. Chargé dans le tarif de réception.  
10 Q. [155] O.K. Un instant encore s'il vous plaît.  
11 Merci, Madame la Présidente. Merci aux témoins.  
12 C'est la fin des questions du ROÉÉ. Merci.  
13 LA PRÉSIDENTE :  
14 Merci, Maître Gertler. Maître Neuman pour SÉ-AQLPA-  
15 GIRAM.  
16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :  
17 Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur  
18 les régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA-  
19 GIRAM. Je félicite également maître Sicard un peu  
20 plus tôt qui a posé un très grand nombre de  
21 questions qui étaient très utiles. Je vais  
22 commencer d'abord par des questions pragmatiques.  
23 Étant donné que la plaidoirie sera publique et que  
24 nous aurons probablement à décrire certaines des  
25 choses qui se trouvent au tableau de la page 39 de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 96 - Me Dominique Neuman

- 1 la pièce confidentielle Énergir-2, Document 31, et  
2 que ce sera très difficile de le faire sans nommer  
3 des noms de projets, est-ce que ce serait possible  
4 à Énergir aujourd'hui, avant les plaidoiries, de  
5 déposer ce même tableau mais avec les numéros de  
6 ligne, donc qui seraient pris à partir de la  
7 version Excel? Comme ça, lorsqu'on parlera en  
8 plaidoirie, on aura qu'à utiliser le numéro de  
9 ligne pour décrire le projet dont on parle.  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Je ne veux pas empêcher maître Thibodeau de déposer  
12 les documents que vous souhaitez. Mais juste pour  
13 vous dire, il est onze heures trente (11 h 30). On  
14 a... Déjà avant le temps qu'on avait pris, les  
15 argumentations, ça se terminait vers cinq heures  
16 (5 h) aujourd'hui. On a pris quatre-vingt-dix (90)  
17 minutes de retard. Il n'y aura pas de plaidoiries,  
18 à moins d'un miracle de ménage qu'on fasse dans nos  
19 propres questions sur l'heure du dîner, en toute  
20 probabilité, il va y avoir seulement la partie à  
21 huis clos, et les plaidoiries devront être par  
22 écrit, parce qu'on ne finira pas... ce n'est pas  
23 vrai qu'on ira jusqu'à huit heures (8 h) ce soir  
24 pour faire l'ensemble des plaidoiries. Alors, je ne  
25 veux pas empêcher maître Thibodeau s'il veut

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 97 - Me Dominique Neuman

- 1 déposer la pièce que vous avez requise, mais en  
2 toute probabilité, on ne fera pas les plaidoiries  
3 aujourd'hui.  
4 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
5 Même si la plaidoirie est écrite, il faudrait quand  
6 même qu'on puisse décrire publiquement de quoi on  
7 parle. Et ça aiderait d'avoir les numéros de ligne.  
8 Sinon, on va être obligé de révéler les noms des  
9 projets et ce qu'on ne peut pas faire publiquement.  
10 Me PHILIP THIBODEAU :  
11 Est-ce que je peux prendre la parole?  
12 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
13 Oui.  
14 LA PRÉSIDENTE :  
15 Allez-y.  
16 Me PHILIP THIBODEAU :  
17 Oui, je crois. On ne voit pas d'enjeu. Ça ne sera  
18 probablement pas le tableau Excel là, qui est en  
19 accès restreint, qui sera fourni. Il est fourni  
20 évidemment la Régie là pour... euh... toujours en  
21 soutien des pièces.  
22 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
23 Non, non, une version PDF, mais avec les numéros de  
24 lignes.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 98 - Me Dominique Neuman

1 Me PHILIP THIBODEAU :  
2 Ah... les numéros de lignes. Je ne suis pas calé en  
3 informatique, mais je suis sûr qu'il y a des gens,  
4 ici, plus futés que moi là-dessus qui vont être  
5 capables de faire ça.  
6 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
7 Oui... juste pour confirmer les lignes 10 à 13 dont  
8 on parle, à un moment donné, de la part d'Énergir,  
9 ce sont bien les projets Ville de Québec, RGMRM,  
10 SEMECS et SÉMER? C'est bien ça?  
11 Me PHILIP THIBODEAU :  
12 Exact.  
13 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
14 Et la ligne 14, c'est EDL?  
15 Me PHILIP THIBODEAU :  
16 Oui, évidemment. Exact, aussi.  
17 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
18 Q. [156] Oui. Est-ce que j'ai bien compris des  
19 réponses qui ont été données à des questions  
20 précédentes que si on parle de ce tableau.  
21 Donc, dans la quatrième colonne, il y a des  
22 « oui » et des « non » à approuver, que dans tous  
23 les cas où est-ce que c'est écrit « oui », il  
24 n'existe pas de clause rendant le volume  
25 conditionnel? Et je tiens compte du fait que [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 99 - Me Dominique Neuman

1 EDL, je sais qu'il y a une possibilité d'un volume  
2 additionnel, ou il y a une clause conditionnelle,  
3 mais ce n'est pas de ça que je parle, pour les  
4 volumes qui sont indiqués, ici.  
5 Par exemple, pour EDL, c'est [REDACTED],  
6 [REDACTED],  
7 qu'il n'y a aucune clause qui rend l'approbation  
8 conditionnelle?  
9 Attendez, une, deux, trois, quatre, cinq,  
10 six cas où c'est écrit « oui », bien, Saint-  
11 Hyacinthe, évidemment, c'est déjà en vigueur, mais  
12 dans tous les autres cas, il n'y a aucune clause  
13 conditionnelle à l'approbation de la Régie?  
14 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
15 R. Oui, pour l'ensemble de ces contrats-là, il n'y a  
16 pas de clause, excepté pour le projet de Warwick où  
17 il y avait une clause conditionnelle à  
18 l'approbation de la Régie et on est donc passé  
19 devant la Régie pour le faire approuver, ce qui a  
20 été fait.  
21 Q. [157] D'accord. Donc, ça veut dire que pour tous  
22 les projets où le mot « oui » est indiqué dans  
23 cette quatrième colonne, un « oui » ne pourra plus  
24 devenir un « non »?  
25 C'est-à-dire si jamais, demain, vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 100 - Me Dominique Neuman

1 trouvez un meilleur contrat et que vous aimeriez  
2 passer ce contrat dans la catégorie des « oui », il  
3 n'y a aucun des « oui » déjà existants qui va  
4 devenir un « non »?  
5 R. Donc, oui, c'est bien le cas et tous les contrats,  
6 ou tous les projets vont rester « oui » jusqu'à la  
7 fin du terme du contrat.  
8 Q. [158] Également, quelques questions ont été posées,  
9 tout à l'heure, concernant le projet [REDACTED]  
10 [REDACTED], mais sauf erreur ce que je vais vous  
11 demander n'a pas encore été demandé.  
12 Comment se fait-il qu'Énergir ne soit pas  
13 capable de déterminer si c'est un « oui » ou un  
14 « non » pour [REDACTED]? Dont la date de début  
15 d'injection estimée, je comprends qu'elle sera,  
16 peut-être, retardée mais elle était indiquée pour  
17 le premier (1er) décembre deux mille vingt (2020).  
18 Qu'est-ce qui empêche de savoir si c'est un « oui »  
19 ou un « non », on a le prix. On a la capacité.  
20 Donc, j'essaie de comprendre.  
21 M. VINCENT REGNAULT :  
22 R. En fait, la raison pour laquelle, donc, on l'a mis  
23 « non déterminé », c'est qu'à l'heure actuelle, il  
24 y a [REDACTED]  
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 101 - Me Dominique Neuman

1 les projections de mètres cubes pour les années  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]  
4 [REDACTED]  
5 [REDACTED]  
6 [REDACTED]  
7 [REDACTED]  
8 [REDACTED]  
9 [REDACTED]  
10 [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 Donc, c'est la raison pour laquelle à ce stade-ci,  
14 on l'a laissé comme étant « non déterminé ».  
15 Q. [159] Alors, je veux être sûr que je vous comprends  
16 bien. [REDACTED], c'est un volume de [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 Et que [REDACTED] deviendrait un « oui »  
19 [REDACTED]  
20 [REDACTED]  
21 [REDACTED]. C'est bien cela?  
22 R. Oui. Vous avez bien compris.  
23 Q. [160] C'est dommage que ce sujet... J'aurais  
24 voulu... On aurait voulu en parler, mais ce sera  
25 seulement à l'étape « D » qu'on pourra en parler.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 102 - Me Dominique Neuman

- 1 Si EDL... Je vois que EDL est classé dans les  
2 « oui ». Si EDL n'avait pas été classé dans les  
3 « oui », mais avait été classé dans les « non, à  
4 approuver », est-ce que cela aurait eu pour  
5 conséquence que tous les cinq autres projets... ou  
6 en tout cas, au moins les quatre premiers - au  
7 moins ceux de Ville de Québec, RGMRM, SEMECS et  
8 SEMER. Et ARCHAEA... ARCHAEA, peut-être pas -  
9 auraient été considérés dans les « oui »? Et je  
10 n'ai pas fait le calcul, faudrait... Je n'ai pas  
11 fait le calcul pour voir où se situerait la moyenne  
12 du coût d'approvisionnement. En fait, est-ce que  
13 vous pouvez indiquer : si EDL avait été un « non »,  
14 lesquels des autres « non » seraient devenus des  
15 « oui »?
- 16 R. Ce n'est pas possible de répondre à votre question,  
17 Maître Neuman. Si le délai n'avait pas été là,  
18 effectivement, on en aurait choisi d'autres, en  
19 fonction des paramètres, là, qu'on a indiqué... qui  
20 faisaient... qui nous permettaient ou qui nous  
21 guidaient dans les décisions qu'on prenaient, là.  
22 Donc...
- 23 Q. [161] Bien, je vois que déjà, Ville de Québec et  
24 RGMRM sont moins chers que EDL. Donc, j'imagine  
25 qu'ils seraient passés? Et leurs volumes sont

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 103 - Me Dominique Neuman

- 1 considérablement moindres. Est-ce qu'il y aurait eu  
2 de la place pour, entre guillemets, rentrer aussi  
3 SEMECS et SEMER? Avec un prix un peu plus élevé,  
4 mais des volumes relativement faibles, comparé à  
5 EDL?
- 6 R. En fait... Effectivement, c'est parce que si on  
7 interprète ou on fait l'exercice que vous faites,  
8 là, en vase-clos, on peut arriver à certaines  
9 conclusions. Mais je ne voudrais pas m'engager en  
10 vous disant : « Si on retire EDL, on va  
11 nécessairement inclure les quatre contrats auxquels  
12 vous faites référence. » Il y a toutes sortes de  
13 circonstances qui peuvent faire en sorte qu'on va  
14 vouloir... entre autres, des questions de dates  
15 d'injections. On voit qu'il y a quand même des  
16 dates d'injections qui sont un peu plus tard, là,  
17 au niveau de la SEMER Cacouna ou de la Ville de  
18 Québec. Donc, je... Mais ce qui est certain, c'est  
19 que si EDL n'était pas là, bien, on a toujours les  
20 mêmes paramètres imposés par la Régie. Mêmes  
21 caractéristiques des contrats. Puis, on prendrait  
22 les contrats qui nous permettraient de respecter,  
23 de demeurer à l'intérieur de ces paramètres-là.
- 24 Q. [162] Actuellement - et là encore, je n'ai pas fait  
25 le calcul sur un tableau Excel - est-ce que vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 104 - Me Dominique Neuman

- 1 auriez de la place, maintenant pour considérer  
2 comme étant des oui, au moins Ville de Québec et  
3 RGMRM, même en gardant EDL qui est déjà dans les  
4 « oui », parce que le prix est inférieur et on a...  
5 sauf erreur, on n'a pas dépassé le soixante (60)?
- 6 R. Si ma mémoire est bonne, là, je pense qu'on l'a  
7 indiqué dans la réponse à l'engagement qu'on était  
8 à cinquante-neuf millions de mètres cubes (59Mm3),  
9 là, dans... si on considère les contrats que l'on  
10 considère comme respectant les trois paramètres  
11 imposés par la Régie, quand on considère, là, la  
12 capacité plus les capacités, là, la question max,  
13 là, dans la colonne H.
- 14 Q. [163] D'accord. Est-ce que ma compréhension est  
15 exacte que... bien, écoutez, la Régie a rendu sa  
16 décision fixant les paramètres de ce qui  
17 nécessitait ou non une approbation spécifique. Sa  
18 décision a été rendue au mois de mai.
- 19 Est-ce que je comprends donc qu'au mois de  
20 mai, lorsque cette décision a été rendue, vous avez  
21 volontairement attendu avant de considérer comme  
22 approuvé, puisque vous auriez pu, dès que la  
23 décision du mois de mai a été rendue, vous auriez  
24 pu aviser la Ville de Québec, RGMRM et peut-être  
25 d'autres que oui, ils étaient considérés comme

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 105 - Me Dominique Neuman

- 1 approuvés, que... donc, de donner effet à la clause  
2 conditionnelle en disant que la condition est  
3 remplie et que vous avez volontairement attendu,  
4 vous ne les avez pas avisés qu'ils étaient  
5 approuvés parce que vous espériez et vous avez  
6 obtenu le contrat avec EDL. À ce moment-là, c'est  
7 le contrat de EDL que vous avez considéré comme  
8 approuvé, c'est bien cela?
- 9 R. Donc, effectivement, là, Maître Neuman, une fois  
10 que la décision à la Régie a été rendue, là, on  
11 avait un choix à faire à l'égard des contrats qu'on  
12 avait, à ce moment-là, sur... qui étaient signés et  
13 le contrat d'EDL, considérant une date d'injection,  
14 là, [REDACTED]  
15 [REDACTED] la décision a été prise de l'inclure dans  
16 le premier, à l'intérieur, comme faisant partie ou  
17 comme respectant, là, les trois paramètres imposés  
18 par la Régie.
- 19 Q. [164] O.K. Même chose qui, après, est arrivé le  
20 contrat de Petawawa par le contrat de GIGME, enfin,  
21 le contrat du Maine, et donc, vous les avez  
22 approuvés et donc, avez maintenus en standby, si je  
23 peux m'exprimer ainsi, les quatre contrats qui se  
24 trouvent en territoire québécois : Ville de Québec,  
25 RGMRM, SEMECS et SEMER?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 106 - Me Dominique Neuman

1 R. Donc, effectivement, on a les contrats de GIGME et  
2 Petawawa, on les a considérés comme respectant les  
3 paramètres fixés par la Régie, dans la mesure où  
4 ils avaient des dates d'injection, là, qui nous  
5 permettaient de répondre plus rapidement à la  
6 demande de la clientèle.

7 Q. [165] Est-ce que, en retardant ainsi la  
8 confirmation auprès de ces quatre producteurs  
9 québécois, que le contrat est approuvé, est-ce que  
10 vous estimez qu'il y a un risque que vous perdiez  
11 ces contrats? Que les quatre producteurs ne  
12 puissent plus attendre davantage, sans avoir de  
13 certitude qu'ils ont un acheteur pour le GNR et  
14 est-ce qu'il y a un risque que ces contrats, bien  
15 que signés, que les producteurs ne soient plus en  
16 mesure de vous attendre ou d'attendre une  
17 approbation de la Régie?

18 Et je vais vous expliquer le contexte de  
19 cette question. C'est qu'on a quatre producteurs  
20 québécois qui sont attendus, alors qu'il y a des  
21 producteurs hors du territoire du Québec qui sont  
22 en train de faire partie de façon beaucoup simple,  
23 des contrats considérés comme approuvés pour  
24 l'approvisionnement d'énergie?

25 R. Je... comme je l'ai indiqué il y a un instant,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 107 - Me Dominique Neuman

1 Maître Neuman, on a fait face à un choix, suite à  
2 la décision de la Régie, on a choisi de... les  
3 contrats que nous avons choisis comme étant ceux  
4 qui respectaient la décision, les paramètres  
5 imposés par la Régie. On n'a pas pris cette  
6 décision-là sans réflexion là. On est bien  
7 conscient qu'on a ici des producteurs québécois qui  
8 font l'objet de subvention du gouvernement. On a  
9 bon espoir, évidemment, on ne peut pas jamais être  
10 certain là. La vie est faite d'imprévues,  
11 malheureusement. Mais, au moment où on a pris ces  
12 décisions-là on a bon espoir que ces contrats-là  
13 seront approuvés en temps utile par la Régie.

14 Mais, encore une fois, je reviens toujours  
15 à la même chose. Dans la mesure où on avait des  
16 contrats avec des dates d'injection qui étaient  
17 plus rapprochées que les quatre contrats auxquels  
18 vous faites référence, on a décidé de ne pas  
19 inclure ces quatre contrats-là comme ceux faisant  
20 partie ou respectant les paramètres fixés par la  
21 Régie.

22 Q. [166] En continuation de ma question, si les dates  
23 d'injection sont plus tardives, c'est parce que les  
24 usines ne sont pas encore construites. Et j'imagine  
25 que le producteur a besoin de savoir s'il a un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 108 - Me Dominique Neuman

1 acheteur avant de s'engager à construire son usine.  
2 Donc, ma question demeure. Est-ce que vous ne  
3 craignez pas que vous perdiez ces quatre  
4 producteurs? Parce qu'ils ne vont pas construire  
5 tant qu'ils n'auront pas de contrat certain avec  
6 Énergir.

7 M. RAPHAËL DUQUETTE :

8 R. Donc, pour les... en fait, c'est pas à nous à  
9 prendre la décision pour les promoteurs de projets  
10 là, à savoir si, oui ou non, c'est un... c'est un  
11 risque pour eux. Il y a des producteurs qui ont  
12 soulevé que c'est un enjeu pour eux puis il y en a  
13 d'autres qui n'ont pas soulevé que c'était un  
14 enjeu, donc... Donc, c'est ça que je donnerais  
15 comme réponse là.

16 Q. [167] Lesquels de ces quatre producteurs ont  
17 soulevé que c'était un enjeu pour eux qu'ils ne  
18 savent pas encore si la condition est réalisée, à  
19 savoir s'ils ont ou non l'approbation de ce  
20 contrat?

21 R. Il n'y a aucun de ces quatre producteurs-là qui ont  
22 démontré que c'était un enjeu.

23 Q. [168] Je remarque que les contrats de RGMRM et de  
24 Warwick ne sont pas limités au Québec. C'est ce qui  
25 est indiqué dans la colonne « Ventes restreintes au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 109 - Me Dominique Neuman

1 Québec ». D'abord, une question de précision. Pour  
2 les colonnes qui suivent, c'est celles « Projection  
3 en mètre cube - Année tarifaire débutant le premier  
4 (1er) octobre de l'année ». Est-ce que dans ces  
5 projections vous incluez uniquement les ventes à  
6 des consommateurs qui se trouvent situés dans le  
7 territoire du Québec ou est-ce que ça inclut  
8 également les livraisons qui seraient faites  
9 jusqu'à la frontière entre le Québec et une  
10 province ou un état avoisinant?

11 Comme, en fait, comme la Régie a décidé au  
12 mois de mai d'interpréter... Enfin, elle a décidé  
13 que c'était la juste interprétation du règlement, à  
14 savoir que les livraisons incluent non seulement ce  
15 qui est livré à l'intérieur du Québec, mais  
16 également ce qui est livré à la frontière entre le  
17 Québec et des juridictions voisines.

18 Donc, est-ce que... donc toutes les  
19 colonnes de deux millé vingt (2020) jusqu'à deux  
20 mille trente-neuf (2039), laquelle de ces deux  
21 choses est-ce que ça inclut?

22 R. Donc, les volumes qui sont là c'est vraiment les  
23 volumes qu'il est prévu... qu'il est prévu d'être  
24 produits et injectés dans notre réseau, dans le  
25 réseau d'Énergir. Il n'y a aucun de ces projets-là

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 110 - Me Dominique Neuman

- 1 qui ne prévoient vendre à l'extérieur de la  
 2 province.  
 3 Q. [169] Bien, c'est écrit que pour RGMRM et Warwick,  
 4 ils ne sont pas limités au Québec. Donc, s'ils  
 5 injectent, ça peut inclure des injections destinées  
 6 à l'exportation?  
 7 R. Ils pourraient, en effet... Euh... En fait, ce que  
 8 cette colonne-là veut dire là, c'est qu'il y a  
 9 certains des producteurs qui ont des conditions  
 10 pour obtenir leurs subventions. Par exemple, les  
 11 quatre projets en question, les quatre projets de  
 12 municipalités là.  
 13 Donc, ces projets-là doivent,  
 14 nécessairement, vendre le GNR au Québec, mais les  
 15 autres n'ont pas l'obligation de vendre uniquement  
 16 au Québec. Ils pourraient vendre à l'extérieur du  
 17 Québec, mais ceci étant dit, ils ont des conditions  
 18 contractuelles qui les engagent avec nous, avec  
 19 Énergir.  
 20 Q. [170] O.K. Je comprends. Quelques dernières petites  
 21 questions. Je veux être sûr d'avoir bien compris.  
 22 Donc, une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept...  
 23 la septième colonne QCCA. Excusez mon ignorance,  
 24 mais je ne sais pas ce que veut dire QCCA. C'est  
 25 quantité contractuelle et le « A », je ne sais pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 111 - Me Dominique Neuman

- 1 ce que c'est ou c'est, peut-être, autre chose?  
 2 R. Le « A », c'est pour « Annuelle », Quantité  
 3 Contractuelle Annuelle.  
 4 Q. [171] Ah... bon, O.K. Bon, ça va. Et qu'est-ce qui  
 5 différencie exactement les deux colonnes 10,6 m3?  
 6 Je n'ai pas tout à fait compris.  
 7 R. Donc, la différence là, entre les deux colonnes,  
 8 c'est qu'en fait, dans les contrats où est-ce qu'on  
 9 voit la notion non définie là, « ND », il n'y a pas  
 10 de notions de QCA qui sont intégrées dans ces  
 11 contrats-là.  
 12 Donc, il n'y a pas de notions formelles de  
 13 QCA dans les contrats. Puis quand il y a des  
 14 notions de QCA dans les contrats en question, bien,  
 15 c'est souvent lié avec un maximum contractuel qui  
 16 ne peut être dépassé, d'où l'autre colonne.  
 17 Q. [172] O.K. C'est-à-dire que quand c'est écrit  
 18 « maximum »... euh... Je prends, par exemple, le  
 19 contrat... Attendez... Le contrat SEMECS. Je  
 20 vois... Capacité en 10,6 m3.  
 21 Donc, c'est [REDACTED]  
 22 [REDACTED]  
 23 [REDACTED]  
 24 [REDACTED]  
 25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 112 - Me Dominique Neuman

- 1 [REDACTED]  
 2 R. [REDACTED]  
 3 [REDACTED]  
 4 [REDACTED]  
 5 Q. [REDACTED]  
 6 [REDACTED]  
 7 [REDACTED] SEMECS  
 8 [REDACTED]  
 9 [REDACTED] il  
 10 faudrait qu'il se... Ou alors ça serait d'autres  
 11 GNR qui viendraient d'ailleurs qu'ils vous  
 12 vendraient? Est-ce que c'est ça que je dois  
 13 comprendre?  
 14 R. Non. Bien, c'est seulement que dans un... Puis, là,  
 15 on le voit, aussi, dans les différents projets. Un  
 16 projet de biométhanisation va avoir des  
 17 fluctuations. Il est possible que dans une année  
 18 donnée, il y ait des productions qui soient plus  
 19 grandes que ce qui avait été envisagé puis que ça  
 20 puisse augmenter jusqu'à cent dix pour cent  
 21 (110 %).  
 22 Q. [174] Et, ça, ce n'est pas une obligation de vous  
 23 vendre? C'est une possibilité que la production se  
 24 rende jusqu'à là? C'est bien ça?  
 25 R. Exactement.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
 HUIS CLOS - 113 - Me Dominique Neuman

- 1 Q. [175] Et pour terminer, dans les avant-dernières  
 2 lignes, « minimum » et « maximum », j'essaie de  
 3 comprendre en rapport avec certaines colonnes,  
 4 c'est minimum de quoi et maximum de quoi?  
 5 R. C'est...  
 6 Q. [176] Par exemple, comment est-ce que vous arrivez  
 7 à un minimum [REDACTED]  
 8 dans la colonne « Capacité 10,3 m3 » contracte,  
 9 deux virgule trois 10,6 m3, c'est minimum et  
 10 maximum de quoi?  
 11 R. C'est la valeur minimum et maximum, donc, c'est  
 12 pour la ligne minimum, c'est la valeur minimum que  
 13 vous allez retrouver dans cette colonne-là et la  
 14 valeur maximum que vous allez retrouver dans cette  
 15 colonne-là spécifique.  
 16 Q. [177] O.K. Il n'y a pas de...  
 17 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
 18 R. Donc, pour une petite précision supplémentaire, je  
 19 vous dirais que le plus petit contrat, le contrat  
 20 qui a la capacité la plus petite est celui qui a  
 21 une capacité de [REDACTED]...  
 22 Q. [178] O.K. Je comprends, je comprends, O.K.  
 23 R. [REDACTED]  
 24 Q. [179] Et il y a, dans les colonnes annuelles, deux  
 25 mille vingt (2020) et suivantes, il y a un maximum

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 114 - Me Dominique Neuman

1 et il n'y a pas un minimum, en ce sens que c'est  
2 l'obligation de livrer, est-ce que c'est ça?  
3 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
4 R. En ce sens que c'est zéro, là, les valeurs  
5 minimales, là, qu'on retrouve dans ces colonnes-là,  
6 c'est zéro, là, donc, c'est pour ça que c'est zéro  
7 qu'on retrouve ici.  
8 Q. [180] O.K. Mais c'est zéro quoi? C'est... O.K.,  
9 c'est le plus... O.K., ce que vous indiquez, c'est  
10 le minimum et le maximum parmi les autres lignes,  
11 c'est bien ça? Oui, O.K.  
12 R. C'est ça, parmi la colonne, là, donc, c'est ça.  
13 Q. [181] O.K. O.K. Alors, ça termine mes questions, je  
14 vous remercie énormément.  
15 LA PRÉSIDENTE :  
16 Je vous remercie, Maître Neuman. Il est midi  
17 (12 h 00), alors, on va prendre la pause lunch  
18 jusqu'à treize heures (13 h 00) et puis on se  
19 revoit à treize heures (13 h 00) avec les questions  
20 de la Régie. Je vous remercie, bon appétit.  
21 Me HÉLÈNE SICARD :  
22 Est-ce que je pourrais vous poser une question,  
23 avant que nous ne prenions la pause, s'il vous  
24 plaît?  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 115 - Me Dominique Neuman

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Oui, je m'excuse, il y en a plusieurs qui...  
3 Me HÉLÈNE SICARD :  
4 Vous avez parlé de nous faire faire des  
5 argumentations écrites. Vous savez qu'en principe,  
6 ça ne me dérange pas. Je vous demanderais quand  
7 même de prendre en considération que demain matin,  
8 on tombe dans le dossier 4045, pour la plupart  
9 d'entre nous et que déjà, ils ont annoncé  
10 possiblement deux journées d'audience de plus aux  
11 journées qui étaient prévues, ce qui nous mène au  
12 trente (30) octobre et que la semaine suivante, on  
13 tombe dans le dossier 4127, pour... bien, vous  
14 l'avez mentionné, pour quelques jours.  
15 Alors, à l'impossible, nul n'est tenu. Là,  
16 je vous demanderais de prendre ça en considération,  
17 parce qu'on ne dormira plus.  
18 LA PRÉSIDENTE :  
19 Bien, vous me direz combien de temps vous pensez  
20 que vous en aurez de besoin, mais dans mes  
21 considérations, pour ne pas terminer à vingt heures  
22 (20 h 00) ce soir, j'ai entre autres, monsieur le  
23 sténographe qui va commencer tôt lui aussi, demain  
24 matin.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Contre-interrogatoire  
HUIS CLOS - 116 - Me Dominique Neuman

1 Me HÉLÈNE SICARD :  
2 C'est ça, et qui a des longues journées.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Et qui a des longues journées. Alors, on va essayer  
5 de terminer à des heures raisonnables et puis vous  
6 nous direz, vous essaieriez de voir pendant l'heure  
7 du lunch, combien de temps vous auriez besoin pour  
8 écrire la plaidoirie, là.  
9 Me HÉLÈNE SICARD :  
10 O.K. Merci.  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 D'accord? Merci.  
13 Me HÉLÈNE SICARD :  
14 Merci.  
15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE  
16  
17 REPRISE DE L'AUDIENCE  
18 (13 h 03)  
19 LA PRÉSIDENTE :  
20 Bonjour à tous. On va recommencer la partie  
21 d'examen de la preuve avec le contre-interrogatoire  
22 de la Régie. Ça va être maître René qui va poser  
23 des questions pour la Régie. Et puis,  
24 effectivement, on va attendre que les témoins  
25 d'Énergir apparaissent. Alors, Maître René, ça va

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 117 - Me Sylviane René

1 être à vous.  
2 INTERROGÉS PAR Me SYLVIANE RENÉ :  
3 Bonjour, Sylviane René pour la Régie. Vous  
4 m'entendez bien? O.K. Parfait.  
5 Q. [182] Donc, première question, je vais vous référer  
6 à mes pièces, mais on n'aura pas besoin de les  
7 afficher. Donc, première pièce, ce serait la B-0367  
8 qui est le courriel, dans le fond, la lettre  
9 d'Énergir qui accompagnait le dépôt des engagements  
10 1 à 3 après l'audience du trente (30) septembre et  
11 premier (1er) octobre. Donc, je vais vous en lire  
12 un extrait. Est-ce que j'ai besoin d'attendre que  
13 vous ayez la pièce? Ça va. Donc B-0367 où il était  
14 mentionné :  
15 Considérant qu'il est établi que le  
16 tarif GNR final sera étudié dans le  
17 cadre de l'étape C, Énergir juge qu'il  
18 serait contraire à la lettre, sinon à  
19 l'esprit, de la décision D-2019-107  
20 que le tarif GNR soit déclaré final  
21 dès maintenant. Énergir verra par  
22 ailleurs à effectuer des  
23 représentations dans le cadre de  
24 l'étape C afin que son souhait de  
25 stabilité tarifaire et de non

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 118 - Me Sylviane René

- 1 rétroactivité, [...], soit retenu.  
2 Également, dans la décision D-2020-133, je vous lis  
3 le paragraphe 82 qui disait :  
4 [82] En conséquence, la Régie  
5 prolonge, à compter du 1er octobre  
6 2020, l'application du tarif GNR  
7 d'application provisoire [...] jusqu'à  
8 ce qu'une décision soit rendue quant à  
9 la détermination du tarif GNR  
10 d'application provisoire à compter du  
11 1er octobre 2020.  
12 Donc, la question est la suivante : Est-ce que vous  
13 pouvez confirmer qu'Énergir n'amendera pas sa  
14 demande à la pièce B-0332 et demande de maintenir  
15 les taux du tarif GNR déterminés de façon  
16 provisoire par la décision D-2019-120 pour la  
17 période du dix-neuf (19) juin au trente (30)  
18 septembre deux mille dix-neuf (2019) et pour  
19 l'année tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille  
20 vingt (2019-2020)?  
21 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
22 R. Oui, je le confirme.  
23 Q. [183] Excellent! Puis dans un deuxième temps, est-  
24 ce que vous pouvez confirmer aussi qu'Énergir  
25 demande à la Régie de fixer à cinquante et un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 119 - Me Sylviane René

- 1 virgule neuf quatre un sous (51,941 ¢/m<sup>3</sup>) le tarif  
2 GNR d'application provisoire à compter du premier  
3 (1er) octobre deux mille vingt (2020) en attendant  
4 que la décision sur l'étape C vienne fixer la  
5 méthode d'établissement des tarifs?  
6 R. Je le confirme.  
7 Q. [184] Excellent! Ensuite, la Régie comprend de  
8 votre lettre en référence, donc la B-0367 toujours,  
9 que vous souhaitez cependant la stabilité tarifaire  
10 et la non-rétroactivité des tarifs, donc que vous  
11 formulerez dans le cadre de l'étape C une demande  
12 d'approbation définitive des taux du tarif GNR pour  
13 les trois périodes considérées. Est-ce que votre  
14 compréhension est bonne?  
15 R. Je m'excuse, je n'ai pas bien compris. Je veux  
16 juste être certaine de bien comprendre votre  
17 question. Est-ce que vous pourriez répéter s'il  
18 vous plaît?  
19 Q. [185] Oui, bien sûr. Dans la lettre B-0367 que j'ai  
20 lue précédemment, vous mentionnez que vous  
21 souhaitez la stabilité tarifaire et la non-  
22 rétroactivité des tarifs, donc que vous allez  
23 formuler dans le cadre de l'étape C une demande  
24 d'approbation définitive des taux du tarif GNR pour  
25 les trois périodes considérées. Donc la question

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 120 - Me Sylviane René

- 1 c'est, est-ce que notre compréhension est bonne  
2 dans le fond selon cette affirmation?  
3 R. Oui, votre compréhension est bonne. C'est la mienne  
4 aussi en tout cas.  
5 Q. [186] Parfait. Et toujours selon la même référence,  
6 donc selon la lettre, la Régie comprend que c'est  
7 en raison évidemment sur le fond de la tarification  
8 du GNR à l'étape C que vous demandez le maintien du  
9 caractère provisoire de votre demande. Encore une  
10 fois selon notre compréhension?  
11 R. Oui, c'est bien ça.  
12 Q. [187] Parfait. Ensuite, considérant la décision  
13 D-2020-133, dont j'ai lu un extrait également,  
14 advenant que la Régie approuve le nouveau taux  
15 provisoire de cinquante et un virgule neuf quatre  
16 un (51,941) demandé par Énergir à compter du  
17 premier (1er) octobre deux mille vingt (2020),  
18 comment envisagez-vous de traiter l'écart entre  
19 celui-ci et le taux de trente-quatre virgule treize  
20 (34,13) en vigueur depuis le premier (1er) octobre?  
21 R. Donc, l'écart serait capturé, en fait, serait capté  
22 par le CFR et retourné dans les tarifs finaux, je  
23 vais les qualifier comme ça, suite à la décision  
24 sur l'étape C.  
25 Q. [188] Parfait. Merci. Et, ensuite... Parfait. Je

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 121 - Me Sylviane René

- 1 vais vous référer à la décision D-2019-107, aux  
2 paragraphes 136 à 138 et 142. Aussi, l'afficher si  
3 c'est plus facile.  
4 R. Ça serait gentil de l'afficher, s'il vous plaît.  
5 Q. [189] Parfait. Donc, la décision D-2019-107, les  
6 paragraphes 136 à 138. Hum... les paragraphes 136 à  
7 138. Euh... oui, pages 34, 35, c'est ça. Encore un  
8 petit peu plus bas pour le 136, 137, 138. Parfait.  
9 Merci.  
10 Donc, juste pour rafraîchir la mémoire,  
11 dans la décision D-2019-107, la Régie avait mis de  
12 côté l'enjeu de l'approbation des caractéristiques  
13 des contrats.  
14 Maintenant, la situation est différente  
15 puisque la Régie appuyait la décision D-2020-057  
16 sur les caractéristiques des contrats. Donc, au  
17 paragraphe 136, il est mentionné que l'un des  
18 objectifs poursuivis par le Distributeur est :  
19 D'éviter un écart entre le prix réel  
20 d'acquisition du GNR et le prix  
21 facturé à la clientèle.  
22 Ensuite, au paragraphe 137, on mentionne que la  
23 Régie souscrit à cet objectif, mais :  
24 Elle insiste cependant sur le fait que  
25 la méthodologie proposée se veut une

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 122 - Me Sylviane René

1 réponse pragmatique à l'objectif  
2 d'assigner les coûts réels à la bonne  
3 génération de clients et ne constitue  
4 pas une approbation des  
5 caractéristiques des contrats  
6 d'approvisionnement en GNR qu'Énergir  
7 a conclu ou entend conclure.  
8 Ensuite, si on affiche le paragraphe 138, un petit  
9 peu plus bas. O.K. Il est mentionné que :  
10 La méthodologie retenue par la Régie a  
11 pour principe de ne tenir compte que  
12 des volumes et coûts réels supportés  
13 par le Distributeur et les projections  
14 les plus réalistes possible.  
15 Puis, ensuite, paragraphe 142, s'il vous plaît. On  
16 mentionne que :  
17 Bien que le contrat avec l'usine de  
18 biométhanisation de la Ville  
19 d'Hamilton n'ait pas, à ce jour, été  
20 approuvé par la Régie, il s'agit d'une  
21 source d'approvisionnement fiable pour  
22 le Distributeur, permettant de  
23 répondre à une demande importante de  
24 la clientèle. La Régie juge aussi que,  
25 dans la mesure où ce contrat

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 123 - Me Sylviane René

1 correspond à des livraisons actives,  
2 les données de volumes et de prix qui  
3 y sont associées sont plus réalistes  
4 et représentatives de transactions  
5 réelles du Distributeur.  
6 Alors, la question est la suivante : Pour  
7 déterminer le taux du tarif provisoire à partir du  
8 premier (1er) octobre deux mille vingt (2020), est-  
9 ce qu'il faut tenir compte des projections les plus  
10 réalistes possible, comme cela a été fait dans la  
11 décision D-2019-107? Ou seulement des contrats  
12 respectant les caractéristiques d'approvisionnement  
13 approuvées par la Régie dans la décision D-2020-  
14 057?  
15 R. Pour l'établissement du prix provisoire, il faut  
16 utiliser, en fait, comme selon la décision que vous  
17 venez de lire, vraiment ce qui est prévu, les  
18 prévisions d'injection dans le réseau.  
19 C'est d'ailleurs ce que vous avez en preuve  
20 pour le calcul du tarif provisoire et non les  
21 caractéristiques des contrats qui permettent de  
22 respecter le fameux quinze dollars (15 \$/Gj), le un  
23 pour cent (1 %) et vingt (20) ans. Les trois  
24 caractéristiques établies par la Régie dans sa  
25 décision du moi de mai. Je ne sais pas si j'ai été

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 124 - Me Sylviane René

1 claire.  
2 LA PRÉSIDENTE :  
3 Q. [190] Je vais peut-être prendre la minute, pendant  
4 que maître René regarde, juste pour vous poser une  
5 question. Alors, si je comprends bien, si on  
6 regarde la méthodologie, vous proposez des  
7 injections, la prévision des injections dans le  
8 réseau pour vingt vingt (2020) et deux mille vingt  
9 et un (2021), on aurait le contrat de Saint-  
10 Hyacinthe, celui d'Hamilton, celui de Warwick, EDL,  
11 [REDACTED] et la soumission 7, qui serait [REDACTED]  
12 [REDACTED]. Est-ce que c'est exact? Je peux les  
13 répéter, si ça vous aide.  
14 R. Ça m'aiderait, effectivement.  
15 Q. [191] O.K. Alors, je vais y aller plus lentement.  
16 Il y aurait, dans ce... Saint-Hyacinthe, Hamilton,  
17 je peux vous les donner par ligne, si vous voulez,  
18 à la ligne 7, Saint-Hyacinthe; la ligne 8, Coop  
19 Agri- Énergie Warwick; il y aurait la ligne 9,  
20 Hamilton; il y aurait la ligne 14, EDL; et il y  
21 aurait la ligne... attendez une minute, [REDACTED]  
22 [REDACTED], 16, la ligne 16, [REDACTED] et la  
23 ligne... soumission 7, attendez une minute, je  
24 cherche mon [REDACTED], ça serait la ligne 33.  
25 Donc, soumission 7, [REDACTED].

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 125 - Me Sylviane René

1 Est-ce que... alors, est-ce qu'on a la même  
2 compréhension des contrats qui seraient inclus dans  
3 l'établissement du tarif provisoire pour la  
4 prévision d'injections dans le réseau, en vingt  
5 vingt (2020) et deux mille vingt et un (2021)?  
6 R. Je vais essayer de vous refaire un petit peu  
7 l'historique puis je vais tenter d'être claire.  
8 Lorsque le tarif a été proposé pour le  
9 calcul du prix de GNR et c'est d'ailleurs ce qui  
10 est proposé à l'étape C, lorsque le tarif va être  
11 définitif, ce qu'on disait, c'est à chaque année au  
12 moment de la cause tarifaire, on souhaite donner la  
13 projection de ce qui s'en vient, donc, des  
14 injections possibles.  
15 Et à ce moment-là, vous avez raison, ce qui  
16 va être regardé, c'est vraiment la date de début  
17 d'injection et même si les contrats ne sont pas  
18 signés, là, ce qu'on avait en tête, c'est de donner  
19 la meilleure prévision possible au moment de la  
20 cause tarifaire et à ce moment-là, d'établir le  
21 prix en conséquence, avec les contrats prévus s'en  
22 venir pour la prochaine année.  
23 Maintenant, quand on s'est retrouvés avec  
24 le tarif provisoire, suite à la décision de la  
25 Régie D-20200-133, je pense, pour le taux

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 126 - Me Sylviane René

1 provisoire effectivement, la Régie a été assez  
2 claire dans les contrats qu'elle voulait considérer  
3 puis elle disait : si on veut... je vais  
4 paraphraser, d'accord? Mais les contrats qui sont  
5 sûrs.

6 Et donc, pour calculer le nouveau tarif  
7 provisoire, c'est ce qu'on a fait. Donc, on a pris  
8 vraiment les contrats qui étaient déjà signés ou  
9 dans le cas [REDACTED], là, qui était  
10 vraiment sur le point d'être fait, donc, avec une  
11 plus grande assurance.

12 La soumission 7, le [REDACTED] dont vous  
13 avez parlé, la façon dont on lisait votre décision  
14 D-2020-133 ne devait pas être considérée, parce que  
15 non encore signé ou non plus pas sur le point  
16 d'être signé, donc, on n'est pas dans les derniers  
17 pourparlers, alors, on ne l'incluait pas parce  
18 qu'il y avait moins de certitude sur la réalisation  
19 de celui-là. Donc, c'est la nuance que je ferai.

20 J'espère que je ne vous ai pas perdue.

21 Q. [192] Non, ça va, mais ça explique, si on essaie de  
22 suivre la logique, la méthodologie, là, pourquoi un  
23 est dedans, pourquoi l'autre n'y serait pas, là.  
24 Merci, Maître René, ça va être à vous.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 127 - Me Sylviane René

1 Me SYLVIANE RENÉ :

2 Q. [193] Parfait, donc juste pour rappeler, ma  
3 question, c'était : est-ce qu'on doit tenir compte  
4 des projections les plus réalistes possibles comme  
5 dans la décision D-2019-107 ou des caractéristiques  
6 selon D-2020-057. Donc selon votre réponse, je  
7 voulais juste valider la compréhension de la Régie.  
8 Est-ce que, donc, vous prenez en compte les volumes  
9 et les prix des contrats qui répondent aux  
10 caractéristiques? Est-ce que ce serait une bonne  
11 compréhension?

12 R. Alors, non, ce n'est pas par rapport aux  
13 caractéristiques qu'on établit le prix, c'est  
14 vraiment par rapport à ce qui est réaliste ou qui  
15 est certain ou presque certain de couler dans la  
16 prochaine année. Excusez, qui... est début  
17 d'injection. Donc...

18 Q. [194] O.K. Laissez-moi un moment. Parfait, merci.  
19 Donc, pour la prochaine question, je vais vous lire  
20 plusieurs extraits, là. Et puis, je vais demander  
21 d'afficher des... aussi pour aider. Donc, la  
22 première pièce serait la B-0374. Je peux lire les  
23 extraits, mais c'est votre réponse à l'engagement  
24 4. On peut l'afficher ou non, là. Donc, à la page  
25 1, vous mentionnez : « Pour les motifs mentionnés

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 128 - Me Sylviane René

1 ci-dessous, Énergir soumet que... » C'est un petit  
2 peu plus vers... Oui, parfait.

3 Le critère du volume établi dans la  
4 décision D-2020-057 n'a pas à être  
5 calculé en fonction de l'ordre  
6 chronologique de la signature des  
7 contrats;

8 Les contrats qui excèdent les  
9 caractéristiques approuvées dans la  
10 décision D-2020-057 peuvent être  
11 conclus (et signés) avant d'avoir été  
12 approuvés par la Régie, dans la mesure  
13 où ces contrats sont conditionnels à  
14 l'approbation de la Régie.

15 Un peu plus bas, dans la même pièce, à la page 2,  
16 vous mentionnez, le quatorze (14) janvier deux  
17 mille vingt (2020) :

18 Le 14 janvier 2020, Énergir a déposé  
19 une présentation (B-0295) dans le  
20 cadre des audiences sur l'Étape B du  
21 dossier. À la page 5 de cette  
22 présentation, on retrouvait alors un  
23 exemple des projets qui pourraient  
24 être conclus sans l'autorisation de la  
25 Régie, ainsi que des projets qui

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 129 - Me Sylviane René

1 pourraient nécessiter une approbation  
2 « à la pièce ».

3 Donc, si on va à cette pièce-là, B-0295, qui est la  
4 présentation d'Énergir, justement, en date du  
5 quatorze (14) janvier, à l'audience du quatorze  
6 (14) janvier deux mille vingt (2020)... au B-0295,  
7 à la page 5... C'est bon? O.K., on est à la page 5?  
8 Parfait. Merci. Donc, on voulait juste montrer  
9 que... C'est écrit à droite, donc, dans un petit  
10 encadré gris : « Contrats ne nécessitant pas  
11 l'approbation de la Régie à la pièce, en vertu de  
12 l'étape B. » Qui n'est pas au conditionnel comme  
13 mentionné dans la réponse... dans le fond, à  
14 l'engagement, qui écrivait « pourrait  
15 nécessiter une approbation à la pièce. » Donc, je  
16 continue. Ensuite, dans la pièce B-0383 ou 82, là,  
17 qui est le tableau avec les contrats... Puis, dans  
18 le fond, bien, on l'a vu peut-être, aussi. Puis,  
19 c'était plus pour re-souligner que les contrats  
20 Ville de Québec, RGMRM, SEMECS et Cacouna sont tous  
21 signés avant celui de EDL, mais qu'ils sont  
22 considérés comme non inclus dans les contrats dont  
23 les conditions respectent la décision de l'étape B  
24 et devant être approuvés.

25 Suite à ce que vous nous avez dit ce

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 130 - Me Sylviane René

1 matin - vous avez parlé des contraintes imposées  
2 par la Régie - on voulait vous rappeler quelle  
3 était la demande d'Énergir. Donc, dans la pièce  
4 B-0199, si on peut l'afficher peut-être, aux pages  
5 20 et 21. O.K. Donc, je vais lire seulement  
6 quelques extraits. Donc, vous mentionnez :  
7 À défaut de respecter cette limite,  
8 tout nouveau contrat devrait être  
9 approuvé par la Régie.  
10 Ensuite, à un autre paragraphe, c'est mentionné :  
11 Comme il a été mentionné en  
12 introduction, même s'ils sont  
13 contractés [...]  
14 Puis à la note de bas de page 29 - arrêtez - on  
15 peut voir que :  
16 Le volume contracté correspond à la  
17 capacité de production maximale  
18 qu'Énergir s'engage à acheter auprès  
19 du producteur.  
20 Ensuite, un petit peu plus loin, à la page...  
21 M. VINCENT REGNAULT :  
22 R. Je m'excuse de vous interrompre. Maître René, je  
23 m'excuse de vous interrompre.  
24 Q. [195] Oui.  
25 R. Je vous ai vraiment perdu sur votre dernière... il

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 131 - Me Sylviane René

1 y a beaucoup de documents là.  
2 Q. [196] Sur le dernier document, je ne sais pas ce  
3 que vous vouliez nous montrer exactement.  
4 Q. [197] C'est la demande d'Énergir, à l'étape B.  
5 B-0199. C'est juste suite à ce matin où vous avez  
6 mentionné que les contraintes étaient imposées par  
7 la Régie. On veut juste vous... on voulait juste  
8 illustrer ou vous rappeler la demande d'Énergir et  
9 ce qu'elle était donc cette pièce-là pour l'étape  
10 B. C'est bon?  
11 R. Bien, c'est pas une question, ça fait que je ne me  
12 prononcerai pas là-dessus. Je vais vous laisser  
13 continuer, Maître René.  
14 Q. [198] O.K. On s'en vient, le préambule est long,  
15 mais ça ne sera pas bien long. Parfait. Donc, à la  
16 page suivante, à la page 21, il est mentionné que :  
17 En effet, la limite d'achat de 1 % a  
18 été fixée non seulement afin d'amorcer  
19 les actions qui permettront ultimement  
20 de respecter les obligations du  
21 Règlement, mais également parce  
22 qu'elle permet de restreindre le  
23 risque associé à l'achat de GNR dans  
24 le cas où des unités demeureraient  
25 invendues.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 132 - Me Sylviane René

1 Un peu plus loin, on mentionne :  
2 En attendant le traitement de l'étape  
3 C qui portera sur l'intérêt des  
4 clients pour l'achat des unités de GNR  
5 sous forme volontaire et du traitement  
6 des unités invendues de GNR, Énergir  
7 croit qu'il est préférable de ne pas  
8 s'engager sur un volume trop  
9 important.  
10 Puis un petit peu plus loin encore, on mentionne :  
11 Encore une fois, cela ne signifie pas  
12 qu'Énergir ne contractera pas plus de  
13 1 % des volumes totaux. Si des  
14 opportunités se présentaient et que le  
15 seuil de 1 % était atteint, Énergir  
16 déposerait alors ces nouveaux  
17 contrats à la Régie pour les faire  
18 approuver distinctement.  
19 Bon. C'est tout pour cette pièce-là. Puis  
20 finalement, je vous référerai à la décision  
21 D-2020-057, au paragraphe 467, 468 et 471, aux  
22 pages 116 à 117. 116. Donc, un petit peu plus bas,  
23 le paragraphe 467 et 468 à l'autre page. Parfait.  
24 Bien, c'est la version caviardée, mais je vais vous  
25 le lire :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 133 - Me Sylviane René

1 [467] La Régie retient le fait  
2 qu'Énergir a tenu compte des  
3 préoccupations des intervenants, en  
4 limitant à 1 % les volumes totaux  
5 distribués, les volumes contractés.  
6 Ensuite, paragraphe 468 :  
7 [468] La Régie note qu'Énergir entend  
8 lui présenter des demandes distinctes  
9 dans le cas où la conclusion d'un  
10 contrat additionnel excéderait les  
11 balises proposées de sa stratégie  
12 d'achat de court terme dont,  
13 notamment, l'atteinte du volume de GNR  
14 contracté équivalant à 1 % de ses  
15 volumes totaux distribués. [...]  
16 Finalement, au paragraphe 471, on mentionne :  
17 [471] [...] la Régie constate que la  
18 somme des capacités de GNR contractées  
19 pour les contrats déjà signés et d'une  
20 offre soumise en réponse à l'appel  
21 d'offres d'Énergir de novembre 2019  
22 est légèrement en deçà du seuil de 60  
23 Mm3. [...] la Régie juge que la  
24 démarche d'Énergir de limiter dans un  
25 premier temps l'ensemble de ses achats

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 134 - Me Sylviane René

- 1 aux capacités contractées équivalant à  
2 1 % de ses volumes totaux distribués,  
3 pour l'année 2020-2021, est prudente.  
4 Donc, les questions reliées à ce long préambule  
5 sont les suivantes. Pouvez-vous confirmer qu'à la  
6 page 5 de la pièce B-0295, donc la présentation  
7 mentionnée préalablement, Énergir identifié les  
8 contrats ne nécessitant pas l'approbation à la  
9 Régie à la pièce, en vertu de l'étape B, qui  
10 correspond aux contrats 7 à 13 de la pièce B-0383  
11 et celui de la ligne 34?  
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :
- 13 R. Est-ce qu'on pourrait ramener la présentation, s'il  
14 vous plaît, à l'écran de la page 5?  
15 Q. [199] Page 5, B-0295.....  
16 R. Alors, à votre question, non, ce n'est pas ici les  
17 contrats qui nécessitent l'approbation ou pas. Si  
18 vous retournez voir les notes sténographiques quand  
19 monsieur Johnson avait présenté ce diapo-là,  
20 c'était à titre d'exemple pour bien vous expliquer  
21 que la capacité contractuelle est plus élevée que  
22 ce qui commence à être injecté dans le réseau.  
23 Donc, le point qu'on voulait vous faire, c'était de  
24 bien vous expliquer la nuance à l'étape B quand on  
25 vous a parlé de capacité contractée versus

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 135 - Me Sylviane René

- 1 injectée. Le but de cette diapositive-là était de  
2 vraiment vous donner la différence entre les deux  
3 notions et vous montrer que si on s'était appuyé  
4 sur la notion d'injecter, il aurait fallu signer  
5 beaucoup plus de contrats pour atteindre le fameux  
6 soixante millions (60 M).  
7 Alors que quand on regarde la capacité  
8 contractée, le chiffre est un peu différent. Donc,  
9 on voit que, pour atteindre le soixante millions  
10 (60 M), il aurait fallu atteindre un niveau de  
11 contrat très, très élevé, en fait « très, très »,  
12 beaucoup plus élevé avec des volumes beaucoup plus  
13 élevés. Donc, c'est ce que monsieur Johnson était  
14 venu vous expliquer. C'était ici vraiment à titre  
15 d'exemple pour faire la différence entre injectée  
16 et contractée.  
17 Q. [200] Parfait. Merci. Laissez-moi juste deux  
18 petites secondes. Alors, ma question de suivi :  
19 Pourquoi avoir qualifié alors votre démarche de  
20 prudente à la pièce B-0199?  
21 R. La notion de prudence faisait vraiment référence à  
22 encore une fois contracté versus injecté. Il y  
23 avait eu beaucoup de discussions à l'interne, je  
24 vais vous avouer, où on disait, bien, on va essayer  
25 d'atteindre le soixante millions (60 M) injecté.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 136 - Me Sylviane René

- 1 Parce que c'est ça ultimement qu'on veut viser  
2 quand on dit un pour cent (1 %) de volume consommé.  
3 Donc, c'est du volume... le volume doit être  
4 injecté. Mais si on vous avait demandé d'approuver  
5 ce soixante millions (60 M) là injecté, il aurait  
6 fallu se rendre plus loin dans les contrats, puis  
7 que ça aurait été une permission d'atteindre un  
8 niveau contracté beaucoup plus élevé.  
9 Et là où on parlait de prudence, c'était de  
10 dire, écoutez, accordez-nous le un pour cent (1 %) sur le volume contracté, on sait qu'on n'atteindra pas un pour cent (1 %) injecté à ce moment-là, mais on viendra vous voir à la pièce avec les capacités supplémentaires. Donc, c'est pour ça qu'on a qualifié cette approche-là de prudente.  
11 Q. [201] Puis est-ce que vous pourriez nous pointer les passages dans les notes sténographiques du quatorze (14) janvier où on mentionne que .....  
12 R. Vous me laissez quelques instants, je vais les retracer parce que j'ai moi-même en préparation à l'audience j'ai été revoir ces notes sténographiques-là.  
13 Q. [202] Parfait.  
14 R. En fait, je vous référerais à notre engagement 4 qui est la pièce B-0374, si je ne m'abuse. Vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 137 - Me Sylviane René

- 1 avez les extraits en question. À la page 2, vous  
2 avez un extrait. C'est des pages, des notes  
3 sténographiques. Donc, A-0116, notes  
4 sténographiques du quatorze (14) janvier vingt  
5 vingt (2020), les pages 42, 43 où monsieur Johnson  
6 vient expliquer le fameux... la fameuse diapo.  
7 Voilà! À la page 2 en fait. Et c'était vraiment,  
8 ici vous avez l'extrait. Et le but était vraiment  
9 de vous donner un exemple à quoi ça ressemblerait,  
10 qu'est-ce que ça voudrait dire et de faire vraiment  
11 le parallèle puis vous démontrer que le volume  
12 injecté pourrait être différent de ce fameux  
13 soixante millions (60 Mm3) là.  
14 Q. [203] Parfait. Merci. En fait, je vais enchaîner avec ma prochaine question. Donc, considérant la pièce B-0199, dont on a parlé tout à l'heure, et les dates de signature des contrats. Donc, on peut voir dans la pièce B-0383... Pouvez-vous confirmer que les contrats de EDL, GIGME, Petawawa et  
15 **Archaea**, sont des nouveaux contrats par rapport à ceux de la Ville de Québec, RGMRM, SEMECS et SEMER?  
16 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
17 R. Donc, pour répondre, pour plusieurs d'entre eux, c'est des contrats qu'on avait déjà déposés en décembre dernier. Donc, ce sont les mêmes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 138 - Me Sylviane René

- 1 producteurs qu'à ce moment-là.  
2 Q. [204] C'est parfait, merci. Ensuite, pouvez-vous  
3 concilier votre allégation à la référence B-0374,  
4 donc à l'engagement 4, à la page 1, que je vous ai  
5 lue précédemment, que je relirai si nécessaire. Du  
6 fait que le critère du volume établi dans la  
7 décision D-2020-057 n'a pas à être calculé en  
8 fonction de l'ordre chronologique de la signature  
9 des contrats et votre utilisation, votre expression  
10 « nouveaux contrats » dans votre demande, donc la  
11 pièce B-0199, aux pages 20 et 21 que j'ai relues  
12 tout à l'heure?  
13 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
14 R. Est-ce que vous pourriez m'aider, Maître Regnault?  
15 Q. [205] Pardon.  
16 R. Juste me resituer dans la pièce B-0199, le passage  
17 exact, s'il vous plaît?  
18 R. Oui.  
19 Q. [206] Même chose qu'aux pages 20 et 21 et plus  
20 spécifiquement la page 21, O.K., je crois, à la  
21 toute fin :  
22 Encore une fois, cela ne signifie pas  
23 qu'Énergir ne contractera pas plus de  
24 un pour cent (1 %) des volumes totaux  
25 si des opportunités se présentaient et

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 139 - Me Sylviane René

- 1 que le seuil de un pour cent (1 %)  
2 était atteint; Énergir déposerait  
3 alors ces nouveaux contrats à la Régie  
4 pour les faire approuver.  
5 Puis je crois qu'il est mentionné, aussi, à la page  
6 20, en fait :  
7 À défaut de respecter cette limite,  
8 tout nouveau contrat devrait être  
9 approuvé par la Régie.  
10 R. Alors, je connais bien cette pièce-là, l'ayant  
11 écrite. Mais ce qu'il faut comprendre, ici, dans le  
12 nouveau contrat, c'était vraiment nouveau contrat  
13 pour la vente à nos clients volontaires, donc  
14 considérés dans le calcul du prix. Et, donc, à ce  
15 moment-là, à être approuvé par la Régie pour la  
16 revente aux clients GNR. C'était le sens du  
17 « nouveau » et non pas dans « nouveau »... euh...  
18 Il n'y avait pas de notion chronologique dans cette  
19 histoire-là. C'était vraiment de dire : si je veux  
20 vendre des volumes associés à un contrat et que ce  
21 contrat-là n'est pas considéré dans le calcul du  
22 prix, je vais le faire approuver pour qu'il puisse  
23 être vendu aux clients GNR. Je ne sais pas si mes  
24 collègues veulent ajouter quelque chose? Non. On me  
25 dit que non.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 140 - Me Sylviane René

- 1 M. VINCENT REGNAULT :  
2 Ça résume bien, merci.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Q. [207] Mais qu'est-ce que vous me dites,  
5 sérieusement, Madame Dallaire c'est que, quand on  
6 parle, au premier paragraphe, qu'Énergir propose de  
7 limiter la quantité de GNR pouvant être contractée.  
8 Quand on dit : à défaut de respecter cette limite.  
9 On ne parle pas du tout de limiter la quantité de  
10 GNR, on est rendu dans le contrat de vente avec les  
11 clients là? Il y a un saut, un saut assez  
12 phénoménal là.  
13 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
14 R. Pourriez-vous me dire, mais où vous faites  
15 référence à cette phrase-là, excusez-moi?  
16 Q. [208] La ligne 1, la pièce qui est présentement  
17 affichée, sous la section 3.1.1, « Quantité », je  
18 ne sais pas si vous la voyez?  
19 R. Oui.  
20 Q. [209] La ligne 1 commence par :  
21 Énergir propose de limiter la quantité  
22 de GNR pouvant être contractée à un  
23 pour cent (1 %) des volumes totaux  
24 prévus être distribués annuellement.  
25 À défaut de respecter cette limite...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 141 - Me Sylviane René

- 1 « Cette limite ». Évidemment, devant faire  
2 référence, vu le 7, le démonstratif ici, que c'est  
3 limiter la quantité de GNR pouvant être contractée.  
4 Là, ce que vous nous dites, c'est : le  
5 nouveau contrat devrait être approuvé par la Régie.  
6 Vous me dites que c'est le contrat de vente aux  
7 clients? Êtes-vous en train sérieusement de nous  
8 faire ce saut de synapse-là entre les deux lignes?  
9 R. Alors, oui, c'est effectivement le saut que je vous  
10 propose. En fait, pour nous, contracter, ça veut  
11 dire qu'il va être approuvé par la Régie, je vais  
12 le dire comme ça. Vous nous avez dit, plusieurs  
13 fois, Madame la présidente, qu'Énergir pouvait  
14 aller signer les contrats qu'il souhaitait, sans  
15 l'approbation de la Régie, mais qu'à ce moment-là,  
16 le risque était pris par le distributeur et on vous  
17 a bien entendu.  
18 Donc, ce que je vous dis, c'est que tout  
19 contrat qui dépasserait cette limite-là fixée, le  
20 risque est pris par le Distributeur et à ce moment-  
21 là, ça va être à nous de venir vous revoir et on  
22 vous l'a dit, je pense, plus bas, dans cette pièce-  
23 là : les contrats qui dépasseront cette limite  
24 devront être soumis à l'approbation de la Régie,  
25 pour qu'en plus, ensuite, on puisse le vendre en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 142 - Me Sylviane René

1 achat volontaire, dans le réglementé.  
2 Donc, c'est l'idée, ici, de ce qui a été  
3 proposé dans l'étape B.

4 Q. [210] Je vais juste, je vais comprendre, là, ce que  
5 vous me dites, c'est que vous aviez proposé, à  
6 l'étape B, une gestion du risque qui passait par  
7 les nouveaux contrats au-delà du soixante millions  
8 de mètres cubes (60 Mm3) passaient par les  
9 approbations à la pièce, pour être sûr de ne pas se  
10 faire prendre. On s'est tous amusés à relire les  
11 notes sténographiques, particulièrement la  
12 plaidoirie de maître Thibodeau, à ce sujet.

13 Là, ce que vous nous dites, c'est que vous  
14 changez votre gestion du risque et que vous prenez  
15 l'entier risque, si les contrats ne sont pas  
16 alloués?

17 R. Bien oui, vous avez raison, puis d'ailleurs, c'est  
18 pour ça que les clauses de résiliation étaient  
19 ajoutées pour nous protéger. Donc, si la Régie  
20 refuse, dans la plupart de nos contrats, bien, on  
21 va pouvoir dire : non, on ne va pas de l'avant avec  
22 ces contrats-là.

23 Q. [211] Parfait. Maître René, je m'excuse d'avoir  
24 sauté à pieds joints dans votre contre-  
25 interrogatoire.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 143 - Me Sylviane René

1 Me SYLVIANE RENÉ :  
2 Aucun problème.

3 Q. [212] Alors, vous m'excusez, je vais faire un petit  
4 retour en arrière par rapport à la réponse de  
5 madame Dallaire sur la pièce B-0295. On voit la  
6 petite présentation, toujours à la page 5, qui  
7 identifie les contrats en approbation à la Régie.

8 Donc, nous, notre compréhension des notes  
9 sténographiques, donc à A-0116, où on nous a  
10 référé, c'est qu'on nous expliquait à quoi ça  
11 ressemblerait, l'année prochaine, si on allait de  
12 l'avant avec l'étape B, telle que présentée. Donc,  
13 les résultats qu'aurait l'approbation de sa demande  
14 et non un exemple. C'est ça, ma question, qui est  
15 une affirmation à confirmer ou à infirmer.

16 R. Je ne sais pas si c'est une question. En tout cas,  
17 je peux vous affirmer que ce n'était pas le sens  
18 que l'on voulait donner ici. D'ailleurs, les choses  
19 ont continué à évoluer suite à la présentation au  
20 mois de janvier. On vous rappelle que la décision a  
21 été rendue au mois de mai. Donc... Mais le sens,  
22 ici, était vraiment de vous montrer de quoi ça  
23 pourrait avoir l'air. Et en aucun cas, l'ordre  
24 chronologique n'a été proposé dans les critères. Et  
25 je vous ai bien entendue, aussi, quand vous disiez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 144 - Me Sylviane René

1 que ces critères-là avaient été proposés par  
2 Énergir et approuvés ensuite par la Régie. Ça  
3 venait effectivement de nous, la proposition, mais  
4 c'est quand même la Régie qui a entériné ces  
5 critères-là. Et en aucun cas, l'idée n'était de  
6 mettre l'ordre chronologique là-dedans, là. Ce  
7 n'était pas le but.

8 Q. [213] Parfait, merci. Alors, je vais enchaîner avec  
9 une autre série de questions. Donc, à la pièce B-  
10 0383, toujours, donc, le tableau des contrats... Si  
11 on peut juste l'afficher, ce serait juste un peu  
12 plus facile. Donc, pour la rangée un, deux, trois,  
13 quatre, cinq... donc, la cinquième...

14 Donc, je vous amènerais juste à la section  
15 « capacités ». C'était juste pour vous souligner  
16 qu'on comprenait tous que la capacité dépassait le  
17 soixante millions (60 M) qui avait... qui était le  
18 un pour cent (1 %), là. Donc, c'est tout.

19 Ensuite, je vous réfère aux pièces A-0160,  
20 A-0161. Donc, respectivement, le décret 298-2020 et  
21 299-2020, donc, qui sont les frais par rapport aux  
22 subventions. Qu'on peut afficher si c'est plus  
23 simple, sinon... c'est ça, je vous invite aussi à  
24 les consulter, puis on les affichera au besoin.  
25 Mais c'est à ça que les questions vont faire

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 145 - Me Sylviane René

1 référence.  
2 M. VINCENT REGNAULT :

3 R. Ça, c'est des documents, Maître René, qui ont été  
4 déposés ce matin, je pense qu'ils nous ont...

5 Q. [214] Exactement.

6 R. Oui? Merci.

7 Q. [215] Oui. Donc, A-0160, puis A-0161. Donc, on peut  
8 afficher les tableaux à la page 2, là, si c'est  
9 plus simple. Donc, je vais continuer. Je voulais  
10 souligner un passage à la décision D-2020-057.  
11 Donc, plus précisément au paragraphe 471 de la  
12 décision à laquelle je vais le lire, qu'on peut  
13 afficher au besoin. C'est mentionné :

14 Puisque la somme des volumes livrés en  
15 2020-2021 à partir de ces capacités  
16 contractées serait seulement de 10,1  
17 Mm3 de GNR, la Régie juge que la  
18 démarche d'Énergir de limiter dans un  
19 premier temps l'ensemble de ses achats  
20 aux capacités contractées équivalant à  
21 1 % de ses volumes totaux distribués,  
22 pour l'année 2020-2021, est prudente.

23 Voilà. Donc, paragraphe 471 à la décision D-2020-  
24 057. Puis, ensuite, j'aimerais attirer votre  
25 attention sur deux autres références. Je ne sais

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 146 - Me Sylviane René  
1 pas si je suis encore difficile à suivre, mais je  
2 vais juste lire votre réponse à l'engagement 4,  
3 toujours à la page 1 :

4 Énergir soumet que les contrats qui  
5 excèdent les caractéristiques  
6 approuvées dans la décision D-2020-057  
7 peuvent être conclus (et signés) avant  
8 d'avoir été approuvés par la Régie,  
9 dans la mesure où ces contrats sont  
10 conditionnels à l'approbation de la  
11 Régie.

12 Ensuite, un peu plus loin, à la page 5, il est  
13 mentionné :

14 Énergir a priorisé les contrats inclus  
15 dans le 1 % en fonction des dates de  
16 début d'injection - sauf un - afin  
17 d'être en mesure de répondre le plus  
18 rapidement possible à la demande  
19 croissante de la clientèle pour du  
20 GNR. Pour le contrat qui ne suit pas  
21 le critère de la date de début  
22 d'injection, Énergir a choisi de le  
23 privilégier parce que le producteur  
24 nécessitait un engagement contractuel  
25 ferme d'Énergir aux fins de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 147 - Me Sylviane René

1 l'obtention de son financement [...]  
2 Puis, j'aimerais juste attirer votre attention sur  
3 la pièce B-0327, pour terminer, à titre de  
4 préambule, dans laquelle, B-0327, pages 2 et 3.  
5 Dans lesquelles ont mentionnait, ça va être un  
6 petit peu plus loin, je crois que... Oui. C'est  
7 ici, un petit peu plus bas pour qu'on puisse voir  
8 la dernière ligne. O.K. On voit tout, on voit les  
9 deux :

10 En ce qui a trait aux renseignements  
11 fournis, chaque demande d'autorisation  
12 serait accompagnée de ce qui suit :

13 Et je veux attirer votre attention sur a) dernier  
14 petit point :

15 [...]

16 a) [...]

- 17 • Impact du contrat sur le prix  
18 moyen d'acquisition du GNR et sur  
19 les volumes totaux de GNR  
20 contractés

21 [...]

22 Donc, suite à tout ça et à toutes ces références  
23 là, on pourra en remettre au besoin, on comprend  
24 que, en avril deux mille dix-neuf (2019), Énergir a  
25 signé un contrat avec la RGMRN et que, en plus, au

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 148 - Me Sylviane René  
1 cours de l'exercice financier deux mille dix-neuf,  
2 deux mille vingt (2019-2020), Énergir aurait reçu  
3 une subvention pour le raccordement à ces sites de  
4 production dont l'injection est prévue débiter au  
5 début de l'année deux mille vingt, deux mille  
6 vingt-deux (2020-2022).

7 Et en mai deux mille vingt (2020), la Régie  
8 a rendu la décision D-2020-057 par laquelle elle  
9 approuvait les trois caractéristiques citées à la  
10 référence B-0327.

11 Dans cette même décision, la Régie jugeait  
12 prudente la démarche d'Énergir sur la base  
13 notamment des volumes contractés des contrats déjà  
14 signés. Le paragraphe 471 que je vous ai lu tout à  
15 l'heure de la décision. Depuis juin deux mille  
16 vingt (2020), en signant des contrats avec EDL,  
17 GIGME, Petawawa et Archæa.

18 La somme des capacités contractées  
19 franchissait le seuil des soixante (60) Mm3. La  
20 Régie comprend que le contrat EDL a l'avantage de  
21 contribuer à l'atteinte de la cible pour l'année  
22 deux mille vingt, deux mille vingt et un (2020-  
23 2021).

24 En juillet deux mille vingt (2020), Énergir  
25 signe un contrat cette fois avec GIGME dont

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 149 - Me Sylviane René

1 l'injection est prévue débiter seulement en  
2 novembre deux mille vingt et un (2021). La Régie  
3 comprend qu'Énergir souhaite prioriser les contrats  
4 fermes plutôt que conditionnels.

5 Donc, ma question, ma première question  
6 serait par rapport à la mise en jour de la pièce B-  
7 0350 qui est devenu B-0383. Donc, on aimerait que  
8 vous décriviez et expliquiez la différence entre  
9 ces deux pièces puis que vous confirmiez que la  
10 soumission 9 de la pièce B-0350 n'est plus une  
11 option et vous expliquiez pourquoi?

12 Me VINCENT REGNAULT :

13 R. Pouvez-vous juste nous... me rafraîchir la mémoire  
14 et me dire ce qu'était la soumission 9 là, je...  
15 parce que j'ai juste la pièce qui a été déposée au  
16 dossier? Est-ce que c'est une soumission qui était  
17 à B-350?

18 Q. [216] Laissez-moi...

19 R. C'est ça que vous nous dites?

20 Q. [217] Oui, c'est ça. Exactement.

21 R. Bon. Attendez une seconde, il va falloir retourner  
22 voir le tableau.

23 Q. [218] Oui. Pas de problème.

24 R. Bon. O.K. Donc, désolé. Pour répondre à votre  
25 question, donc la soumission 9, bien maintenant

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 150 - Me Sylviane René

1 vous avez un nom, Archaea, qui a été signée là le  
2 premier (1er) octobre dernier. Ensuite, l'autre  
3 différence, comme j'expliquais au tout début de mon  
4 témoignage, c'est Petawawa qui est, lui aussi,  
5 signé. Et, finalement, [REDACTED] qui est  
6 toujours en pourparlers là, dont la date de début  
7 d'injection a été reportée au premier (1er)  
8 décembre prochain.

9 Q. [219] Parfait, merci. Ma prochaine question  
10 serait : Pouvez-vous indiquer si Énergir a  
11 effectivement reçu la subvention pour raccorder le  
12 site de la RGMRM à son réseau?

13 M. RAPHAËL DUQUETTE :

14 R. Oui, on l'a reçu.

15 Q. [220] Parfait. Pouvez-vous indiquer l'état  
16 d'avancement du projet de raccordement?

17 R. Euh... euh... excusez, je n'aurais pas dû ouvrir  
18 mon micro tout de suite. En fait, il n'y a rien qui  
19 a été fait pour l'instant. Le raccordement va être  
20 fait au courant de l'été prochain. Donc,  
21 l'ingénierie est complétée et le raccordement va  
22 être fait l'été prochain.

23 Q. [221] Parfait, merci. Puis pouvez-vous expliquer si  
24 Énergir considère un projet de raccordement avec un  
25 producteur comme un engagement ferme d'Énergir

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 151 - Me Sylviane René

1 d'acheter du GNR de ce producteur-là?

2 R. La réponse est : Non. On ne considère pas que c'est  
3 un engagement d'acheter le GNR.

4 Q. [222] O.K. Pouvez-vous élaborer?

5 R. On a un contrat d'achat et on a un contrat de  
6 réception. Donc, notre contrat de réception couvre  
7 notre engagement à recevoir le GNR et s'assurer que  
8 le GNR soit injecté dans notre réseau. Et l'autre  
9 contrat, qui est le contrat d'achat, couvre l'achat  
10 du GNR.

11 Q. [223] O.K. Puis est-ce qu'Énergir dirait que les  
12 producteurs comprennent que ce n'est pas un  
13 engagement ferme pour Énergir?

14 M. VINCENT REGNAULT :

15 R. Écoutez, je ne me prononcerai sur ce que  
16 comprennent les producteurs là, mais je pense que  
17 les contrats sont clairs, qui sont des contrats  
18 d'achat, ils sont clairs, ils contiennent des  
19 clauses suspensives qui assujettissent les contrats  
20 d'achat à l'approbation de la Régie.

21 Ces contrats-là ont, évidemment, fait  
22 l'objet de discussions avec chacun des producteurs.  
23 Donc, j'imagine que s'ils les ont signés, ils ont  
24 bien compris que ces contrats-là étaient  
25 conditionnels à l'approbation de la Régie.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 152 - Me Sylviane René

1 Q. [224] Parfait, merci. Ensuite, je vous emmènerais à  
2 la pièce B-0141, qui est le contrat de Saint-  
3 Hyacinthe, le contrat d'achat donc de Saint-  
4 Hyacinthe. Ça serait à la page 5.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Vous avez dit B-0141?

7 Me SYLVIANE RENÉ :

8 Et j'ai dit B-0141, oui.

9 LA GREFFIÈRE :

10 141?

11 Me SYLVIANE RENÉ :

12 Oui, à la page 5. En fait, à 2.1, c'était parfait.  
13 Un petit peu plus haut, au point 2.1. Bon. Merci.  
14 Excellent.

15 Q. [225] Donc, je vais, juste pour commencer, à la  
16 pièce B-0383, qu'on n'a pas besoin d'afficher, on  
17 indique une capacité de seize millions de mètres  
18 cubes (16 000 000 m3) pour Saint-Hyacinthe. Puis,  
19 ensuite, on indique que les volumes livrés prévus  
20 ne vont jamais dépassé [REDACTED]  
21 [REDACTED] sur l'horizon du  
22 contrat. Puis, à 2.1, on indique :

23 Sous réserve des modalités prévues à  
24 ce contrat, la Ville offre, tout  
25 d'abord[...]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 153 - Me Sylviane René

1 M. VINCENT REGNAULT :

2 R. Excusez-moi, excusez-moi.

3 Me SYLVIANE RENÉ :

4 Oui?

5 M. VINCENT REGNAULT :

6 R. Vous avez parlé... vous avez dit [REDACTED]  
7 [REDACTED] ? Là, on n'est pas au  
8 bon endroit parce que je ne le vois pas ce chiffre-  
9 là, je m'excuse là.

10 Me SYLVIANE RENÉ :

11 Euh... ce n'est pas la pièce que j'ai affichée là.

12 Ça, c'est dans la pièce B-0383. C'est juste...

13 R. Oui.

14 Q. [226] Mais on peut l'afficher, aussi, au besoin,  
15 mais c'était...

16 R. Je m'excuse, c'est parce que je n'ai pas bien  
17 compris. J'ai compris [REDACTED]  
18 puis c'est là que ça m'a fait...

19 Q. [227] Pas de problème, je vais reprendre plus  
20 clairement. Donc, j'indiquais seulement que dans la  
21 pièce B-0383, qui est le tableau des contrats, pour  
22 Saint-Hyacinthe, on indique une capacité de seize  
23 millions de mètres cubes (16 Mm3)...

24 R. Oui.

25 Q. [228] Puis, un peu plus loin, on indique que :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 154 - Me Sylviane René

1 « les volumes livrés prévus ne vont jamais dépasser  
2 [REDACTED] par année,  
3 sur l'horizon du contrat. » Puis là, je vous lisais  
4 la clause du contrat 2.1, où on indique :  
5 Sous réserve des modalités prévues à  
6 ce Contrat, la Ville offre de vendre à  
7 Gaz Métro, de manière ferme, et Gaz  
8 Métro accepte d'acheter de la Ville,  
9 la totalité des quantités injectées à  
10 l'exception des quantités consommées  
11 par la Ville.

12 Puis... Ça, je voulais juste attirer votre  
13 attention sur la partie 2.1. Puis, ensuite, à la  
14 pièce B-0317, qui sont les notes sténographiques du  
15 quinze (15) janvier deux mille vingt (2020), on  
16 peut afficher page 103, puis après, 106-107, dont  
17 je vais vous lire les extraits. Donc, B-0317.

18 LA GREFFIÈRE :  
19 Je n'ai pas trouvé.  
20 Me SYLVIANE RENÉ :  
21 Ah, O.K. Bien, est-ce que si jamais on a besoin de  
22 l'afficher ou sinon, je vais juste vous lire les  
23 extraits, puis vous me direz... je pourrai les  
24 relire au besoin. Donc, on indiquait... C'est la  
25 réponse de monsieur Johnson, dont je vais vous lire

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 155 - Me Sylviane René

1 les extraits. Ça va comme suit :  
2 Donc, la capacité contractuelle  
3 annuelle maximale, ce n'est pas une  
4 clause qui était standard au départ,  
5 mais elle l'est maintenant. Donc, en  
6 date d'aujourd'hui, c'est une clause  
7 standard que l'on va exiger pour  
8 s'assurer qu'on a une bonne  
9 prévisibilité des volumes contractés  
10 pour éviter aussi de se retrouver dans  
11 une situation comme ce que l'on vit  
12 avec Saint-Hyacinthe où on a un  
13 contrat.

14 Ensuite, un peu plus loin, on indiquait... on  
15 posait la question :  
16 Est-ce qu'Énergir a pensé à renégocier  
17 le contrat avec Saint-Hyacinthe pour  
18 arrimer des quantités contractées  
19 annuelles plus vraisemblables par  
20 rapport à leur capacité réelle de  
21 livraison?

22 Puis, monsieur Johnson répondait : « Absolument. »  
23 Donc, ma question est la suivante : dans la mesure  
24 où aucun volume n'est spécifié dans le contrat  
25 d'achat-vente conclu avec la Ville de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 156 - Me Sylviane René

1 Saint-Hyacinthe, est-ce que vous pouvez expliquer  
2 la source du volume contracté, inscrit à la  
3 référence B-0383, qu'on n'a pas affiché, mais dont  
4 je vous ai fait mention?  
5 M. VINCENT REGNAULT :  
6 R. Donc, ce contrat-là a été signé il y a quand même  
7 quelques années. Malheureusement, je ne suis pas en  
8 mesure de vous dire exactement d'où vient ce **seize**  
9 **millions (16 M)** là exactement. Puis, c'est un peu,  
10 là, d'où la - ce que j'indiquais un peu plus tôt  
11 dans mon témoignage, ce matin - [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 [REDACTED]  
14 [REDACTED]  
15 [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 [REDACTED]  
19 [REDACTED]  
20 [REDACTED]  
21 [REDACTED]  
22 [REDACTED]

23 Q. [229] Et donc, pourquoi vous mettez **seize millions**  
24 **(16 M)**... mètres cubes... dans la pièce B-0383, si  
25 on ne sait pas d'où ça vient?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 157 - Me Sylviane René

1 R. Parce qu'à l'heure actuelle, je n'ai rien d'autre à  
2 mettre. C'est le chiffre qui est indiqué depuis le  
3 départ. Et malheureusement, moi, je n'étais pas...  
4 En fait, je pense qu'il n'y a pas grand monde ici,  
5 qui témoignent, qui étaient autour de la... ou qui  
6 étaient liés de... en lien directement ou de près  
7 avec la Ville de Saint-Hyacinthe. Je ne suis pas en  
8 mesure de vous dire d'où vient ce **seize millions**  
9 **(16 M)** là exactement.

10 Q. [230] Mais est-ce qu'il n'a jamais été indiqué, non  
11 plus, dans le contrat... Vous n'avez pas de  
12 contrat, quelque part, qui mentionne ce **seize**  
13 **(16)...**

14 R. Non, vous avez... vous affirmer que vous avez -  
15 sérieusement d'ailleurs, que vous avez l'entièreté  
16 des contrats devant vous. Si jamais il y avait eu  
17 des choses autres, ça aurait été divulgué  
18 évidemment.

19 Q. [231] O.K. Parfait. Considérant les réponses...  
20 R. Attendez! Juste un instant s'il vous plaît, Maître  
21 René.

22 Q. [232] Oui. Pardon.  
23 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
24 R. En fait, juste peut-être une petite précision parce  
25 que ce **seize, dix-sept millions (16-17 M)** là ne...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 158 - Me Sylviane René

1 en fait seize millions (16 M) comme vous voyez à la  
2 pièce B-0383 ne sortait pas non plus d'un chapeau,  
3 il n'est pas au contrat effectivement. Ce qu'on  
4 veut corriger pour les mois à venir. Mais il a  
5 quand même... il vient d'une discussion... de  
6 discussions avec la ville de Saint-Hyacinthe. Et  
7 aussi, au moment de mettre tous les actifs pour que  
8 le GNR puisse injecter dans le réseau, il fallait  
9 connaître la capacité maximale de production et  
10 designer les tuyaux en conséquence.

11 Donc, il y a des analyses, des études qui  
12 avaient été faites pour évaluer quelle était la  
13 quantité possible d'injection. Et on avait vérifié  
14 c'était quoi vraiment qui pouvait être atteint. Et  
15 c'était seize, dix-sept millions (16-17 M) là.

16 Et d'ailleurs, lorsque le nouveau prix de  
17 Saint-Hyacinthe a été calculé basé sur le fameux  
18 TRG, le tarif de rachat garanti, qui a par la suite  
19 été enlevé du dossier, mais il y a un nouveau prix  
20 qui avait été négocié avec Saint-Hyacinthe basé sur  
21 le TRG. Et c'est le seize millions (16 M) ou autour  
22 de, là, à peu près, j'y vais de mémoire, qui avait  
23 été utilisé pour calculer le taux que vous voyez  
24 maintenant de la ville de Saint-Hyacinthe. Mais,  
25 effectivement, ce n'est pas au contrat. Et on va

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 159 - Me Sylviane René

1 tenter de remédier à cela.

2 Q. [233] Parfait. Comment est-ce que vous calculez la  
3 somme des capacités contractées si vous n'avez pas  
4 toutes les données dans le contrat?

5 R. Donc, c'est ce que je viens de vous expliquer.  
6 Donc, pour Saint-Hyacinthe, c'est le seize millions  
7 (16 M) de capacité maximale qui était considérée.  
8 Cette capacité-là étant, selon nos évaluations et  
9 la ville de Saint-Hyacinthe, la quantité maximale  
10 de GNR qui pouvait être produit. Donc, c'est le  
11 seize millions (16 M) qui a été utilisé.

12 [REDACTED]  
13 [REDACTED]  
14 [REDACTED]  
15 Q. [234] Parfait. Merci. Ensuite, considérant les  
16 réponses d'Énergir que j'ai lues à la pièce B-0317  
17 dans les notes sténographiques, la réponse de  
18 monsieur Johnson lors de l'audience du quinze (15)  
19 janvier deux mille vingt (2020), pouvez-vous dire  
20 si Énergir envisage toujours amender son contrat  
21 avec la ville de Saint-Hyacinthe afin d'arrimer la  
22 capacité contractuelle en prévision des volumes  
23 livrés?

24 M. VINCENT REGNAULT :

25 R. C'est effectivement ce que je mentionnais il y a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 160 - Me Sylviane René

1 quelques minutes. [REDACTED]  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]

4 Q. [235] Parfait. Puis considérez-vous toujours le  
5 contrat de Saint-Hyacinthe comme une contrainte qui  
6 vous enlève de la marge de manoeuvre pour  
7 contracter d'autres volumes de GNR?

8 R. En fait ce qui m'interpelle dans votre question,  
9 c'est la qualification de contrainte. Pour nous ce  
10 n'est pas tant une contrainte qu'une opportunité  
11 considérant le prix par gigajoule par rapport au  
12 coût moyen de quinze dollars (15 \$) qui a été fixé  
13 par la Régie. Donc, je vous dirais, c'est plus une  
14 opportunité qu'une contrainte dans les  
15 circonstances.

16 Q. [236] Parfait. Donc, je vais enchaîner avec ma  
17 prochaine question. Ce matin, vous nous avez  
18 mentionné qu'il n'y avait pas d'urgence à faire  
19 approuver les contrats à la Régie et qu'aucun des  
20 quatre fournisseurs n'avait signalé d'inquiétude.  
21 Donc, on se demandait si vous aviez informé les  
22 fournisseurs de GNR qu'Énergir n'avait pas demandé  
23 l'approbation à la Régie qu'il n'y avait aucune  
24 assurance que la Régie allait donner son  
25 approbation?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 161 - Me Sylviane René

1 R. Bien, en fait, je vous répondrais sincèrement la  
2 même chose que je vous ai répondu tantôt. C'est-à-  
3 dire que dans les contrats, il y a des clauses qui  
4 indiquent que les contrats d'achat sont  
5 conditionnels à l'approbation de la Régie.

6 Donc, je ne peux que présumer que ces gens-  
7 là ont pris connaissance de ces clauses-là, ils les  
8 ont signées en toute connaissance de cause, ce qui  
9 signifie qu'ils savaient qu'il y avait une  
10 possibilité qu'il n'y ait pas d'autorisation de la  
11 Régie.

12 Q. [237] Parfait, merci.

13 LA PRÉSIDENTE :  
14 Je m'excuse, Maître René.

15 Q. [238] Maître Regnault, la question n'est pas de  
16 savoir s'ils ont lu les contrats qu'ils ont signés.  
17 Je pense que toute personne responsable le fait.

18 La question est : Les avez-vous informés de  
19 votre changement de stratégie? Ou de votre  
20 stratégie de ne pas les inclure dans le soixante  
21 millions (60 000 000 m3) contractés de l'Étape B?

22 R. Effectivement, là, bien... J'avais cliqué sur le  
23 changement de stratégie là. Effectivement là...  
24 Mais vous vous êtes repris. Donc, sur la question  
25 de la stratégie, moi, je n'ai personnellement pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 162 - Me Sylviane René

1 eu de discussions avec ces gens-là directement. Ces  
2 gens-là savent que le contrat demeure conditionnel  
3 à l'approbation des contrats par la Régie. Ces  
4 gens-là savent que la Régie doit décider d'un  
5 tarif, que c'est un dossier qui est présentement à  
6 l'étude par la Régie. Donc, c'est ce qui a été fait  
7 jusqu'à présent avec les producteurs.

8 Q. [239] Donc, votre réponse, c'est non...  
9 R. À ma connaissance personnelle.

10 Q. [240] ... vous ne les avez pas avisés?  
11 R. Je ne les ai pas avisés personnellement. Peut-être  
12 que quelqu'un d'autre l'a fait, chez nous là, mais  
13 je ne le sais pas.

14 Q. [241] Parmi les quatre témoins qui sont là, est-ce  
15 qu'il y a quelqu'un, parmi les quatre, qui a ou  
16 connaît si les quatre contreparties des producteurs  
17 québécois ont été avisées de votre stratégie?  
18 R. Je... je... Et puis je vais laisser les autres  
19 répondre là, parmi nous. En fait, vous avez  
20 dit : « Quatre témoins », mais on est trois cet  
21 après-midi. Donc, parmi nous, personne n'a eu une  
22 discussion directement avec ces producteurs-là pour  
23 les en informer.

24 Ceci étant dit, Énergir est une entreprise  
25 qui est quand même d'une certaine taille. On a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 163 - Me Sylviane René

1 beaucoup de gens qui peuvent être en discussions  
2 avec les municipalités. Et, donc, peut-être que ça  
3 a été mentionné, à un moment donné ou à un autre.

4 Mais, moi, je reviens toujours à la même  
5 chose, Madame la Présidente. C'est-à-dire qu'il y a  
6 un contrat qui a été signé avec une clause  
7 conditionnelle, puis je ne suis pas sûr que ce qui  
8 a été dit ou ce qui n'a pas été dit à ces  
9 producteurs-là, pour les fins du tarif et de la  
10 fixation du tarif provisoire, c'est quelque chose  
11 de particulièrement important, à ce stade-ci.

12 Donc, je vous en laisse maître là, mais je  
13 pense que les contrats qui ont été signés avec eux,  
14 parlent par eux-mêmes là, tout simplement.

15 LA PRÉSIDENTE :  
16 Merci. Maître René, je suis encore désolée. C'est à  
17 vous.

18 Me SYLVIANE RENÉ :  
19 Q. [242] Parfait. Donc, ma prochaine série de  
20 questions, je vais encore nommer des références.  
21 Puis, si jamais on a besoin de les afficher, vous  
22 me le direz, mais sinon je vais juste en lire des  
23 extraits, ça sera moins ardu que les changements  
24 rapides d'affichage. Donc, ma première référence  
25 serait à l'engagement 4, toujours à une des

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 164 - Me Sylviane René

1 réponses qui a été données par Énergir, à la page 5  
2 où on mentionne :

3 Au-delà du fait que la Régie ne peut  
4 ordonner à Énergir de signer des  
5 contrats spécifiques ni choisir un  
6 contrat par rapport à un autre qui  
7 respecte les caractéristiques  
8 ordonnées, exiger d'Énergir qu'elle  
9 suive l'ordre des signatures pour  
10 ferait en sorte de retarder le moment  
11 auquel elle pourra répondre à l'appel  
12 de la clientèle pour du gaz naturel  
13 renouvelable. Une telle approche  
14 irait, par ailleurs, à l'encontre de  
15 l'article 5 de la Loi sur la Régie de  
16 l'énergie en vertu duquel la Régie  
17 doit favoriser la satisfaction des  
18 besoins énergétiques dans le respect  
19 des objectifs des politiques  
20 énergétiques du gouvernement et dans  
21 une perspective de développement  
22 durable, et ce, tout en considérant  
23 l'intérêt public et un traitement  
24 équitable du Distributeur.

25 Ensuite, dans les notes sténographiques, toujours à

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 165 - Me Sylviane René

1 P-0317, donc celles du quinze (15) janvier, dont  
2 j'ai déjà lu des extraits là. Cette fois, ça serait  
3 à la page 175. Bien, comme je le dis, si on n'a pas  
4 besoin de les afficher, je pourrais juste en lire  
5 un petit extrait. Donc, la question était... c'est  
6 au paragraphe 180, exactement, là :

7 C'est ça, ce n'est pas une analyse  
8 commerciale, c'est ce que vous avez  
9 répondu, d'ailleurs, dans le passé  
10 mais essentiellement on n'est pas dans  
11 cet univers-là. Alors, je comprends de  
12 votre preuve. Vous dites nous, il faut  
13 qu'on aille à l'extérieur pour  
14 rencontrer cette obligation-là parce  
15 que la production, elle n'est pas là?

16 Puis dans la réponse, je souligne seulement la  
17 petite partie :  
18 La priorité du gouvernement, c'est sûr  
19 que c'est de développer une filière  
20 québécoise.

21 Donc, ensuite, dans les deux pièces qu'on a  
22 déposées également ce matin, ça serait la A-0162 et  
23 la A-0163. Puis la première pièce, il y a un  
24 communiqué de presse du vingt-six (26) mars deux  
25 mille dix-huit (2018), A-0162, c'est celui du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 166 - Me Sylviane René

1 vingt-six (26) mars deux mille dix-huit (2018).  
2 Parfait, puis le Québec... on descend un  
3 petit peu plus bas. Un instant, je suis lente,  
4 pardon. O.K.  
5 Oui, bien l'extrait que j'aimerais vous  
6 lire dans le communiqué de presse est :  
7 J'ai confiance que le comité de suivi  
8 permettra de proposer une vision  
9 commune et d'apporter des actions  
10 concrètes afin de favoriser  
11 l'émergence de cette nouvelle filière  
12 énergétique verte, cent pour cent  
13 (100 %) locale qui diversifiera le  
14 portefeuille énergétique du Québec.  
15 Et parfait, puis, là, dans l'autre pièce déposée,  
16 ongles A, numéro 163 qui est un article du Courrier  
17 du Sud du huit (8) juillet deux mille vingt (2020).  
18 Je voulais souligner quelques passages  
19 également. Donc, au paragraphe qui commence par :  
20 « Il ajoute que les GNR... », juste ici, parfait.  
21 Donc :  
22 Il ajoute que le GNR produit et  
23 injecté dans le réseau viendra se  
24 substituer au gaz naturel d'origine  
25 fossile importé de l'extérieur du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 167 - Me Sylviane René

1 Québec.  
2 Puis un peu plus loin :  
3 Énergir aurait trouvé quelqu'un qui  
4 produit déjà du GNR pour l'injecter  
5 dans le réseau, et l'écosystème  
6 n'aurait pas pu être développé.  
7 Et donc, la première question est :  
8 Qui, chez Énergir, qui a remplacé  
9 monsieur Johnson sur le comité de  
10 suivi GNR du MERN?  
11 M. VINCENT REGNAULT :  
12 R. C'est moi.  
13 Q. [243] Parfait. Puis la prochaine question, c'est :  
14 Est-ce que ce Comité de suivi est au courant de  
15 l'évolution du dossier GNR chez Énergir?  
16 Plus précisément, est-ce que le nouveau  
17 sous-ministre fait toujours partie du comité des  
18 suivis et est-ce qu'il est au courant qu'Énergir  
19 priorise l'inclusion des contrats hors Québec pour  
20 atteindre leur capacité contractuelle autorisée par  
21 la Régie dans sa décision D-2020-057, plutôt que  
22 ceux du Québec, soit aux lignes 10 à 13 de la pièce  
23 (inaudible)?  
24 Donc, je peux répéter ma question puisqu'il  
25 y avait plusieurs sous-questions, là, ce n'est pas

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 168 - Me Sylviane René

1 un problème, si jamais...  
2 R. Ce n'est pas nécessaire. En fait, la réponse est  
3 assez simple...  
4 Q. [244] Parfait.  
5 R. C'est qu'il n'y a pas eu de Comité de suivi, de  
6 rencontre du Comité de suivi du GNR, depuis que  
7 j'ai repris les responsabilités de monsieur  
8 Johnson.  
9 Q. [245] Merci.  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Q. [246] Je m'excuse, monsieur Regnault, mais c'est  
12 depuis quand, ça, que vous avez repris les  
13 responsabilités de monsieur Johnson?  
14 R. Le quinze (15) juillet deux mille vingt (2020).  
15 Q. [247] Le quinze (15) juillet deux mille vingt  
16 (2020). Savez-vous s'il y a eu des rencontres  
17 préalablement au quinze (15) juillet deux mille  
18 vingt (2020) et si la discussion de stratégies  
19 depuis le mois de mai deux mille vingt (2020) a été  
20 discutée dans ces comités de suivi?  
21 R. Je ne sais pas. Tout ce que je peux vous dire,  
22 c'est que le gouvernement suit ce dossier-ci de  
23 très près, ça, c'est certain.  
24 Q. [248] La question, c'est de savoir : est-ce qu'il  
25 est au courant que vous privilégiez, à l'intérieur

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 169 - Me Sylviane René

1 du soixante millions de mètres cubes (60 Mm3) des  
2 contrats qui viennent de l'extérieur du Québec  
3 plutôt que des contrats qui viennent de la  
4 province?  
5 R. Je pense que j'ai répondu que je ne le savais pas.  
6 Q. [249] Merci beaucoup.  
7 Me SYLVIANE RENÉ :  
8 Q. [250] O.K. Donc, juste pour reprendre ma  
9 question... Même s'il n'y a pas eu de comité de  
10 suivi, est-ce que le sous-ministre est au courant  
11 de la situation? Qui était plus ma question.  
12 R. Oui. Et comme... Puis, en fait, regardez... Je...  
13 Personnellement, je n'ai pas eu de discussion avec  
14 le sous-ministre ou un haut fonctionnaire sur la  
15 stratégie que Énergir a choisi d'adopter. Ceci  
16 étant dit, je pense qu'on est... On fait face, ici,  
17 à deux impératifs. Le premier, c'est de vouloir  
18 rencontrer ou injecter, le plus rapidement  
19 possible, des volumes de GNR dans le réseau, afin  
20 de répondre à une demande qui, je pense, est là,  
21 elle a été démontrée dans le cadre de la phase B.  
22 Et on fait face, aussi, à un second impératif, qui  
23 est notre souhait à tous, je crois, de développer  
24 la filière GNR, ce que nous sommes en train de  
25 réaliser, je pense, ou à tout le moins d'y

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 170 - Me Sylviane René

1 contribuer, en signant des contrats avec des  
2 producteurs québécois. Le... Il y a donc un... une  
3 balance, ici. Il y a un choix, il y a une décision  
4 qui doit être prise, à un moment donné, par  
5 Energir. Et nous, on est convaincu que la stratégie  
6 qu'on a choisie va permettre de rencontrer ces deux  
7 objectifs-là que l'on poursuit. Je comprends de vos  
8 questions, évidemment, que ce n'est peut-être pas  
9 la vision qu'a la Régie de comment les choses  
10 auraient dû se passer.

11 Ceci étant dit, nous, on a une décision qui  
12 nous donne trois grands paramètres pour inclure des  
13 contrats ou pour considérer ces contrats-là comme  
14 étant approuvés. On a utilisé ces paramètres-là, de  
15 bonne foi, pour faire avancer les choses le plus  
16 possible. C'est notre intention, également, de  
17 soumettre à la Régie, en temps utile, les contrats  
18 qui sont les contrats qui concernent les projets  
19 québécois. Et on a bon espoir de voir la Régie les  
20 approuver avec les éléments qui sont requis par la  
21 Régie. Je... Donc, c'est ça. C'est ce que je vous  
22 dirais, là. Je... Puis, on peut poser la question,  
23 puis regarder la question, le sujet de différentes  
24 façons, de différents angles. La situation ou les  
25 faits sont ceux-là, c'est-à-dire qu'Energir a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 171 - Me Sylviane René

1 choisi - je pense qu'elle avait le droit de le  
2 faire - certains contrats pour faire... comme étant  
3 autorisés et d'autres, pour les faire approuver par  
4 la suite. Puis, écoutez, c'est... Donc, je... C'est  
5 ça. Je pense qu'on... J'ai un peu tout dit, puis  
6 tout résumé en vous faisant, en vous donnant cette  
7 réponse-là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [251] Monsieur Regnault. C'est... Puis, vous  
10 dites : « C'est la vision de la Régie. » Ce n'est  
11 pas la vision de la Régie, c'est ce que vous nous  
12 avez dit en janvier. Alors, on veut voir les  
13 changements qui sont survenus depuis janvier. Ce  
14 n'est quand même pas il y a quatre ans, là, ça fait  
15 quelques mois. Et puis, on a rendu une décision  
16 basée sur ce que vous nous avez dit. Vous nous avez  
17 demandé des choses, on a autorisé ce que vous nous  
18 avez demandé. Vous arrivez quelques mois plus tard  
19 et ce n'est pas la même chose que ce que vous nous  
20 avez dit. Alors, on veut vérifier où les choses ont  
21 été modifiées. Parce que la décision a été prise  
22 sur ce que vous nous avez dit en audience. C'est  
23 dans votre preuve.

24 Donc, en janvier, dans les notes  
25 sténographiques du quinze (15) janvier deux mille

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 172 - Me Sylviane René

1 vingt (2020), c'est à la page 175... Je ne sais pas  
2 si c'est... Je vais vous le lire. Je ne sais pas si  
3 madame la greffière l'a, parce que ce n'était pas  
4 nécessairement prévu pour vous le...  
5 R. Vous pouvez me le lire, Madame la Présidente. Je...  
6 J'en conviens, là, puis on peut... Effectivement,  
7 on a peut-être une perspective différente, puis  
8 peut-être que malheureusement, on ne s'est pas bien  
9 compris lorsqu'il y a eu ce débat-là au mois de  
10 janvier. Peut-être qu'on n'a pas la même  
11 interprétation des mots qui ont été dits. Au-delà  
12 de ça, Madame la Présidente, ce que vous dis  
13 simplement, là, c'est qu'on fait de notre mieux,  
14 ici, pour à la fois satisfaire le besoin de  
15 clientèle et répondre aux impératifs que le  
16 gouvernement met de l'avant dans sa stratégie  
17 énergétique. Donc, vous pouvez mettre toutes les...  
18 Vous pouvez mettre toutes les choses que vous  
19 voulez sous les yeux, puis on peut avoir une  
20 discussion, puis on va avoir une discussion, ça va  
21 me faire plaisir, sur qu'est-ce que veut dire tel  
22 mot, telle virgule, et ceetera, et ceetera. Mais  
23 ultimement, ce que je vous dis, c'est que c'est ça  
24 qu'on poursuit comme objectif. On a des clients qui  
25 veulent du GNR, donc on s'organise pour en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 173 - Me Sylviane René

1 contracter, pour leur vendre, puis ensuite, on  
2 essaye de faire aussi... lever la filière du GNR,  
3 que le gouvernement souhaite voir. Donc... Je...  
4 Allons-y, là, si vous voulez faire cet exercice-là,  
5 mais... mais c'est sûr qu'on ne s'entendra pas sur  
6 la signification des mots ou sur le fait qu'il y a  
7 des choses qui se sont produites. Hein! Évidemment,  
8 le temps, c'est un... c'est une dimension qui  
9 s'écoule au fil du temps, évidemment. Puis il y a  
10 des choses qui avancent puis qui font en sorte  
11 qu'on prend des décisions à l'intérieur de ce qu'on  
12 perçoit comme étant le carré de sable que vous nous  
13 avez fixé.

14 Puis je comprends que c'est notre vision  
15 qu'on vous a proposée, Madame la Présidente. Puis  
16 je ne veux pas argumenter avec vous, mais je sais  
17 que c'est ça que je fais. Mais, c'est une vision  
18 que vous avez entérinée dans votre décision,  
19 ultimement. Donc, nous, on joue dans ce carré de  
20 sable là.

21 Q. [252] C'est parce qu'on a l'impression que vous  
22 changez le carré de sable que vous nous avez  
23 demandé de vous approuver. Alors, on veut bien  
24 comprendre dans quoi on joue. Alors, là-dessus...  
25 R. Et c'est malheureux que vous ayez cette perception-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Interrogatoire  
 HUIS CLOS - 174 - Me Sylviane René

1 là, Madame la Présidente, parce que c'est pas ça  
 2 qu'on fait.  
 3 Q. [253] Parce que ce que monsieur Johnson nous avait  
 4 expliqué au mois de janvier dernier, il nous avait  
 5 dit qu'il y avait pour à peu près pour vingt-cinq  
 6 millions de mètres cubes (25 Mm3). Les contrats de  
 7 GNR québécois étaient à peu près, représentaient  
 8 plus ou moins vingt-cinq pour cent (25 %) des  
 9 quantités. Et que la différence était, venait de  
 10 GNR à l'extérieur de la province.  
 11 Et dans les notes sténographiques que je  
 12 m'apprêtais à vous lire, ça devait... Bon. Et je  
 13 pense que maître René vous en a lu une partie. Vous  
 14 dites « nous, il faut qu'on aille à l'extérieur  
 15 pour rencontrer cette obligation-là parce que la  
 16 production, elle n'est pas là », donc la production  
 17 québécoise. Et monsieur Johnson répondait :  
 18 Effectivement. Et la sous-ministre qui  
 19 pilote le comité est bien au fait, les  
 20 membres du comité sont bien au fait  
 21 que nous devons, dans les premières  
 22 années, hein, on le souligne, dans les  
 23 premières années, s'approvisionner à  
 24 partir du marché hors Québec pour  
 25 respecter le règlement et que ces

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Interrogatoire  
 HUIS CLOS - 175 - Me Sylviane René

1 approvisionnements-là, ce sont des  
 2 contrats à long terme.  
 3 Bon. Et là il répète :  
 4 La priorité du gouvernement, c'est sûr  
 5 que c'est de développer une filière  
 6 québécoise. Ceci étant dit, ils sont  
 7 conscients que, dans le court terme,  
 8 il n'y a pas suffisamment  
 9 d'approvisionnements pour répondre au  
 10 un pour cent (1 %), qu'il y a une  
 11 demande pour du gaz renouvelable à  
 12 très court terme et que le fait de  
 13 s'approvisionner à l'extérieur du  
 14 Québec a quand même des effets  
 15 bénéfiques pour le développement de la  
 16 filiale québécoise.  
 17 Alors, ceci étant dit, ce qu'on peut constater, et  
 18 puis à l'époque, ce qu'on voyait dans la 0295,  
 19 c'est qu'il y avait quand même des quantités  
 20 importantes qui n'avaient pas encore été  
 21 contractées et qui allaient aller à des contrats  
 22 spots, je mets « spots » entre guillemets parce que  
 23 c'étaient des deux ans et moins là, alors... Et  
 24 donc, c'est ce qu'on nous avait fait valoir.  
 25 Ce qu'on voit à votre tableau 383, 350

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Interrogatoire  
 HUIS CLOS - 176 - Me Sylviane René

1 précédemment, c'est que ces contrats-là, cet  
 2 espace-là qui était supposé être pris par des spots  
 3 est présentement de plus en plus comblé par des  
 4 contrats qui sont à l'extérieur de la... du Québec,  
 5 de la province. Et que ça ne laisse pas beaucoup de  
 6 place pour les producteurs québécois.  
 7 Alors, ce qu'on cherche à comprendre, et  
 8 c'est ça qu'on veut avoir comme discussion avec  
 9 vous. Je ne cherche pas à argumenter, je cherche à  
 10 comprendre. Alors, ce qu'on veut comprendre,  
 11 c'est : elle est où la place que vous voulez faire  
 12 aux contrats québécois dans votre planification? Et  
 13 c'est ce qui nous inquiète un peu par rapport à ce  
 14 que vous nous avez dit en janvier, quand on voit  
 15 que vous dites que les quatre contrats, les lignes  
 16 10 à 13... Est-ce que je peux les nommer? Oui.  
 17 Donc, Québec RGMRM, SEMECS et SEMER ne sont pas  
 18 inclus.  
 19 Alors, il y a une incertitude. Et comme  
 20 vous l'avez souligné vous-même, la Régie, par son  
 21 article 5, doit faire des efforts pour mettre en  
 22 place ou, enfin, elle doit concilier la Politique  
 23 énergétique du gouvernement. Alors, on cherche à  
 24 comprendre votre stratégie.  
 25 Plus particulièrement, puis c'est mon

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
 19 octobre 2020 Interrogatoire  
 HUIS CLOS - 177 - Me Sylviane René

1 deuxième point puis après ça je vous laisse  
 2 réponse, vous nous dites « bien, c'est parce qu'il  
 3 faut injecter rapidement dans le réseau. » Et ça,  
 4 je pourrais le comprendre, mais les quatre contrats  
 5 sont plus loins.  
 6 Sauf qu'il y en a deux... Excusez-moi, je  
 7 vais regarder, qui est RGMRM et il y en a un qui  
 8 est SEMER. Pour SEMER, il y a peut-être des  
 9 difficultés, vous nous avez... C'est-tu SEMER?  
 10 C'est RGMRM et SEMECS dont les dates d'injection  
 11 sont similaires ou presque à GIGME et à... attendez  
 12 une minute, je vais retrouver ma note, et l'autre  
 13 qui est également... qui est également là vers la  
 14 date du premier (1er) octobre. Il y en a un qui est  
 15 au premier (1er) octobre, l'autre qui était au  
 16 premier (1er) novembre. Alors, c'est les mêmes  
 17 dates pour des quantités qui ne sont quand même pas  
 18 si loin l'une de l'autre.  
 19 Ah! Oui. Alors, donc Petawawa, [REDACTED]  
 20 [REDACTED]  
 21 GIGME,  
 22 EDL,  
 23 [REDACTED]  
 24 RGMRM  
 25 SEMECS

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 178 - Me Sylviane René

1 [REDACTED].  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED] e  
4 [REDACTED]  
5 vous privilégiez GIGME et Petawawa sur RGMRM et  
6 SEMECS?  
7 R. Donc, pour répondre à votre question, qui est une  
8 question, ceci étant dit, c'est une question qui  
9 est tout à fait, je pense, légitime de la part de  
10 la Régie, je n'ai pas d'enjeu avec celle-ci, il ne  
11 faudrait pas mal interpréter ce que j'ai dit il y a  
12 quelques instants. Il y a des décisions de... je  
13 vous dirais que c'est des décisions d'affaires qui  
14 ont été prises, il y a des opportunités qui se sont  
15 présentées, qui devaient être saisies avec les  
16 contrats que vous avez nommés, que ce soit GIGME,  
17 que ce soit Petawawa, et qui ont été prises aussi  
18 dans un contexte où vous avez... effectivement,  
19 vous voyez, on le voit tous le soixante millions de  
20 mètres cubes (60 Mm3) qui est le premier pour cent.  
21 Mais on le voit aussi avec une perspective future  
22 avec le deux pour cent (2 %) que le gouvernement  
23 nous a demandé d'atteindre en deux mille vingt-  
24 trois (2023), le cinq pour cent (5 %) en deux mille  
25 vingt-cinq (2025). Le travail qui est fait pour

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 179 - Me Sylviane René

1 évidemment générer ou aller chercher la demande de  
2 la part de la clientèle puis atteindre les  
3 objectifs qu'on veut bien se fixer au Québec en  
4 termes de décarbonation de l'économie.  
5 Donc, c'est ça un peu, je vous dirais, le  
6 choix qu'on a dû faire à un moment donné, ou les  
7 choix qu'on a faits à un moment donné s'il y avait  
8 aussi des questions d'opportunités. Je pense qu'on  
9 l'a mentionné dans les réponses à des demandes de  
10 renseignements, des opportunités qui se  
11 présentaient qu'on ne voulait pas manquer dans une  
12 perspective justement d'objectifs à plus long terme  
13 au-delà du un pour cent (1 %).  
14 Me NICOLAS ROY :  
15 Q. [254] Bonjour. J'aimerais poursuivre un peu sur les  
16 commentaires de madame la présidente. Nous sommes  
17 dans les notes du quinze (15) janvier. Donc, elles  
18 sont postérieures à celles du quatorze (14) sur  
19 lesquelles vous vous reposez pour donner effet à  
20 votre proposition. Si vous allez dans la journée du  
21 quinze (15) janvier, ce n'est pas par hasard qu'on  
22 a exploré beaucoup plus en détail la relation avec  
23 les producteurs du Québec et les contrats à  
24 l'extérieur du Québec, parce que, évidemment, on  
25 avait eu la journée du quatorze (14).

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 180 - Me Sylviane René

1 Et donc, on a voulu avoir des précisions de  
2 « policy, d'approche de la part d'Énergir. Et on a  
3 beaucoup exploré... ça, vous retrouvez ça dans les  
4 notes, où est-ce que vous étiez rendu en matière de  
5 relation de production au Québec et extérieur. Et  
6 ça a amené un engagement. Et ça a donné la pièce  
7 305. Et dans cette pièce-là, à la toute, toute fin,  
8 et je comprends que vous l'avez réfléchi longuement  
9 avant de la déposer, c'était de dire, bien, il y a  
10 à peu près vingt-cinq pour cent (25 %) des volumes  
11 qui sont des volumes du Québec. Moi, je présume  
12 qu'en janvier c'était ça.  
13 Est-ce que je vais trop loin en présumant,  
14 monsieur Johnson n'est pas là pour nous le dire,  
15 mais c'est un peu ce qui a dû être transmis au  
16 gouvernement du Québec aussi. Et ça expliquerait  
17 son commentaire. Puis la sous-ministre était pas  
18 forcément enthousiaste, mais acceptait une certaine  
19 réalité. En page 185, on est allé un petit peu plus  
20 loin. Si vous voulez l'afficher. Et, là, je vais  
21 vous remettre dans le contexte. Madame Dallaire,  
22 vous étiez présente, n'hésitez pas à me corriger.  
23 On était aussi en discussion sur la  
24 caractéristique de la durée. Et sur la durée, il y  
25 a au moins des intervenants qui disaient, on ne

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 181 - Me Sylviane René

1 peut pas vous laisser aller sur vingt (20) ans. Il  
2 faudrait avoir une durée pondérée. Comme on est en  
3 étape B, on s'est dit pour un an et, ça a même été  
4 dit, mais je n'ai pas retrouvé la source, c'est  
5 quelque chose qu'il faudra regarder à l'étape D, la  
6 durée potentielle de tous ces contrats-là. Et il y  
7 a cette phrase que votre témoin a à la ligne 7, il  
8 dit :  
9 O.K. On est dans notre première fibre  
10 de un pour cent (1 %).  
11 Et, là, c'est important ce qu'il dit.  
12 Donc, à la place de limiter la durée,  
13 peut-être limitons la proportion de  
14 volume américain versus québécois en  
15 se disant, allons capitaliser sur les  
16 bas prix hors Québec pour maintenir un  
17 prix faible, mais jamais au détriment  
18 de la production québécoise.  
19 Mettez-ça dans le contexte, quatorze (14) janvier,  
20 quinze (15) janvier, pièce 305 et la discussion sur  
21 la durée. La décision 2057, on a « assenti » à  
22 votre demande de ne pas avoir de contrainte sur la  
23 durée. Il y avait un quiproquo. Et un quiproquo là,  
24 sur les volumes. Et c'est ça que je veux comprendre  
25 de votre part, qu'est-ce que j'ai mal compris?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 182 - Me Sylviane René

1 R. Je pense que les trois, on a eu la même réaction,  
2 Monsieur Roy, c'est : Quel était le quiproquo  
3 exactement dans votre esprit parce que, moi, je ne  
4 vois pas, dans la stratégie qu'on a posée,  
5 d'obstacle au développement de la filière  
6 québécoise. On avance dans les contrats.

7 Q. [255] Parfait.

8 R. Les contrats... Je... t'sais... Je...

9 Q. [256] Ce que je veux dire, c'est que dans la pièce  
10 0295, qui a aussi beaucoup été utilisée, on a  
11 beaucoup de notions de contrat SPOT et ça vient  
12 avec la durée. Alors, c'est un tout, hein? Puis  
13 c'est votre témoin de dire : « Je ne veux pas avoir  
14 de contrainte sur la durée, ça serait une mauvaise  
15 chose. »

16 Mais sur les volumes, on est très conscient  
17 puis on va essayer d'équilibrer les volumes à  
18 l'extérieur du Québec, avec les volumes produits au  
19 Québec. Moi, je veux juste savoir puis c'est la que  
20 maître Duquette va aller, c'est quoi votre vision  
21 sur la production au Québec? Parce que, là, en  
22 plus, on vous a déposé les communiqués de presse.  
23 Ils ont des fonds, maintenant, qui sont disponibles  
24 du Gouvernement du Québec, qui ont été annoncés en  
25 juillet.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 183 - Me Sylviane René

1 On nous avait dit, lors des audiences que  
2 l'une des raisons pour laquelle ça n'avancait pas  
3 au Québec, c'est que les subventions n'étaient pas  
4 connues, maintenant elles le sont. Alors, qu'est-ce  
5 que ça change? Ça change-tu quelque chose? Comment  
6 ça entre dans votre vision par rapport à ce que  
7 j'ai pu entendre en janvier ou même avant sur la  
8 relation avec les producteurs au Québec? Et la  
9 politique énergétique du Québec?

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Juste un instant. Oui, bonjour, Philip Thibodeau.  
12 Donc, juste avant de continuer... Puis juste un  
13 point que je veux soulever, puis c'est important de  
14 le soulever, c'est que là, évidemment, on entre  
15 dans un débat où on demande au témoin d'entrer un  
16 débat sur la production québécoise versus la  
17 production étrangère, puis on remet les notes  
18 sténographiques, évidemment, qui ont été discutées  
19 au mois de janvier, j'étais présent aux audiences.  
20 Évidemment, je m'en souviens bien, mais mon malaise  
21 que j'ai avec ça, c'est que là, on est sur un débat  
22 de tarif provisoire. Évidemment, il y a la pièce  
23 Excel avec les différents contrats, mais on arrive  
24 sur un débat versus québécois versus hors Québec  
25 sur la vision d'Énergir là-dessus.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 184 - Me Sylviane René

1 Et je me rappelle, les audiences, l'extrait  
2 qui est cité là, on voit, le quinze (15) janvier  
3 là, à la page 185. C'était dans le contexte où on  
4 parlait du un pour cent (1 %), mais aussi du deux  
5 pour cent (2 %) et du cinq pour cent (5 %). Puis on  
6 disait... Monsieur Johnson l'a dit, à l'époque :

7 Attention, on ne vient pas se tirer  
8 dans le pied. En autorisant ce un pour  
9 cent (1 %) là, on ne vient pas nuire à  
10 la filière québécoise, puis il va  
11 pouvoir y aller, par la suite.

12 Où ce que je veux en venir avec ça, c'est que j'ai  
13 un peu de difficulté à dire, à brûle pourpoint au  
14 témoin de donner une position là-dessus, réagir à  
15 l'extrait des notes sténographiques qui a été ciblé  
16 ici alors qu'il n'y a pas le contexte. Est-ce que  
17 je pourrais demander si la Régie a une question  
18 précise là-dessus qui, je ne voulais pas dire qui  
19 déborde un peu du cadre parce que ce n'est pas une  
20 objection, puis je ne vous dis pas que ce n'est pas  
21 nécessairement pertinent de la poser, mais est-ce  
22 qu'elle pourrait nous poser une question, par  
23 écrit, dans laquelle on pourrait vous revenir?

24 Plutôt que d'y aller à brûle pourpoint? Comme ça?  
25 Parce que, moi, pour avoir été présent aux

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 185 - Me Sylviane René

1 audiences en janvier, il y a plusieurs éléments à  
2 entendre ce que j'entends sur lesquels j'ai envi de  
3 répondre puis de mettre en contexte.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Thibodeau, c'est... La question est survenue  
6 parce qu'on voit votre pièce pour laquelle vous  
7 demandez un tarif provisoire. On a clairement une  
8 compréhension différente de capacité maximale, de  
9 se limiter...

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... à soixante millions (60 000 000 m3). Puis on va  
14 y revenir parce que... Pauvre maître René, je lui  
15 ai enlevé son micro pendant un petit bout de temps,  
16 puis... toutes ces questions-là découlent de ça, et  
17 ce que l'on peut constater et ce qu'on avait  
18 discuté lors du premier (1er) octobre, c'est que si  
19 on devait dire, ou si on devait faire une  
20 détermination qu'effectivement, on garde les  
21 premiers soixante millions de mètres cubes (60Mm3),  
22 ça sort EDL du calcul, hein, puis vous

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 Les premiers, quand vous dites, « les premiers »  
25 dans le sens, on disait : si on y va en ordre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 186 - Me Sylviane René

1 chronologique sans égard à ce qu'il y a une hausse  
2 ou non, de conditionnel, c'est ça?  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Bien, c'est parce que ça va dans les termes puis on  
5 va reprendre cette question-là par la suite, Maître  
6 Thibodeau, je n'ai pas terminé mes questions.  
7 Mais on va avoir cette discussion-là sur le  
8 nouveau contrat, puis promis, puis global et toutes  
9 ces questions-là.  
10 Me PHILIP THIBODEAU :  
11 Oui.  
12 LA PRÉSIDENTE :  
13 Mais si cette détermination-là devait être que  
14 c'est les premiers soixante millions de mètres  
15 cubes (60Mm3) contractés qui est la  
16 caractéristique... pas soixante millions (60M) de  
17 contractés, les soixante premiers millions (60M)  
18 contractés.  
19 Alors, à ce moment-là, bien ça rentre les  
20 quatre contrats du Québec et ça sort EDL et ça  
21 change le prix du tarif provisoire, selon la  
22 méthodologie que madame Dallaire nous a expliquée  
23 un peu plus tôt, qui seront les contrats les  
24 plus... ou peut-être que ça va quand même rentrer,  
25 parce qu'on se dit : bon, bien vous présenterez EDL

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 187 - Me Sylviane René

1 puis il sera peut-être, ou probablement autorisé,  
2 parce que vous allez nous faire la démonstration  
3 puis une demande pour ça.  
4 Mais c'est la discussion qu'on doit avoir  
5 et c'est ce qui amène la discussion qu'on a sur la  
6 vision qu'Énergir a sur... parce qu'en plus,  
7 Énergir, bien c'est vous qui nous l'avez plaidée,  
8 la politique énergétique.  
9 Alors, quand vous nous plaidez, dans votre  
10 réponse, la politique énergétique, bien ça amène  
11 des questions sur la politique énergétique.  
12 Alors, là, vous dire : oui, bien prenez  
13 trois autres semaines pour nous répondre sur c'est  
14 quoi votre vision, la question est quand même assez  
15 simple et vous devriez savoir quelle est votre  
16 vision?  
17 Me PHILIP THIBODEAU :  
18 Non, mais la question n'est pas de savoir quelle  
19 est la vision, évidemment, puis ce n'est pas ça, le  
20 débat, c'est : on vient cibler des passages  
21 spécifiques des notes sténographiques qui ont été  
22 citées. Ce que je vous suggère, c'est qu'il y a un  
23 contexte à tout ça, puis dans lequel ça a été dit.  
24 On vient porter, puis je le constate, là,  
25 depuis tout à l'heure, soit on va citer trois ou

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 188 - Me Sylviane René

1 quatre extraits de pièces différentes puis on  
2 demande de réagir là-dessus, mais ce que je vous  
3 amène, c'est qu'il y a un contexte à tout ça.  
4 LA PRÉSIDENTE :  
5 Oui, je comprends, et peut-être que ça sera de  
6 reprendre l'offre qu'on vous a faite en janvier  
7 dernier, clairement vous avez évolué sur la  
8 question, depuis janvier dernier, ce qui est tout à  
9 fait normal, là, pour reprendre les propos de  
10 monsieur Regnault : le temps est une donnée qui  
11 s'écoule.  
12 On ne vous demande pas de rester statique  
13 mais nous, on arrive huit mois plus tard et on ne  
14 comprend pas où vous en êtes, dans votre évolution.  
15 On reçoit le fichier Excel et on constate et on se  
16 pose des questions.  
17 Alors, là, la question de maître Roy était  
18 quand même, à mon avis, claire et pertinente dans  
19 la mesure où ça permet de déterminer quels sont les  
20 volumes qui peuvent être inclus dans le tarif  
21 provisoire deux mille vingt (2020), deux mille  
22 vingt et un (2021), alors, je ne vois pas la  
23 nécessité d'avoir deux semaines, là, ou une semaine  
24 ou même quelques jours, pour répondre à cette  
25 question-là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 189 - Me Sylviane René

1 Ou vous le savez, ou vous ne le savez pas?  
2 Me PHILIP THIBODEAU :  
3 Bien, je trouvais important de faire la précision,  
4 mais comme je le mentionnais, mon intention n'est  
5 pas nécessairement d'empêcher le témoin de  
6 répondre, là. Bon, écoutez, à moins que... je ne  
7 sais pas si le panel a une réponse à fournir  
8 spécifique là-dessus ou est-ce que vous voulez  
9 faire répéter la question?  
10 M. VINCENT REGNAULT :  
11 Oui, peut-être répéter la question effectivement.  
12 Me NICOLAS ROY :  
13 Bien, je pense comme nous dit maître Duquette, la  
14 relation avec les contrats faits, enfin les  
15 contrats, appelons-les les contrats du Québec, pour  
16 soixante millions (60M) dans un contexte où on  
17 avait eu une discussion prolongée, non seulement le  
18 quatorze (14) janvier, le quinze (15), il y a eu  
19 votre plaidoirie, il y a eu la pièce 65. Il y a un  
20 contexte, comme vous dites où ces contrats-là  
21 apparaissaient comme étant tout à fait logiques  
22 dans votre... est-ce que je dirais « engagement »?  
23 Peut-être pas à votre engagement, mais votre  
24 perception de ce qu'étaient les conséquences de la  
25 politique énergétique de favoriser quand même, dans

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 190 - Me Sylviane René

1 la mesure du possible, la production au Québec.  
2 Là, on a quatre contrats, puis il faut que  
3 vous les ameniez en approbation spécifique plutôt  
4 que de les avoir déjà approuvés. Ce n'est pas  
5 compliqué, hein, c'est...  
6 M. VINCENT REGNAULT :  
7 Juste un instant.  
8 Donc, pour répondre à votre question, Monsieur  
9 Roy... Puis, encore une fois, je ne remets pas du  
10 tout en cause la légitimité de la question, je  
11 pense que c'est des bonnes questions. Puis, maître  
12 Duquette le soulignait, peut-être qu'on... nous, on  
13 a évolué plus vite que... évidemment, la Régie, là.  
14 Évidemment, nous, on baigne là-dedans. On baigne  
15 là-dedans à tous les jours, là. Mais peut-être...  
16 Je comprends... Tu sais, vous avez fait référence à  
17 un contexte, à des notes sténographiques, là, à une  
18 audience à laquelle je n'étais pas partie. Je n'ai  
19 pas lu l'entièreté de ces notes-là ou je les ai  
20 lues, mais je ne m'en souviens certainement pas,  
21 là. Je pense qu'il y a probablement plein de  
22 nuances, en haut et en dessous, là, qui pourraient  
23 être apportées, là. Mais au-delà du contexte auquel  
24 vous référez, il y a une décision qui a été rendue  
25 par la Régie à la fin du mois de mai. Une décision

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 191 - Me Sylviane René

1 qui, pour nous, était claire. Qui prévoyait trois  
2 grands paramètres, qui parlait de soixante millions  
3 de mètres cubes (60 Mm3), d'un coût moyen, d'une  
4 durée. Je comprends, maître Duquette, qu'il y a  
5 eu... elle a apporté une nuance, elle a dit :  
6 « Soixante millions de mètres cubes (60 Mm3),  
7 versus les premiers soixante millions de mètres  
8 cubes (60 Mm3). » C'est une nuance qui est  
9 effectivement importante, que nous, on n'a pas  
10 retrouvée dans la décision, malgré les discussions  
11 qui avait eu lieu lors des audiences du mois de  
12 janvier. Puis, on a pris des décisions en fonction  
13 de cette décision-là. Puis, au-delà de ça, je  
14 trouve dommage qu'on laisse entendre qu'Énergir  
15 puisse ne pas faire le maximum pour contribuer au  
16 développement de la filière du GNR. Énergir - au  
17 Québec, évidemment - a littéralement porté cette  
18 filière-là, à bout de bras depuis deux mille  
19 quatorze (2014), a tenté de la développer, d'agir  
20 comme un fédérateur. A parlé avec toutes sortes de  
21 parties prenantes, y compris le gouvernement, pour  
22 qu'il y ait des mesures qui soient prises pour  
23 faire en sorte que le GNR soit une filière qui se  
24 développe au Québec. Et je pense qu'on a été... On  
25 a eu des beaux succès, collectivement. Avec les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 192 - Me Sylviane René

1 subventions qui ont été annoncées, avec les  
2 contrats... les sites de production qui sont  
3 subventionnés, avec les contrats qu'on a signés,  
4 qu'on va venir faire autoriser par la Régie en  
5 temps utile. Et je m'explique mal cette perception-  
6 là. Puis, je trouve ça dommage, parce que de toute  
7 évidence, on s'est mal fait comprendre, j'imagine.  
8 Cette perception-là que la Régie peut avoir, quant  
9 au fait qu'on ne ferait pas le maximum pour,  
10 justement, permettre le développement de cette  
11 filière-là, comme le souhaite le gouvernement. Sans  
12 oublier l'atteinte, aussi, ou la disponibilité  
13 qu'on souhaite le plus rapide, du GNR, pour  
14 l'ensemble de notre clientèle.  
15 Donc, pour moi, c'est sûr qu'on peut  
16 prendre toutes sortes d'extraits de témoignages,  
17 tenter d'y voir des contradictions et tout ça... Je  
18 trouve ça... Vous allez m'excuser, Maître Duquette,  
19 je trouve ça un peu réducteur de dire que notre  
20 vision n'a pas l'air claire. Je pense que notre  
21 vision est très claire. On l'a probablement, par  
22 contre, mal exprimée ou mal expliquée. Et notre  
23 vision, elle est essentiellement de deux ordres,  
24 c'est-à-dire d'avoir le plus de GNR possible, le  
25 plus rapidement possible, pour répondre à la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 193 - Me Sylviane René

1 demande de la clientèle, puis permettre à cette  
2 filière-là de se développer. Peut-être que vous  
3 n'êtes pas d'accord avec les gestes que nous on  
4 prend. Mais nous, on demeure convaincus, puis c'est  
5 nous qui sommes dans le quotidien de ces... du  
6 développement de cette filière-là, on est  
7 convaincu, puis on espère vous convaincre que les  
8 décisions qu'on prend, bien, elles sont dans le  
9 meilleur intérêt de ces deux grands objectifs-là,  
10 puis l'atteinte de la vision qu'Énergir a.  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Merci, Maître Regnault. Je vais revenir par la  
13 suite, pour mes questions. Je vais retourner  
14 l'interrogatoire à maître René. Alors, Maître René?  
15 Me SYLVIANE RENÉ :  
16 Q. [257] Oui. Il ne me restera plus beaucoup de  
17 questions, sur cette question-là. Je voudrais juste  
18 que Énergir confirme que le sous-ministre n'est pas  
19 au courant de la situation... Pardon, du fait  
20 qu'Énergir n'a toujours pas déposé une demande  
21 d'approbation des contrats du Québec à la Régie et  
22 qu'ils sont donc à risque de ne pas être approuvés  
23 par la Régie si Énergir ne fait pas la  
24 démonstration d'une demande suffisante à la  
25 clientèle volontaire.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 194 - Me Sylviane René

1 Me PHILIP THIBODEAU :  
2 Je vais intervenir ici à savoir, est-ce que  
3 confirmer qu'il est au courant ou non, je ne pense  
4 pas que c'est nous, ici, qui va venir confirmer ça.  
5 Les témoins sont venus répondre... Maître Regnault  
6 est venu répondre qu'il n'a pas eu cette  
7 discussion-là, puis qu'il n'est pas au courant s'il  
8 y a eu cette discussion-là. Maintenant, à savoir,  
9 est-ce qu'ils sont au courant? Est-ce qu'ils ont  
10 lu? Je ne sais pas. Madame la Présidente, je vous  
11 soumetts que ce n'est pas au témoin de spéculer là-  
12 dessus.  
13 Me SYLVIANE RENÉ :  
14 D'accord. Pas de problème. Merci. Ensuite, on peut  
15 réafficher la pièce D-0379 qu'on a affichée tantôt  
16 sur les clauses contractuelles. Ce serait le  
17 contrat avec GIGME. Un petit peu plus bas pour le  
18 GIGME. C'est bon, c'est là.  
19 Donc, on peut voir qu'à la pièce B-0379,  
20 c'est indiqué que la clause contractuelle est non  
21 applicable pour le contrat de GIGME puisqu'il est  
22 inclus dans le un pour cent (1 %). On se demande  
23 s'il y a une clause ou non puisqu'il y a d'autres  
24 contrats qui sont inclus dans le un pour cent  
25 (1 %), mais qui ont quand même des clauses

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 195 - Me Sylviane René

1 contractuelles.  
2 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
3 R. Non, il n'y a pas de clause dans le contrat avec  
4 GIGME.  
5 Q. [258] Parfait. Donc, ma dernière question sera la  
6 suivante. Donc, je vous réfère à la pièce B-0369  
7 qui est la réponse à l'engagement numéro 1 - on n'a  
8 pas besoin de l'afficher, je crois - dans laquelle  
9 on vous demandait de confirmer qu'il y avait des  
10 déclarations solennelles versées au dossier pour  
11 certaines pièces. Puis dans votre réponse, vous  
12 référiez à deux pièces là. C'est dans... Voyons!  
13 Pardon. Vos déclarations solennelles dans d'autres  
14 pièces, donc B-0361 et B-0346 puis où on  
15 mentionnait que pour les raisons mentionnées dans  
16 les affidavits précédents, dont celui de monsieur  
17 Johnson datés du dix-huit (18) novembre deux mille  
18 dix-neuf (2019). Puis dans la pièce B-0346 on  
19 mentionnait aussi « pour les motifs énoncés aux  
20 affidavits déjà versés au dossier. »  
21 Puis dans le fond, la question c'est :  
22 considérant qu'il y a des contrats qui ont été  
23 signés en deux mille vingt (2020), la Régie  
24 aimerait qu'Énergir confirme que les nouveaux  
25 contrats sont effectivement couverts par les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 196 - Me Sylviane René

1 déclarations sous serment pour ordonnance de  
2 confidentialité déjà versées au dossier car ces  
3 dernières sont antérieures à deux mille vingt  
4 (2020), celles auxquelles on réfère. Donc, juste  
5 pour s'assurer que tout est couvert par les  
6 (inaudible)?  
7 Me PHILIP THIBODEAU :  
8 Je veux juste d'avoir bien saisi. Vous voulez être  
9 sûre que c'est couvert par les affidavits de  
10 confidentialité ou par l'engagement de  
11 confidentialité qui a été signé par les parties?  
12 Me SYLVIANE RENÉ :  
13 Par les ordonnances, par les déclarations  
14 solennelles. Bien, allez-y, Maître Duquette, si  
15 vous voulez.  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Ah! Non, non. C'est...  
18 Me SYLVIANE RENÉ :  
19 Ah! O.K.  
20 LA PRÉSIDENTE :  
21 ... c'est les déclarations solennelles, c'est ça.  
22 Me SYLVIANE RENÉ :  
23 Oui. O.K.  
24 Me PHILIP THIBODEAU :  
25 Donc...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 197 - Me Sylviane René

1 Me SYLVIANE RENÉ :  
2 Puisque les déclarations solennelles sont datées de  
3 deux mille dix-neuf (2019). On voulait juste savoir  
4 si les contrats signés en deux mille vingt (2020)  
5 étaient couverts.  
6 Me PHILIP THIBODEAU :  
7 Oui, absolument, c'est couvert. Et en fait, c'est  
8 pour ça, on a référé justement, plutôt que de  
9 redéposer à nouveau, ça faisait les mêmes éléments  
10 qui étaient déjà au dossier puis on a dit que  
11 c'était couvert par les mêmes affidavits déjà  
12 déposés.  
13 Écoutez, maintenant, si jamais la Régie  
14 voulait un nouvel affidavit pour ces éléments-là,  
15 on n'a pas d'enjeu là. Quand généralement quand on  
16 vient déposer quelque chose de vraiment nouveau,  
17 comme les dépôts qui ont été faits la semaine  
18 dernière, bien on avait un affidavit de maître  
19 Regnault qui venait demander la confidentialité.  
20 Pour ces cas-là, on a jugé que c'était... c'était  
21 déjà couvert par les... ça devait être déjà couvert  
22 par les engagements et pour les mêmes motifs.  
23 Maintenant, écoutez, si jamais la Régie  
24 juge qu'un nouvel affidavit pour ces pièces-là  
25 spécifiquement est requis, on pourrait toujours le

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 198 - Me Sylviane René

1 faire. Mais, oui, on vous confirme que c'est censé  
2 être couvert.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 En fait, c'est une technicalité, Maître Thibodeau,  
5 mais quelqu'un ne peut pas affirmer solennellement  
6 en deux mille dix-neuf (2019) avoir pris  
7 connaissance des documents signés en deux mille  
8 vingt (2020). Alors, l'affidavit ne peut pas tenir  
9 pour les nouveaux contrats qui sont aux pièces  
10 mentionnées, alors...  
11 Me PHILIP THIBODEAU :  
12 Il n'y a pas d'enjeu. Si ça peut régulariser la  
13 situation, on présentera un affidavit qui va  
14 couvrir ces pièces-là également. C'est pas un  
15 enjeu.  
16 Me SYLVIANE RENÉ :  
17 Parfait. Est-ce que vu que les témoins sont déjà  
18 assermentés vous voulez le faire maintenant ou vous  
19 allez déposer...  
20 Me PHILIP THIBODEAU :  
21 Écoutez, si vous voulez qu'on le fasse verbalement,  
22 il n'y a pas de problème. Si vous pouvez répéter  
23 les pièces, c'est juste pour être sûr qu'on...  
24 Me SYLVIANE RENÉ :  
25 Ce serait B-0336, B-0349, B-0350... Ah! Bien là, ça

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 199 - Me Sylviane René

1 ne sera plus B-0350 sûrement.  
2 LA PRÉSIDENTE :  
3 Bien, il va falloir ajouter B-0383.  
4 Me SYLVIANE RENÉ :  
5 B-0383.  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 Oui. Malgré que celle-là est couverte par monsieur  
8 Regnault, je pense là. Mais, regardez-le ou peut-  
9 être... On va prendre une pause de cinq minutes.  
10 Regardez les pièces. C'est surtout qu'il y avait  
11 des nouveaux contrats dans ces... La plupart était  
12 des contrats qui tombaient sous les affidavits de  
13 maître... pas de maître, mais de monsieur Johnson.  
14 Me PHILIP THIBODEAU :  
15 Johnson.  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Mais, il y a des nouveaux contrats dans les pièces  
18 mentionnées qui ne peuvent pas rentrer dans la  
19 déclaration solennelle. Alors, si monsieur Regnault  
20 a une connaissance personnelle des nouveaux  
21 contrats qui sont inclus aux pièces 336, 349, 350,  
22 383 ou, enfin, toutes les autres là, on prendra sa  
23 déclaration.  
24 Me PHILIP THIBODEAU :  
25 Excellent.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 200 - La Formation

1 Me SYLVIANE RENÉ :  
2 Alors, ça terminait pour mes questions.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Merci beaucoup, Maître René. C'est moi qui  
5 m'excuse. Alors, on va prendre une pause de cinq  
6 minutes et on va revenir à trois heures (15 h 00).  
7 Je vous remercie.  
8 SUSPENSION  
9 (15 h)  
10 INTERROGÉS PAR LA FORMATION  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Ça va être les questions de la formation  
13 maintenant. Bon. Les questions de la formation,  
14 c'est souvent des questions de suivi. Et on risque  
15 de s'échanger le micro selon où on en est dans les  
16 questions.  
17 Q. [259] La première question de suivi concerne le  
18 contrat avec RGMRM. Vous nous avez dit que le  
19 raccordement serait à l'été deux mille vingt  
20 (2020). Est-ce que je me trompe?  
21 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
22 R. C'est bien ça. Les travaux pour le raccordement se  
23 feront à l'été deux mille vingt et un (2021).  
24 Q. [260] Puis juste dans la même question, juste de  
25 voir si... C'est parce que vous nous avez dit, il y

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 201 - La Formation

1 a une clause, puis celui qui est ferme, c'est le  
2 contrat de réception. Et puis le contrat  
3 d'approvisionnement, lui, n'est pas ferme et il  
4 pourrait se voir annuler s'il n'y a pas une demande  
5 appariée pour le contrat de RGMRM. Mais pour  
6 l'instant, vous nous avez dit aussi que RGMRM avait  
7 ses approvisionnements réservés pour vous. Est-ce  
8 que je me trompe?  
9 M. VINCENT REGNAULT :  
10 R. Je ne suis juste pas certain quand vous dites « ses  
11 approvisionnements réservés pour vous ». Dans le  
12 sens où on a conclu un contrat d'achat avec RGMRM?  
13 Q. [261] Avec.  
14 R. C'est ça. Avec RGMRM. C'est la Mauricie.  
15 Q. [262] Faites-vous-en pas, moi aussi il me manque  
16 toujours une lettre.  
17 R. Exactement. La Mauricie.  
18 Q. [263] Exactement. On va dire ça comme ça. Alors  
19 pour le contrat de la Mauricie, il y a des volumes  
20 qui sont de huit point cinq millions de mètres  
21 cubes (8,5 Mm3). Et ces volumes-là vous sont  
22 réservés jusqu'à tant que si jamais vous en  
23 aviez... je ne sais pas si on active une clause ou  
24 on exerce une clause, mais si vous deviez exercer  
25 la clause suspensive, à ce moment-là ce huit point

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 202 - La Formation

- 1 cinq là (8,5), il serait libre de les vendre à  
2 quelqu'un d'autre? Est-ce que c'est une bonne  
3 compréhension de ma part?  
4 M. VINCENT REGNAULT :  
5 R. Bien, à ce moment-là, effectivement, il y aurait...  
6 Si, pour toutes sortes de raisons, le contrat  
7 n'était pas approuvé par la Régie, il serait libre  
8 effectivement de... on pourrait convenir de  
9 résilier le contrat, on pourrait convenir d'autre  
10 chose. Mais oui, je dirais que vous avez raison,  
11 Madame la Présidente.  
12 Q. [264] Mais, ça, ça pourrait mettre en cause les...  
13 Puis je ne veux pas insister là-dessus parce que ce  
14 n'est pas notre audience, mais je veux juste bien  
15 comprendre l'ensemble des implications. Ça, ça  
16 pourrait mettre en cause, par contre,  
17 l'investissement même de réception, parce que,  
18 aussi, parce que si la Mauricie, le contrat de la  
19 Mauricie ne devait pas retrouver d'acheteurs,  
20 l'équipement devient inutile? Le point de  
21 réception, il n'y a pas besoin de point de  
22 réception s'il n'injecte pas?  
23 R. Je vais... Comment je dirais? Excusez-moi de  
24 bafouiller comme ça! Je pense que, dans un monde  
25 théorique, ça pourrait être une chose qui se

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 203 - La Formation

- 1 produit, il pourrait trouver d'autres acheteurs. Il  
2 y a toutes sortes de choses qui pourraient se  
3 produire. Au-delà de tout ça, comme je disais, on a  
4 choisi cette stratégie-là en se disant convaincu  
5 que c'était la meilleure pour respecter les grands  
6 objectifs qu'on avait avec notre stratégie. Puis on  
7 est convaincu qu'on va être en mesure de faire la  
8 démonstration à la Régie que ce contrat-là devrait  
9 être... les caractéristiques de ce contrat-là  
10 devraient être autorisées.  
11 Q. [265] D'accord. Mais vous reconnaissez que c'est un  
12 risque que si vous n'exercez pas le contrat, parce  
13 qu'il n'y a pas d'appariement de demandes pour ce  
14 contrat-là, à ce moment-là, ça pourrait mettre à  
15 risque l'investissement qui est les investissements  
16 pour faire le point d'injection? Théoriquement. On  
17 s'entend...  
18 R. Théoriquement oui. Théoriquement oui.  
19 Q. [266] D'accord. Je veux juste revenir sur une chose  
20 que vous avez dite, Monsieur Regnault... Maître  
21 Regnault. Je m'excuse. Vous avez mentionné à deux,  
22 trois reprises que la Régie avait fixé le prix avec  
23 la ville de Saint-Hyacinthe. Vous avez vu ça où?  
24 R. Si j'ai dit ça, ma langue a fourchu, effectivement,  
25 parce que vous avez été assez claire dans votre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 204 - La Formation

- 1 décision pour mentionner que vous ne fixiez pas le  
2 prix d'achat...  
3 Et, puis, j'y vais de mémoire là, mais que  
4 la Régie ne fixait pas le prix d'achat, fixant  
5 plutôt là, les trois grandes caractéristiques des  
6 contrats. Donc, si j'ai dit ça, ma langue a  
7 fourchu, encore une fois.  
8 Q. [267] Pas de problème. C'est juste qu'on note des  
9 choses, des fois, et puis... Faites-vous en pas, ma  
10 langue fourche constamment, des fois. Alors, c'est  
11 une caractéristique humaine.  
12 Vous avez dit un petit peu la même chose  
13 sur les contrats qu'on avait approuvés. Contrats...  
14 pas juste le prix, mais c'était que votre réponse  
15 précédente inclut le fait qu'on aurait pas à  
16 approuver le contrat avec la Ville de St-Hyacinthe.  
17 Est-ce que ma compréhension est la bonne?  
18 R. Je pense qu'on s'entend clairement que la position  
19 d'Énergir, c'est que la Régie n'approuve pas des  
20 contrats, elle approuve des caractéristiques de  
21 contrats. Puis, ça...  
22 Q. [268] Parfait.  
23 R. ... il n'y a pas d'enjeu là-dessus. Mais, des fois,  
24 dans le feu de l'action, effectivement, je me suis  
25 peut-être emporté. J'ai pris le raccourci du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 205 - La Formation

- 1 contrat au lieu des caractéristiques du contrat.  
2 Q. [269] O.K. Oui, vous avez indiqué, aussi, Monsieur  
3 Regnault... Je m'excuse là, j'ai l'air de vous  
4 pointer, mais ce n'est pas...  
5 R. Je suis là pour ça.  
6 Q. [270] Madame Allaire va avoir aussi ses questions  
7 tantôt. Donc, vous avez dit, également, que vous  
8 n'étiez pas au courant s'il y avait une demande de  
9 la clientèle ou, en fait, vous n'étiez pas au  
10 courant des efforts corporatifs. C'est en ce sens-  
11 là. Dans la décision D-2020-057, sur laquelle on  
12 n'a pas autorisé le soixante millions (60 Mm3),  
13 mais qu'on s'est basé sur votre soixante millions  
14 (60 Mm3) que vous nous aviez indiqué en preuve,  
15 pour la demande.  
16 Pour l'instant, c'est ce qui tient. Ou, en  
17 fait, c'est ce qui tient de demande. Puis on voit  
18 que vous contractez pour plus que soixante millions  
19 (60 Mm3). Alors, si vous ne connaissez pas la  
20 demande, pourquoi vous contractez pour plus que  
21 soixante millions (60 M)?  
22 R. Parce que j'avais, peut-être, plusieurs... quelques  
23 éléments là... Vous avez mentionné que j'aurais dit  
24 que je n'avais pas connaissance des efforts qui  
25 étaient faits. Ça, je pense que c'est...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 206 - La Formation

1 Et je ne me souviens pas des paroles  
2 exactes que j'ai prises là, mais j'ai quand même  
3 une connaissance des efforts qui sont faits dans  
4 l'entreprise pour susciter la demande.

5 Dans un premier temps, je vous dirais,  
6 probablement, je pense qu'on a démontré qu'il y  
7 avait un soixante (60 000 000 m3), un soixante-cinq  
8 millions de mètres cubes (65 000 000 m3), je pense,  
9 d'intérêt manifesté de la part de la clientèle.  
10 Cette liste-là continue à s'allonger.

11 Donc, c'est la raison. Et, puis, on  
12 entrevoit là, une... On a, aussi, je pense, l'année  
13 dernière, déposé en preuve un sondage qui  
14 démontrait un intérêt pour des volumes qui  
15 totalisent environ le cinq pour cent (5 %) fixé  
16 dans le règlement du Gouvernement, adopté par le  
17 Gouvernement du Québec.

18 Donc, ça explique pourquoi on continue à  
19 avancer, parce que c'est du développement des  
20 affaires. Il faut... Moi, j'ai toujours fait  
21 l'analogie avec une grande roue qui tourne. On a  
22 travaillé très, très fort, depuis deux mille  
23 quatorze (2014), pour démarrer cette filière-là.  
24 J'ai lancé mon cri du coeur tantôt, je ne  
25 recommencerai pas.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 207 - La Formation

1 Mais on a commencé... on a mis beaucoup  
2 d'efforts à développer cette filière-là dans les  
3 dernières années. Je pense qu'on a bien réussi à  
4 faire démarrer cette roue-là et on croit, on est  
5 convaincu que si jamais on devait cesser ces  
6 efforts-là, se mettre à ne plus signer de contrats,  
7 bien, à ce moment-là, on viendrait mettre un stop à  
8 cette roue-là, puis on pense que ce n'est pas  
9 souhaitable.

10 On pense qu'on est capable de... C'est sûr  
11 que c'est un équilibre, mais on pense qu'on est  
12 capable de concilier, à la fois, l'offre qui nous  
13 est faite, qui nous est proposée, et la demande qui  
14 croît, puis d'être en mesure de revenir vous voir  
15 pour démontrer la (inaudible) là, que vous avez  
16 fixé dans la décision que vous avez rendue à la fin  
17 mai. Puis, peut-être, juste un truc parce que c'est  
18 un débat, un peu de...

19 Je ne veux pas qu'on fasse de la sémantique  
20 là. Quand je parle des conditions qui sont imposées  
21 par la Régie, je conviens avec vous que ce sont des  
22 caractéristiques qui ont été proposés par Énergir,  
23 mais qui ont quand même fait l'objet d'une décision  
24 de la Régie d'énergie qui pour moi, donc,  
25 deviennent des conditions qui sont imposées, n'ont

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 208 - La Formation

1 pu à être proposées par Énergir, mais je pense que  
2 c'est le carré de sable que vous nous avez ordonné,  
3 peut-être qu'on peut trouver un mot différent  
4 d'« imposer », mais c'est le carré de sable qui  
5 nous a été ordonné par la Régie, dans le cadre de  
6 sa décision.

7 Mais ceci étant dit, ce n'est pas, ce n'est  
8 pas du tout péjoratif ou ça ne se veut pas une  
9 pointe d'aucune façon à l'égard de la Régie puis de  
10 la décision qu'elle a rendue à cet égard-là.

11 Q. [271] Il n'y avait pas de pointe, en fait, je suis  
12 d'accord avec vous. Une fois que la caractéristique  
13 qui est décidée par la Régie, ça devient la  
14 caractéristique de la Régie.

15 Là où on voulait s'assurer, c'est de dire :  
16 ça a pas été faits contre volonté et qu'on ne vous  
17 a pas imposé les caractéristiques qui n'émanaient  
18 pas de... qui étaient à votre corps défendant.  
19 J'aimerais dire ça comme ça, là.

20 Alors, si je reviens sur ma question des  
21 volumes et de vos connaissances, puis je ne veux  
22 pas embarquer dans l'étape C, on le fera à l'étape  
23 C.

24 Mais je veux juste m'assurer, parce qu'on  
25 parle de contrats pour vingt vingt (2020) et vingt

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 209 - La Formation

1 vingt et un (2021), mais les contrats qui sont là,  
2 ceux qui seraient amenés ou pas à faire partie du  
3 soixante millions de mètres cubes (60 Mm3), donc,  
4 pour l'année deux mille vingt et un (2021), le

5 [REDACTED]  
6 qu'on voit comme total, qui serait en fonction des  
7 contrats signés, approuvés ou non, si je prends  
8 votre... j'ai le bénéfice d'avoir la version Excel,  
9 là, la colonne R. Donc, ce qu'on voit, c'est

10 [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 [REDACTED]

14 Alors, vous avez des informations internes  
15 qu'on pourra regarder à l'étape C qui fait en sorte  
16 que vous êtes pas mal sûrs de pouvoir l'écouler.

17 R. Oui.

18 Q. [272] J'aimerais...

19 R. C'est la raison aussi, je peux juste peut-être  
20 juste compléter. Aussi, moi, j'ai bon espoir, pour  
21 ne pas dire convaincu qu'on va être en mesure  
22 d'atteindre ou de susciter cet intérêt-là de la  
23 part de la clientèle. Au lieu de ça, on s'est quand  
24 même gardé une porte de sortie avec les clauses  
25 conditionnelles qui ont été incluses dans les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 210 - La Formation

1 contrats, là. Donc...  
2 Q. [273] Donc, ce que je comprends, parce que cette  
3 notion-là de clause conditionnelle, là, qui  
4 revient, là et qui est un petit peu au coeur du  
5 débat, là, parce que... le premier soixante  
6 millions (60 M), deuxième soixante millions (60M),  
7 ces clauses-là, conditionnelles, c'est avec ce que  
8 je discutais tantôt avec madame Dallaire, c'est la  
9 modification de la stratégie d'Énergir sur sa  
10 gestion des risques.  
11 Parce que vous avez raison, on n'approuve  
12 pas le contrat, on approuve les caractéristiques.  
13 Vous allez devoir signer tous les contrats que vous  
14 voulez, mais ça ne veut pas dire qu'ils vont tous  
15 être inclus dans les tarifs.  
16 Donc, il y a une gestion du risque ici.  
17 Maître Thibodeau, dans sa plaidoirie a fait,  
18 excusez l'anglicisme, mais le wrap-up, en fait,  
19 le...  
20 Me PHILIP THIBODEAU :  
21 Le wrap-up.  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Hein?  
24 Me PHILIP THIBODEAU :  
25 Un wrap-up.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 211 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Un wrap-up, le sommaire ou enfin, a fait une  
3 synthèse dans sa... je cherchais le mot français,  
4 je m'en excuse, dans sa plaidoirie où on disait :  
5 bien nous, ça ne nous tente pas qu'un intervenant  
6 ou que la Régie, en rapport annuel, vienne nous  
7 dire, au-delà du soixante millions (60M), qu'on  
8 n'avait pas conclu les bons contrats, alors, on va  
9 revenir pour chaque contrat, pour chaque nouveau  
10 contrat au-delà du soixante millions (60M).  
11 Là, ce que je comprends, c'est que suite à  
12 une décision 20-057, vous avez décidé que cette  
13 stratégie-là de venir à la Régie pour les nouveaux  
14 contrats, c'était peut-être lié aux efforts  
15 réglementaires, parce qu'on voulait se concentrer  
16 sur l'étape C, de dire : bien, on va le gérer  
17 autrement, on va mettre des clauses de suspension.  
18 Est-ce que je comprends bien?  
19 M. VINCENT REGNAULT :  
20 R. Je suis désolé, j'allais mettre... comme je disais  
21 qu'il y avait quatre témoins tantôt, je pense que  
22 je vais aller mettre mon chapeau de témoin, là, je  
23 vais laisser ma collègue y aller.  
24 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
25 R. L'idée n'est pas du tout, on ne changeait pas du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 212 - La Formation

1 tout la stratégie. La volonté, c'est vraiment de  
2 venir vous voir avec... faire approuver les  
3 contrats, ça demeure, mais on sait que ça demande  
4 du temps, quand même, à nos gens pour préparer les  
5 preuves à vous, pour la regarder et il y a vraiment  
6 eu un choix, une priorisation qui a été faite dans  
7 ce qu'on déposait. Mais c'est certain que tout ce  
8 qui va dépasser le soixante pour cent (60 %) là, on  
9 sait qu'on doit... Le soixante pour cent (60 %)...  
10 Mon Dieu, pardon. Je commence à... Je m'en permets.  
11 Je me donne une latitude. Le soixante millions  
12 (60 M), donc un pour cent (1 %), va vous être  
13 présenté. Je ne sais juste pas quand exactement,  
14 mais ça s'en vient, là.  
15 Me PHILIP THIBODEAU :  
16 Peut-être une question pourrait... Peut-être que ça  
17 va éclaircir tout le monde ou c'est peut-être  
18 seulement moi qui est mêlé, là. Quand vous dites  
19 qu'il y a un changement de position, c'est-à-dire  
20 qu'on parlait à l'époque de présenter à la Régie  
21 les contrats qui excèdent le soixante millions de  
22 mètres cubes (60 Mm3) et que là, la stratégie, elle  
23 a changé.  
24 Est-ce que la Régie est sous l'impression,  
25 à l'époque, au mois de janvier, qu'Énergir, pour

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 213 - La Formation

1 les contrats qui dépassent le soixante millions  
2 (60 M), n'envisageait pas de mettre de clause  
3 conditionnelle dans les contrats qui excèdent?  
4 LA PRÉSIDENTE :  
5 Je ne pense pas que c'était une discussion qu'il y  
6 avait à l'époque. Il y avait des clauses  
7 conditionnelles qui avaient été proposées pour les  
8 contrats en décembre. Mais la proposition de  
9 l'étape B... J'imagine que c'est à moi que vous  
10 adressez la question?  
11 Me PHILIP THIBODEAU :  
12 C'est exact.  
13 LA PRÉSIDENTE :  
14 Mais si vous cherchez à comprendre le contexte...  
15 Me PHILIP THIBODEAU :  
16 Oui.  
17 LA PRÉSIDENTE :  
18 ... de nos questions, c'est... ce n'est pas la  
19 question contractuelle, c'est la question de la  
20 gestion du risque, que vous nous avez proposé, qui  
21 a été acceptée. Alors, comme je vous dis, on a  
22 l'impression qu'il a changé...  
23 Me PHILIP THIBODEAU :  
24 C'est là où je pose la question, parce que je ne  
25 suis pas certain de saisir la nuance de la position

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 214 - La Formation

1 qui aurait changé. C'est-à-dire... Vous parlez de  
2 ma théorie, puis effectivement, je me souviens, on  
3 avait parlé de ce qui excède le soixante millions  
4 de mètres cubes (60 Mm3), on ne peut pas prendre le  
5 risque. On veut avoir l'opportunité de venir devant  
6 vous et de vous les présenter à la pièce. Et on  
7 avait mentionné, d'ailleurs... On disait: ces  
8 contrats-là, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas  
9 les signer. Dans les notes sténographiques on  
10 mentionnait: on ne peut pas les signer, mais on va  
11 les soumettre à la Régie pour approbation. Et là,  
12 je comprends quand vous... ce que vous venez de  
13 mentionner, c'est que vous semblez impliquer qu'il  
14 y a un changement de stratégie, parce que  
15 maintenant, on a plutôt décidé de mettre des  
16 clauses conditionnelles dans les contrats.  
17 Alors, je pense qu'on... J'ai l'impression  
18 qu'on s'est peut-être mal compris ou... À aucun  
19 moment je n'ai l'impression qu'on a présenté, dans  
20 les contrats en janvier, qu'il n'allait pas y avoir  
21 de clauses conditionnelles à l'approbation de la  
22 Régie dans les contrats qui excèdent le soixante  
23 millions (60 M). Et c'est peut-être là où sont...  
24 on ne se comprend pas.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 215 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Ce n'est pas... La question n'est pas les clauses  
3 conditionnelles. Vous avez le droit de mettre ce  
4 que vous voulez dans les contrats, là, ce n'est  
5 pas...  
6 Me PHILIP THIBODEAU :  
7 Oui.  
8 LA PRÉSIDENTE :  
9 La question est que vous nous avez dit que la  
10 caractéristique du soixante millions de mètres  
11 cubes (60 Mm3)...  
12 Me PHILIP THIBODEAU :  
13 Oui.  
14 LA PRÉSIDENTE :  
15 Q. [274] C'était que ça n'excéderait pas soixante  
16 millions de mètres cubes (60 Mm3). Quand vous dites  
17 « je choisis, parmi tous les contrats que je signe,  
18 lesquels sont dans le soixante millions (60 M) »,  
19 on ne parle pas de « excéder soixante  
20 millions (60 M). » En fait, je vais faire mon  
21 exercice de sémantique avec madame Dallaire, Maître  
22 Thibodeau, puisque c'est elle la témoin, et on va  
23 avoir...  
24 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
25 R. Vous pouvez rester sur le cas de maître Regnault,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 216 - La Formation

1 si vous voulez.  
2 Q. [275] Il pourra le plaider. La question...  
3 M. VINCENT REGNAULT :  
4 R. Je ne mets plus ma toge, Maître Duquette. Je ne  
5 plaide plus. Vous avez dit que j'allais pouvoir  
6 plaider, maître Duquette. Je ne mets plus ma toge.  
7 Q. [276] Mais vous argumentez encore, alors ça va  
8 bien.  
9 M. VINCENT REGNAULT :  
10 R. Ça m'arrive, effectivement. Mais quand...  
11 Effectivement, quand je ne suis pas d'accord, c'est  
12 certain que je vais le dire, là. Comme témoin si  
13 les questions sont... Allez-y.  
14 Q. [277] Mais... Non, c'est ça. Il n'y a pas de  
15 problème. Alors, Madame Dallaire. Bien, en fait,  
16 c'est tous les membres du panel, mais je pense que  
17 madame Dallaire était là en janvier, alors c'est  
18 pour ça que je m'adresse plus précisément à elle.  
19 Quand on parle de la première caractéristique...  
20 Donc, vous avez marqué à la page 2, de votre pièce  
21 P-0374, vous avez rappelé les conclusions qui  
22 étaient demandées par Énergir et qui étaient  
23 d'approuver les caractéristiques des contrats...  
24 Avez-vous besoin de la pièce ou vous les avez sous  
25 les yeux? Ça va?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 217 - La Formation

1 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
2 R. Ça va, merci.  
3 Q. [278] Approuver les caractéristiques des  
4 contrats de fourniture de GNR  
5 qu'Énergir entend conclure et qui  
6 feraient en sorte que les trois  
7 critères suivants seraient respectés.  
8 Et évidemment, là, la question porte sur le premier  
9 critère, où c'est marqué :  
10 Somme des capacités contractées de GNR  
11 demeurerait inférieure ou égale à 1 %  
12 des volumes totaux annuels de gaz  
13 naturel prévus être distribués.  
14 Alors, on va faire un exercice sémantique.  
15 Lorsqu'il est écrit « la somme », est-ce qu'on doit  
16 comprendre qu'il s'agit d'une quantité formée de  
17 quantités additionnées? Donc, que ce soit le  
18 résultat d'une addition?  
19 R. Je répondrais oui. Je ne sais pas s'il y avait un  
20 choix de réponse mais...  
21 Q. [279] Vous avez le droit de répondre ce que vous  
22 voulez. C'est une expression mathématique. Je  
23 poursuis. Donc, lorsque l'on lit l'expression, les  
24 capacités de contracter le GNR. Est-ce que l'on  
25 doit comprendre par ces expressions, les volumes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 218 - La Formation

1 prévus au contrat que vous considérez comme final  
2 ou signé, c'est-à-dire le contrat d'achat de GNR  
3 avec le fournisseur contenant l'intégralité des  
4 clauses au contrat?  
5 Me PHILIP THIBODEAU :  
6 C'est là où j'interviens ou c'est là où je mets mon  
7 chapeau d'avocat et non de témoin cette fois-ci.  
8 C'est ce qu'on précisait dans l'engagement numéro 4  
9 qui a été fourni. C'est-à-dire pour Énergir une  
10 capacité contractée. Donc, pour reprendre les  
11 termes de la décision qui a été rendue dans le  
12 cadre de l'étape B, un contrat, dès qu'Énergir  
13 signe ou conclut un contrat, les volumes qui sont  
14 associés à ça ne deviennent pas automatiquement des  
15 capacités contractées dans la mesure où il y a une  
16 clause qui est conditionnelle à l'approbation de la  
17 Régie. Dans la mesure où il y a une clause  
18 suspensive, le contrat... le volume de ce contrat-  
19 là ne devient pas des capacités contractées dans la  
20 mesure où le contrat n'a même pas encore été  
21 (inaudible).  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Est-ce que c'est une objection ou une plaidoirie  
24 que vous me faites là?  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 219 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :  
2 C'est la partie juridique. En fait, la raison pour  
3 laquelle j'interviens, c'est que la question qui  
4 est demandée aux témoins a, j'allais dire, une  
5 forte composante, mais ce n'est pas exclusive,  
6 juridique.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Je comprends. Vous me le plaidez. Mais madame  
9 Dallaire nous a dit tantôt que c'est quand même  
10 elle qui l'a écrit cette preuve-là et elle devait  
11 savoir ce qu'elle voulait dire par « capacités  
12 contractées ». Alors, je lui demande qu'est-ce  
13 qu'elle voulait dire par « capacités contractées ».  
14 C'est sa preuve. C'est elle qui nous l'a dit. Vous  
15 pourrez me faire une argumentation différente que  
16 ce que, juridiquement, ça ne veut pas dire la même  
17 chose. Mais, moi, je ne suis pas sur les contrats  
18 que vous signez avec les tiers. Je suis sur ce que  
19 vous nous avez présenté dans la preuve lors de  
20 l'étape B. Je peux ressortir les éléments de la  
21 preuve. On en a vu des pièces tantôt, la B...  
22 c'était la 196, je pense, en tout cas, auxquelles  
23 on a fait référence. Madame Dallaire m'a même dit  
24 « c'est moi qui l'ai écrit ».  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 220 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :  
2 Oui.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Alors je n'ai pas de misère. Moi, je ne suis pas  
5 sur la notion juridique de capacité contractée. Je  
6 veux comprendre ce que, elle, elle nous disait.  
7 Me PHILIP THIBODEAU :  
8 Je comprends, mais ce que je vous soumetts, c'est  
9 que, oui, on est sur l'aspect juridique là-dessus.  
10 Parce que le débat à savoir qu'est-ce qu'une  
11 capacité contractée, c'est vraiment le coeur de  
12 l'enjeu ici. C'est pour ça quand on a déposé la  
13 réponse à l'engagement numéro 4, on a dit,  
14 évidemment, c'est une réponse qui, oui, il y a un  
15 aspect témoignage, mais aussi il y a un aspect  
16 fortement juridique là-dedans, dont cette question-  
17 là.  
18 LA PRÉSIDENTE :  
19 Maître Thibodeau, vous me le plaidez que ce n'est  
20 pas ça. Mais, là, je vous dis, c'est la preuve,  
21 c'est les conclusions que votre cliente nous a  
22 demandé d'approuver. Votre cliente étant  
23 représentée ici par madame Dallaire. Madame  
24 Dallaire nous a dit « c'est moi qui l'ai écrit ».  
25 Elle devait savoir ce qu'elle voulait dire. Vous me

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 221 - La Formation

1 dites, elle n'a pas droit de parler parce que c'est  
2 une notion juridique.  
3 Me PHILIP THIBODEAU :  
4 En fait, je ne dis pas, elle n'a pas droit de  
5 parler, c'est une notion juridique. Ce n'est pas  
6 parce qu'une preuve... ce n'est pas tout ce qui est  
7 écrit dans une preuve, s'il y a un débat à la  
8 nature juridique d'une expression, ici, on parle  
9 les capacités contractées...  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Je ne lui demande pas la nature juridique. Je lui  
12 demande ce qu'elle voulait signifier dans son  
13 dossier qu'elle nous a présenté à l'étape B au mois  
14 de janvier. C'est différent. Ce n'est pas...  
15 Capacité contractée, je ne lui demande pas ce que  
16 Hubert Reeves, ce n'est pas le bon, c'est Reeves,  
17 le dictionnaire, mais ce n'est pas... Mais enfin je  
18 ne lui demande la définition juridique, je lui  
19 demande ce qu'elle voulait dire. Et monsieur  
20 Johnson et madame Dallaire se sont prononcé  
21 allègrement dans le dossier pour dire ce qu'est une  
22 capacité contractée. Et il y a même une note de bas  
23 de page, note de bas de page 29 que maître René  
24 vous a citée tantôt qui dit « Qu'est-ce qu'une  
25 capacité contractée? ».

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 222 - La Formation

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
2 Si vous me permettez, Madame la Présidente. Vous  
3 avez entendu maître Regnault vous dire en réponse à  
4 certaines questions qu'on a absolument rien à  
5 cacher, Énergir, dans les réponses qu'on fournit.  
6 Alors, on agit en transparence et de bonne foi dans  
7 ce processus-là dès le départ depuis de nombreuses  
8 années. Si la Régie recherche une information  
9 particulière, dites-le et nous vous la fournirons,  
10 plutôt que de soumettre les témoins à un contre-  
11 interrogatoire serré sur la portée des termes  
12 spécifiques comme ceux-là dont certains ont une  
13 portée éminemment juridique.

14 Alors, on se fera un plaisir, les témoins  
15 d'Énergir se feront un plaisir de répondre aux  
16 questions de la Régie. En comprenant ce que vous  
17 recherchez comme information, je suis convaincu  
18 qu'on vous fournira la réponse que vous recherchez  
19 pour vous éclairer dans la décision que vous devez  
20 rendre.

21 Et, là, je vous soumetts, bien franchement,  
22 que parfois on ne saisit pas tout à fait l'objectif  
23 poursuivi par la Régie dans les questions qui sont  
24 posées.

25 Et si on avait su, par exemple, lors de la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 223 - La Formation

1 convocation de cette audience-ci que vous vouliez  
2 nous entendre, par exemple, sur la vision d'Énergir  
3 eu égard à la production de gaz naturel au Québec  
4 et comment nous entendions privilégier ou comment  
5 nous entendions traiter ces contrats-là,  
6 probablement qu'on se serait préparé en  
7 conséquence.

8 Alors, si la Régie veut bien préciser quel  
9 est l'objectif de poser les questions qu'elle pose,  
10 ça nous sera plus facile d'y répondre.

11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Mon objectif, je l'ai mentionné. Puis, là, je...  
13 Juste un instant. Maître René, vous avez cité,  
14 tantôt, la note de bas de page 29 de mémoire, qui  
15 était sur qu'est-ce qu'était une capacité  
16 contractée. Auriez-vous la gentillesse de me donner  
17 la référence?

18 Me SYLVIANE RENÉ :  
19 La référence? Ou vous voulez que je la lise?

20 LA PRÉSIDENTE :  
21 Euh... la référence et la lire.

22 Me SYLVIANE RENÉ :  
23 O.K. C'est la pièce B-0199. Puis... excusez-moi...  
24 Je vous le cite. Ça dit :

25 Le volume contracté correspond à la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 224 - La Formation

1 capacité de production maximale  
2 qu'Énergir s'engage à acheter au prix  
3 du Producteur.

4 LA PRÉSIDENTE :  
5 Et, ça, ça vient de votre preuve. C'est une note de  
6 bas de page de votre preuve. Je ne demande pas une  
7 grande interprétation juridique de ce que ça veut  
8 dire. Est-ce que vous confirmez qu'une capacité  
9 contractée constitue la capacité maximale que vous  
10 auriez contractée au contrat?

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :  
14 C'est tout simple. Mais Maître...

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
16 C'est tout simple, mais Maître... Maître...

17 LA PRÉSIDENTE :  
18 ... (inaudible).

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
20 Oui, tout à fait, mais si vous me le permettez,  
21 Madame la Présidente. C'est que la question, elle  
22 peut paraître toute simple, mais elle est précédée  
23 d'une affirmation à l'effet qu'Énergir aurait  
24 changé de position, aurait changé de vision.

25 Et c'est pour ça que mon confrère a fait

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 225 - La Formation

1 une intervention pour essayer de comprendre comment  
2 la Régie en vient à ce constat-là. Et de nous  
3 expliquer, un peu, comme où vous voyez ce  
4 changement de positionnement-là? Ou cette  
5 évolution-là? Parce que...

6 LA PRÉSIDENTE :  
7 Bien...

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
9 ... nous, candidement... Vous avez entendu des  
10 témoins. On ne voit pas ce changement-là. Alors,  
11 vous pouvez continuer dans cette ligne de  
12 questions-là, mais à la base, la prémisse, elle  
13 n'est pas comprise chez Énergir.

14 Alors, je vous tends la main puis essayons  
15 de voir, ensemble, c'est quoi cette modification-là  
16 qui est alléguée et qui est soumise par la Régie  
17 dans cette ligne de questions-là, qui ne semble pas  
18 comprise de la part des témoins d'Énergir. Et par  
19 moi-même, je vous le soumetts, bien franchement...

20 LA PRÉSIDENTE :  
21 Bien, là...

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
23 ... en tout respect.

24 LA PRÉSIDENTE :  
25 La prémisse est celle du premier (1er) octobre et

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 226 - La Formation

1 celle qui a suscité l'engagement 4. Et celle qui  
2 suscite beaucoup de questions, c'est : Est-ce qu'on  
3 parle des premiers soixante millions de mètres  
4 cubes (60 Mm3) ou de n'importe quel soixante  
5 millions de mètres cubes (60 Mm3) parmi tous les  
6 contrats signés? Parce que le changement, il est là  
7 et c'est là où je le perçois. Et je ne suis pas la  
8 seule, à la Régie, où on dit...

9 Dans les représentations qui nous ont été  
10 faites au mois de janvier, dans la preuve écrite et  
11 dans la preuve testimoniale, qu'il s'agissait de  
12 limiter, de ne pas excéder, de toujours rester sous  
13 la barre des soixante millions de mètres cubes  
14 (60 000 000 m3). Et que si on allait au-delà du  
15 soixante...

16 Et quand on va au-delà, c'est parce qu'il y  
17 a une limite? Donc, c'est les premiers soixante  
18 millions de mètres cubes (60 Mm3). Et comme je l'ai  
19 dit à monsieur Regnault, tantôt, et que j'étais  
20 d'accord avec sa proposition, c'est ce  
21 qu'Énergir... J'ai failli dire Gaz Métro...

22 Qu'Énergir nous a proposée dans son étape  
23 B, c'est ce qu'on a agréé après avoir posé des  
24 questions. Et, une fois que la Régie a agréé et  
25 qu'elle a imposé la caractéristique, pour reprendre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 227 - La Formation

1 les termes de monsieur Regnault, ça devient la  
2 caractéristique quand bien même...

3 Et, là, ce qu'on comprend, c'est que là,  
4 vous avez rajouté des mots dans la caractéristique  
5 pour dire :

6 La somme des capacités contractées  
7 parmi toutes celles que l'on  
8 contracte[...]

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Mais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 [...] qui demeurent inférieures ou  
13 égales.

14 Mais je ne le vois pas, ça, parmi tous les  
15 contrats.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Madame la Présidente, avec égard, il y a eu des  
18 discussions en janvier auxquelles je n'ai pas  
19 participé, je n'y étais pas. Là, on réfère à des  
20 notes sténographiques. Et ça a été long, ça a été  
21 long. Ce que j'en comprends, ça a été de bonnes  
22 longues audiences, à ne pas en douter.

23 Ceci dit, vous avez rendu une décision, par  
24 la suite. Alors, là, on peut discuter. On peut  
25 interpréter des propos qui ont été tenus en

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 228 - La Formation

1 audience, mais vous avez rendu une décision qui  
2 fait le droit à l'heure actuelle là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais...

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 C'est sur la base de cette décision-là qu'on a  
7 décidé de définir une stratégie. Alors, là, de  
8 commencer à interpréter des demandes qui vont  
9 précéder...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 La décision...

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 La décision reprend votre conclusion et on a  
16 approuvé la somme des capacités contractées qui  
17 demeure inférieure ou égale à un pour cent (1 %)   
18 des volumes totaux annuels de gaz naturel prévu  
19 être distribués.

20 Le point que j'essayais de faire et que  
21 j'ai beaucoup de misère, en ce moment...

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... c'est que quand on lit : « demeure inférieure

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 229 - La Formation

1 égale à un pour cent (1 %) », c'est la somme, donc  
2 dès qu'il y a une somme, dès qu'il y a une  
3 addition, dès qu'il y a une capacité contractée,  
4 elle s'additionne.

5 Vous avez le choix ou pas de la signer,  
6 mais une fois qu'elle est signée, elle s'additionne  
7 et quand on atteint soixante millions (60M), bien  
8 elle est atteinte. Vous avez fait le choix de  
9 signer des contrats qui amènent jusqu'à soixante  
10 millions (60M) et ça, c'est la caractéristique qui  
11 a été approuvée dans la D-2020-057.

12 Alors, c'est...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Je vais laisser mon confrère poursuivre dans cette  
15 discussion-là. Ça aura été mon humble contribution  
16 au débat. Peut-être, là, j'entends que ça le  
17 retarde. (Inaudible) pour la suite des choses, mais  
18 je voulais juste vous dire essentiellement, le seul  
19 objectif poursuivi par Énergir, c'est de bien  
20 comprendre ce que la Régie recherche comme  
21 information et dans la mesure où on comprend  
22 l'information recherchée, ça va nous faire un  
23 plaisir de vous la fournir puis à certains égards,  
24 parfois, on ne comprend pas ce que vous recherchez.

25 Je dis... je ne le personnalise pas, quand

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 230 - La Formation

1 je dis... il y a des questions qui sont formulées,  
2 on ne saisi que ce n'est pas parfaitement ce qui  
3 est recherché et ça nous fera plaisir de fournir  
4 l'information lorsque ça sera évidemment le cas,  
5 lorsqu'on comprendra.

6 Toutes les interventions des procureurs, à  
7 certaines occasions, ce n'est pas pour retarder le  
8 débat, bien entendu. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, maître Sigouin-Plasse. Alors, Madame  
11 Dallaire, capacité de contracter de GNR. Est-ce  
12 qu'on s'entend que, est-ce que la compréhension de  
13 la note de bas de page 29 de la pièce B-0199 est la  
14 bonne?

15 Mme CAROLINE DALLAIRE :

16 R. On n'a pas la même compréhension, je vais vous  
17 expliquer, en fait, je vais vous expliquer ma  
18 compréhension et ce que Énergir avait en tête,  
19 lorsque la preuve a été écrite.

20 Je vous ramène en arrière, en juin, tout le  
21 monde se rappelle de la fameuse journée d'audience  
22 qui est arrivée très rapidement puis où la Régie  
23 s'est montrée très agile à trouver du temps et  
24 faire des audiences rapidement.

25 Et à la fin de cette journée-là, vous avez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 231 - La Formation

1 rendu une décision qui disait : vous pouvez signer,  
2 mais vous ne pouvez pas vendre au prix où vous avez  
3 signé, vous n'avez pas de tarif.

4 Vous allez devoir, encore une fois, je  
5 paraphrase, là, je n'ai pas la décision devant  
6 moi...

7 Q. [280] Hum, hum.

8 R. ... mais essentiellement, si vous voulez vendre, ça  
9 va être au prix du gaz de réseau, parce que c'est  
10 le seul tarif présentement en place.

11 Donc, suite à ça, le tarif provisoire a été  
12 déposé, présenté et il y a eu des discussions aussi  
13 sur : est-ce qu'on va revenir à chaque fois à la  
14 pièce présenter un contrat à la Régie puis changer  
15 de tarif, puis, là, ça devient difficile pour tout  
16 le monde et d'où l'idée de l'étape B qui était de  
17 se dire : on va se mettre des règles pour que ces  
18 contrats-là qu'on va vendre à nos clients, pour que  
19 ces volumes-là qui vont être vendus à nos clients,  
20 on n'ait pas à revenir chaque fois vous rencontrer.  
21 D'où le un pour cent (1 %), soixante millions  
22 (60M), quinze dollars (15 \$) et donc les critères  
23 que finalement, la Régie a approuvés.

24 L'idée c'était vraiment de dire : ces  
25 contrats-là signés, pour que je puisse les vendre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 232 - La Formation

1 au prix d'achat et donc au prix GNR, je n'aurai pas  
2 besoin de revenir voir la Régie pour une  
3 approbation, tant qu'ils respectent les critères.

4 L'intention n'était pas de dire : Énergir,  
5 ne peut plus rien signer. Donc, je n'ai pas écrit  
6 cette preuve-là, Énergir ne l'a pas écrite dans ce  
7 sens-là en disant : nous ne signerons plus rien.

8 Une chose est sûre, par contre, dès qu'on  
9 dépassait les limites et qu'on voulait revendre ce  
10 volume-là, il fallait venir vous demander une  
11 approbation.

12 Donc, je pense qu'on respecte les règles de  
13 la décision rendue, c'est ma compréhension. Du  
14 moins, je vais laisser mes collègues avocats  
15 plaider le choix des mots ou des termes, mais c'est  
16 vraiment le sens qu'il faut comprendre à la preuve,  
17 c'était ça.

18 Ce n'était pas de dire : je ne pourrai plus  
19 rien signer sans... on ne s'enlevait pas le droit  
20 de signer quoi que ce soit, mais c'est sûr que pour  
21 que je puisse le vendre à un prix autre que le gaz  
22 réseau puis que ça rentre dans le tarif GNR, il  
23 faut que j'aie votre approbation et...

24 Et à la pièce, si on dépasse le soixante  
25 millions (60 M), donc, si ce qui est compris dans

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 233 - La Formation

1 le contrat GNR vendu au client dépasse le soixante  
2 millions (60 M), là, j'ai besoin de votre  
3 approbation à la pièce. C'est le sens de la  
4 proposition.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parce qu'on s'entend, l'approbation à la pièce, tel  
7 que je l'ai compris dans les représentations qui  
8 ont été faites, venait changer par la suite... On  
9 n'approuvait pas nécessairement un contrat, comme  
10 d'habitude, on approuvait les caractéristiques.

11 Donc, ça venait changer les caractéristiques de la  
12 décision D-2020-057. Bon, par exemple... Si avant  
13 EDL - c'est juste parce que EDL est facile, là, il  
14 est vis-à-vis mes yeux sur l'écran - mais par  
15 exemple, s'il y avait eu un soixante millions  
16 (60 M) d'atteint avant EDL, vous seriez venus nous  
17 voir pour agréer l'entente. « J'ai un appariement  
18 de demandes pour le contrat de EDL. Pourriez-vous,  
19 s'il vous plaît, approuver EDL? » On aurait dit :  
20 « O.K. On est satisfait de la preuve que vous nous  
21 montrez. » Bien, la caractéristique aurait été  
22 modifiée, pour la faire passer de soixante millions  
23 de mètres cubes (60 Mm3) à [REDACTED] t

24 [REDACTED], si on prend par  
25 acquis, par exemple, que EDL [REDACTED].

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 234 - La Formation

1 Donc, ça venait changer les caractéristiques, parce  
2 qu'on venait additionner des volumes. Ou des coûts,  
3 hein, parce que ça aurait pu être aussi le quinze  
4 dollars (15 \$) qui aurait été modifié selon les  
5 contrats et la preuve que vous nous auriez faite,  
6 pour la modifier, selon votre preuve, et que si on  
7 était satisfait de votre preuve, on pouvait changer  
8 l'un et l'autre, une demande à la fois. Avec soit  
9 des contrats en... Comment est-ce qu'on dit ça? En  
10 cubes. Soit une pile de contrats, soit un à la  
11 fois, là, mais... Donc, ça pouvait être modifié,  
12 les caractéristiques, selon votre demande et la  
13 preuve, si on la jugeait satisfaisante, en fonction  
14 de l'appariement demandée, demande  
15 d'approvisionnement. Est-ce qu'on avait une  
16 compréhension commune sur ça, à tout le moins?  
17 R. Oui, je pense qu'on a la même compréhension sur ça,  
18 ça demeure toujours.  
19 Q. [281] Bon. Alors, la question, ici, puis on... puis  
20 on ne fera pas la détermination, mais... Je vais  
21 vous dire, puis vous me direz si vous êtes d'accord  
22 avec moi. Normalement, quand on dit, l'expression  
23 mathématique demeure « inférieure ou égale », hein,  
24 c'est plus petit ou égal que. Normalement, c'est  
25 une relation entre deux nombres. Donc, dans ce cas-

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 235 - La Formation

1 ci, c'est le fait que le premier nombre ne peut pas  
2 excéder le second.  
3 R. Donc, les contrats...  
4 Q. [282] La somme des contrats.  
5 R. Oui. Donc, la somme des contrats, considérée dans  
6 le prix du GNR vendu aux clients, ne peuvent pas  
7 excéder un pour cent (1 %). Tout autre contrat  
8 signé qui dépasserait cela, qui n'aurait pas eu  
9 l'approbation de la Régie, je ne peux pas le  
10 vendre...  
11 Q. [283] Bien, ce n'est pas que vous ne pouvez pas le  
12 vendre.  
13 R. Bien, je ne peux pas le vendre au prix acheté, au  
14 prix d'achat, il n'a pas de tarif. Il ne peut pas  
15 être considéré dans le calcul du tarif, vous ne  
16 l'avez pas approuvé.  
17 Q. [284] C'est ça. Alors, il ne sera pas considéré au-  
18 delà du soixante millions (60 M)... En fait, la  
19 somme des capacités contractées de GNR peut être  
20 plus petite ou égale au soixante millions (60 M),  
21 O.K.? Donc, qu'au soixante millions (60 M).  
22 R. Donc, ça veut donc dire que Ville de Québec, par  
23 exemple, si... Bien là, je regarde les moments  
24 d'injections. Prenons Mauricie, RGMRM...  
25 Q. [285] Oui.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 236 - La Formation

1 R. Je ne pourrais pas, demain, dire : « Je le vends. »  
2 Si on était rendu... Disons, ils commencent à  
3 injecter demain, il y a un miracle qui se passe et  
4 là, tout d'un coup, l'injection commence. On sait  
5 que ça ne se passe pas comme ça, mais supposons.  
6 Bien, je ne pourrais pas dire : « Je l'ajoute au  
7 prix, puis je le vends dans... » Vous ne l'avez pas  
8 approuvé, il dépasse les conditions... le terrain  
9 de jeu dans lequel vous m'avez permis de jouer.  
10 Donc, il vient outrepasser cette limite-là, que je  
11 vous ai demandée et que vous m'avez donnée. Et à ce  
12 moment-là, je vais devoir absolument revenir, à la  
13 pièce, vous le faire approuver, avant de pouvoir le  
14 vendre dans le réglementé à un prix plus élevé que  
15 le gaz de réseau.  
16 Q. [286] C'est soit que vous revenez à la pièce, soit  
17 vous prenez l'entier risque qu'il ne soit pas  
18 approuvé à la fin. Puis, dans le tarif, là, on  
19 parle d'un tarif provisoire. On parlait d'une  
20 méthodologie, tantôt, que en toutes probabilités,  
21 il serait inclus. C'est... Je dirais, je ferais une  
22 parenthèse ou une exception, pour le tarif  
23 provisoire, parce qu'il y a une méthodologie pour  
24 ça, d'ici à ce qu'on regarde le tout à l'étape C.  
25 Mais disons est-ce que pour l'étape C, ça serait

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 237 - La Formation

1 les caractéristiques qui seraient à approuver par  
2 la Régie. La D-2020-057, augmenter ou non, selon  
3 les contrats que... selon les besoins démontrés par  
4 Énergir. Donc, c'est ça. Ou vous pouvez quand  
5 même... Ça ne vous empêche jamais de signer un  
6 contrat, mais ça veut dire qu'il ne serait pas  
7 inclus dans le tarif jusqu'à temps qu'il soit  
8 reconnu comme étant un besoin.  
9 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
10 R. J'ai la même interprétation que vous.  
11 Q. [287] O.K. Donc là, je pense où on s'entend..., on  
12 a une difficulté à s'entendre puis maître Thibodeau  
13 nous le plaidera, c'est quand on dit « la somme des  
14 capacités contractées » c'est : est-ce que dès  
15 qu'il y a une signature, ça vient s'ajouter?  
16 Me PHILIP THIBODEAU :  
17 C'est exact.  
18 LA PRÉSIDENTE :  
19 Q. [288] Ça ne sera pas long. Si je vous pose la  
20 question suivante, Madame Dallaire, est-ce que, à  
21 votre avis, Énergir s'était engagée à limiter les  
22 volumes auxquels elle pouvait s'engager dans un  
23 contrat dans le sens où... Non, laissez faire, je  
24 vais... je vais passer cette question-là.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 238 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :  
2 Peut-être juste avant, Madame la Présidente...  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Oui.  
5 Me PHILIP THIBODEAU :  
6 ... juste avant de changer de sujet ou je ne sais  
7 pas si la prochaine question changeait de sujet là,  
8 j'avais une question que je m'étais prise en note  
9 puis je voulais... Évidemment, les plaidoiries  
10 n'auront pas lieu verbalement. On ne pourra pas  
11 avoir des échanges intéressants. Je suis convaincu  
12 que ça l'aurait été. Il y a un élément par  
13 contre...  
14 LA PRÉSIDENTE :  
15 Je le sais, j'avais apprécié notre... notre  
16 échange de janvier.  
17 Me PHILIP THIBODEAU :  
18 Oui. Oui, oui. J'avais mis de l'argent dans le  
19 parcomètre pour cinq heures encore, mais je ne suis  
20 pas sûr que ça va être nécessaire. Écoutez, je veux  
21 juste y venir parce qu'on a eu des échanges sur le  
22 sujet au début du mois d'octobre puis il y a un  
23 élément que j'aimerais éclaircir suite à quelque  
24 chose que vous avez précisé et qu'on a pris dans  
25 les notes sténographiques. Peut-être que vous allez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 239 - La Formation

1 me corriger si on a une mauvaise compréhension. Je  
2 vous pose la question puis j'explique le contexte  
3 parce que je veux un peu éclaircir le débat devant  
4 les plaidoiries qu'on va vous déposer dans les  
5 prochains jours.  
6 Je comprends que l'interprétation qui est  
7 soulevée ici par la Régie sur le sujet qu'on vient  
8 de parler, puis j'ai l'impression que c'est là où  
9 on ne s'entend peut-être pas. C'est la question du  
10 « capacités contractées », c'est-à-dire dès  
11 qu'Énergir signe un contrat ou conclut un contrat,  
12 est-ce que les volumes deviennent automatiquement  
13 des capacités contractées, peu importe s'il y a une  
14 clause conditionnelle à l'approbation de la Régie  
15 ou non.  
16 On l'a vu, on a une opinion qui, je pense,  
17 diffère là-dessus. On va le plaider puis je le  
18 comprends. Mais, je crois que la Régie se base là-  
19 dessus pour dire « bon, bien, puisque dès qu'il est  
20 signé, peu importe s'il y a une clause, on doit y  
21 aller en ordre chronologique dans ce cas-là  
22 jusqu'à... jusqu'au soixante millions (60 M),  
23 jusqu'à ce que le total soit soixante millions  
24 (60 M). » On viendra plaider, nous, sur cet aspect-  
25 là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 240 - La Formation

1 Là où j'aimerais peut-être avoir une  
2 précision, si on... pour ce qui est des contrats  
3 qui dépassent, donc dans la mesure où on  
4 s'approche, où on est rendu au soixante millions,  
5 pour les contrats qui dépassent, Énergir doit alors  
6 venir obtenir une autorisation de la Régie. Là si  
7 je reprends bien vos propos de la dernière fois,  
8 vous avez dit « Énergir doit d'abord venir avec le  
9 contrat et le faire approuver et ensuite elle va  
10 pouvoir le signer. »  
11 Et là je peux... je peux... Écoutez, si  
12 jamais vous voulez corriger, ce serait possible,  
13 mais si je reprends les notes sténographiques, à la  
14 page, un instant. C'est important parce que  
15 c'est... je veux être sûr qu'on s'entend là-  
16 dessus.  
17 LA PRÉSIDENTE :  
18 Hum, hum.  
19 Me PHILIP THIBODEAU :  
20 Avant de relire les notes sténographiques. Donc, à  
21 la page 47 des notes sténographiques du premier  
22 (1er) octobre deux mille vingt (2020). Je pense, ça  
23 vaudrait la peine de les projeter à l'écran aussi  
24 et aussi qu'on puisse les lire là. À partir de la  
25 ligne 6.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 241 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Je comprends, je pense que madame la Greffière est  
3 en train de rechercher la pièce.  
4 Me PHILIP THIBODEAU :  
5 C'est parfait. Page 47. C'est seulement quelques  
6 lignes. Alors, si c'est plus simple, je peux les  
7 lire aussi là. Je vais sortir ma plus belle voix.  
8 Excellent. Donc, la page 47 du document. Si on va à  
9 la ligne 6, on a un paragraphe qui dit, et là c'est  
10 vous, Madame la Présidente, on mentionnait :  
11 Et, là, si vous voulez introduire un  
12 risque auprès de vos fournisseurs,  
13 c'est de signer puis ensuite de leur  
14 dire que ce n'est pas bon.  
15 Alors moi, ce que j'avais compris des audiences de  
16 l'étape B, c'est que vous viendriez avant à la  
17 Régie avec le contrat. C'est d'ailleurs, le guide  
18 dépôt étant dans ce sens-là, vous venez à la Régie  
19 avant de signer. Si vous avez l'autorisation vous  
20 le signez. Donc, je vais être honnête, je suis pas  
21 sûr ici de saisir ici la nuance, qu'est-ce que la  
22 Régie veut dire exactement ou qu'est-ce qu'elle  
23 entend comme processus de dire : pour les contrats  
24 qui excèdent, est-ce que je comprends qu'on doive  
25 conclure le contrat et c'est un peu la lettre

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 242 - La Formation

1 procédurale qui a été soumise, vous avez listé les  
2 différents éléments au contrat que vous voulez  
3 qu'on souhaite, donc le prix, la durée, les  
4 différentes clauses que vous voulez que ça  
5 contienne mais, je comprends que la Régie ici  
6 demande à ce qu'on conclût le contrat mais qu'on  
7 mette pas de signature sur le contrat et c'est  
8 seulement une fois qu'on a obtenu l'autorisation,  
9 la pièce, que là, on viendrait signer le contrat?  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Bien, ce que monsieur Johnson nous avait expliqué  
12 dans l'audience du treize (13) décembre, et vous  
13 pourrez regarder les notes sténographiques aussi.  
14 Ce que monsieur Johnson nous avait dit c'était :  
15 Écoutez, il y a des pourparlers avec  
16 des clients. Des fois, on a trente  
17 (30) dossiers de front.  
18 Et ce qu'on fait, c'est que quand il y a une  
19 entente qui est disons beaucoup plus près de sa  
20 conclusion, avant de conclure et de signer. Il  
21 dit :  
22 Quand on en a trente (30) de front  
23 puis que c'est des pourparlers de  
24 départ, on n'en a pas de contrat avec  
25 les clients, on fait juste jaser.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 243 - La Formation

1 Ensuite, quand ça s'en vient sérieux, il dit :  
2 On fait un « term sheet » ou une  
3 entente de principe.  
4 Et, là, sur l'entente de principe, on s'entend sur  
5 les caractéristiques principales. Donc, volume,  
6 prix, durée. S'il y a d'autres considérations  
7 principales par les parties, j'imagine qu'elles  
8 sont ajoutées, mais il nous avait précisé dans les  
9 notes sténo : prix, volume, durée. Et, à ce moment-  
10 là, on vient à la Régie et on fait approuver cette  
11 entente de principe-là et puis on conclut. Et on  
12 continue les discussions et on conclut tous les  
13 petits détails, les autres clauses qui peuvent  
14 survenir parce qu'il dit :  
15 L'entente de principe fait quelques  
16 pages et puis l'entente finale, elle,  
17 peut faire plusieurs dizaines de  
18 pages.  
19 Alors, donc...  
20 Me PHILIP THIBODEAU :  
21 Il faut pas (inaudible).  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Vous avez expliqué qu'Énergir suivait. Donc,  
24 Énergir venait à la Régie quand elle avait une  
25 entente de principe avec son client. Dans mon

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 244 - La Formation

1 langage, une entente de principe est également un  
2 engagement contractuel. Et, puis... ou un document  
3 contractuel et puis venait faire approuver :  
4 Bon, écoutez, j'ai une entente de  
5 principe avec tels fournisseurs. J'ai  
6 une demande pour prix, volume, durée.  
7 Qu'est-ce que vous en pensez?  
8 Et puis on approuve les caractéristiques en  
9 fonction de ça. Puis vous signez par la suite là si  
10 vous voulez ou pas.  
11 Ça fait que là, c'est le processus qu'on  
12 nous avait expliqué que vous suiviez.  
13 Me PHILIP THIBODEAU :  
14 (inaudible).  
15 LE PRÉSIDENT :  
16 Si vous avez changé de processus, expliquez-le nous  
17 là.  
18 Me PHILIP THIBODEAU :  
19 Bien, en fait, ce n'est pas qu'on a changé le  
20 processus. Bien, en fait, si on peut se rappeler,  
21 en décembre dernier, il y avait trois contrats qui  
22 ont été soumis, mais avant l'audience ou la veille,  
23 ou la journée même, un des contrats avait  
24 d'ailleurs été conclu. Donc, ce n'est pas  
25 uniquement des ententes de principe qui avaient été

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 245 - La Formation

1 soumises. Il y avait également un contrat qui a été  
2 conclu, mais évidemment conditionnel à l'approbation  
3 de la Régie.  
4 J'ai peut-être... En fait, je viens  
5 d'entendre vos réponses puis j'ai peut-être, en  
6 fait, un enjeu à saisir la nuance. Vous l'avez  
7 soulevé qu'une entente, un « term sheet » constitue  
8 quand même un engagement contractuel, mais j'ai de  
9 la difficulté à voir la nuance entre un « term  
10 sheet » conditionnel à l'approbation de la Régie et  
11 un contrat conditionnel à l'approbation de la  
12 Régie, alors que, un, constituerait une capacité  
13 contractée et l'autre ne le constituerait pas.  
14 LA PRÉSIDENTE :  
15 Mais la capacité contractée, c'est la définition  
16 qu'on nous a donnée dans votre preuve, à la page...  
17 à la pièce mentionnée tantôt. Où, en fait... puis  
18 c'était mentionné à d'autres endroits aussi. Mais  
19 la capacité contractée, c'était un contrat signé  
20 avec un fournisseur sur lequel Énergir s'engageait  
21 à acheter des volumes.  
22 Me PHILIP THIBODEAU :  
23 Je...  
24 LA PRÉSIDENTE :  
25 Vous vous souviendrez sûrement, Maître Thibodeau.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 246 - La Formation

1 Madame Dallaire s'en souvient, peut-être, aussi, en  
2 janvier parce que je suis conscience que maître  
3 Sigouin-Plasse puis maître Regnault et monsieur  
4 Duquette n'étaient pas nécessairement là, mais la  
5 notion de... Il est contracté, mais il n'est pas  
6 vraiment contracté quand il y a une condition  
7 suspensive. Ce n'était pas dans les discussions.  
8 Me PHILIP THIBODEAU :  
9 Mais je crois... Puis, écoutez, je ne vais pas  
10 aller plus loin, on embarquera dans le...  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Vous le plaidez là.  
13 Me PHILIP THIBODEAU :  
14 C'est ça, ça ira dans la plaidoirie, mais notre  
15 compréhension n'était pas, non plus, dans l'étape  
16 B, c'était un processus pour les contrats qui  
17 excèdent, non pas contrats conditionnels mais de  
18 « term sheet », donc, on n'avait pas saisi ça de  
19 l'étape B, mais écoutez on en parlera, ça sera  
20 abordé dans les plaidoiries.  
21 LA PRÉSIDENTE :  
22 Ce que... la seule chose que je peux vous dire,  
23 puis je vous explique ça, parce qu'effectivement,  
24 moi, ce que je cherche à avoir avec vous, la Régie  
25 cherche à avoir avec Énergir, c'est une bonne

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 247 - La Formation

1 compréhension de part et d'autre de ce qu'on  
2 s'entend.  
3 Ce que je vous explique, c'est notre  
4 compréhension qu'on a eue de la preuve, lorsqu'on a  
5 demandé à ce que vous nous faites référence au  
6 Guide de dépôt particulier qu'on a mis en place  
7 pour les demandes spécifiques, les ententes  
8 spécifiques comme ça, vous nous avez fait référence  
9 aux documents contractuels. Mais nous, quand on a  
10 marqué « Documents contractuels », on l'a mis assez  
11 large, notre terme, pour pouvoir inclure les  
12 ententes de principe que monsieur Johnson nous a  
13 expliqué qui était votre processus.  
14 Me PHILIP THIBODEAU :  
15 Je comprends, je comprends, puis d'ailleurs quand  
16 vous faites référence à entente de principe en note  
17 de bas de page, vous réferez à des « term sheets »,  
18 également à des contrats, là, mais...  
19 LA PRÉSIDENTE :  
20 Mais en décembre, le processus pour l'approbation,  
21 c'était, il y avait des « term sheets » qui avaient  
22 une entente de principe et par la suite, on pouvait  
23 signer ou pas avant, là, l'autorisation. Il y avait  
24 une autorisation qui était demandée à la Régie.  
25 Après l'étape B, maintenant qu'on vous

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 248 - La Formation

1 avait donné des caractéristiques, jusqu'à soixante  
2 millions (60M), parce que vous vous rappellerez, il  
3 y en avait pour [REDACTED]  
4 [REDACTED]  
5 Donc, il y avait encore un espace de [REDACTED]  
6 [REDACTED].  
7 Quand on a sorti la décision, on a dit...  
8 puis qu'on vous a dit : bien on fait un Guide de  
9 dépôt particulier en disant éléments contractuels  
10 ou documents contractuels, c'était pour inclure  
11 soit les ententes de principe, soit le contrat,  
12 c'est à vous de le signer, mais c'était aux fins de  
13 si jamais ça devait dépasser soixante millions  
14 (60 M)...  
15 Me PHILIP THIBODEAU :  
16 Je vous entends bien, je vous entends bien.  
17 LA PRÉSIDENTE :  
18 Ça fait que ce n'est pas... puis je sais que maître  
19 Sigouin-Plasse y a fait référence. Je ne crois pas  
20 qu'il y ait de mauvaise foi d'aucune partie, là,  
21 ici, là, mais je pense qu'il y a des  
22 incompréhensions dans le langage qui est utilisé.  
23 Maître Regnault...  
24 Me PHILIP THIBODEAU :  
25 Je vais laisser ensuite maître Regnault continuer,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 249 - La Formation

1 je vais fermer mon micro par la suite, là, je parle  
2 assez, mais la raison pour laquelle j'ai fait cette  
3 intervention-là c'est qu'effectivement, je pense  
4 qu'on n'a pas la même compréhension puis quand ça a  
5 été mentionné qu'on avait changé de méthode, on  
6 était un peu surpris puis justement dans les  
7 plaidoiries, on va vous référer également à des  
8 passages des notes sténographiques où on venait  
9 clairement dire que cette méthode-là qu'on  
10 proposait ne nous empêchait pas de signer des  
11 contrat et que ça serait le contrat qu'on viendrait  
12 déposer à la pièce par la suite, et non pas des  
13 « term sheets » ou des... autres choses.  
14 Bien écoutez, là, on s'est peut-être mal  
15 perçus, mais je vais finir là-dessus, je vais  
16 fermer mon micro, je vais laisser la parole à  
17 maître Regnault.  
18 LA PRÉSIDENTE :  
19 Maître Regnault?  
20 M. VINCENT REGNAULT :  
21 Ah, finalement, j'ai perdu mon idée, continuons.  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Je vais vous en suggérer des idées, il n'y a pas de  
24 problème.  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 250 - La Formation

1 M. VINCENT REGNAULT :  
2 Si vous en avez plusieurs à suggérer, par contre,  
3 Madame la présidente, je vais vous proposer qu'on  
4 prenne une pause, parce que moi, je vais en avoir  
5 besoin bientôt.  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 D'accord, ça ne sera pas très long. J'aime jamais  
8 bien bien m'avancer sur la longueur de mes  
9 questions. Donnez-moi une seconde, s'il vous plaît.  
10 Q. [289] Donc, je vais juste finir sur l'engagement 4,  
11 puis ensuite j'ai d'autres questions, là, mais la  
12 plupart de mes questions étaient sur la notion de  
13 la somme des capacités contractées. Alors je pense  
14 qu'on va être rendu à le plaider.  
15 Ah, Maître Regnault, je voulais juste  
16 revenir sur la notion du critère de la date  
17 d'injection.  
18 Dans votre lettre, à l'engagement 4, vous  
19 nous dites, et là, je m'excuse, je n'ai pas la page  
20 avec moi :  
21 Énergir indiquait par ailleurs ce qui  
22 suit, en réponse à la demande de  
23 l'enseignement de l'ACEFQ.  
24 Alors, je pense qu'on est rendu vers la  
25 page 4 ou 5.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 251 - La Formation

1 Énergir doit nécessairement faire un  
2 arbitrage pour s'assurer de maintenir  
3 le coût moyen le plus bas possible  
4 pour se faire...  
5 Et vous avez fait référence à cette  
6 question-là. Et ma question est : est-ce que ces  
7 critères sont seulement utilisés aux fins de  
8 déterminer si Énergir doit s'engager avec un  
9 fournisseur? Donc, avant la signature ou avant de  
10 contracter les quantités de GNR.  
11 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
12 R. On n'a pas bien compris votre question. Est-ce que  
13 vous pourriez la répéter, s'il vous plaît?  
14 Q. [290] Pas de problème. Alors, la question, c'est...  
15 Dans votre document, à la pièce B-0374 - et je  
16 m'excuse, je n'ai pas la page - mais vous  
17 indiquez : « Énergir indiquait, par ailleurs, ce  
18 qui suit en réponse à la demande de renseignement  
19 de l'ACEFQ. » Et là, je cite :  
20 En effet, Énergir doit  
21 nécessairement faire un arbitrage  
22 pour s'assurer de maintenir le  
23 coût moyen le plus bas possible.  
24 Pour ce faire, Énergir analyse  
25 des offres des producteurs selon

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 252 - La Formation

1 quatre critères : le prix, les  
2 volumes disponibles, le terme et  
3 le moment prévu du début  
4 d'injection.  
5 Alors, ma question était : est-ce que ces quatre  
6 critères sont seulement utilisés aux fins de  
7 déterminer si Énergir doit s'engager avec un  
8 fournisseur, doit contracter avec un fournisseur?  
9 Donc, avant signature...  
10 M. VINCENT REGNAULT :  
11 R. Par opposition à quoi? Je... je ne comprends pas  
12 bien votre question. Dans le sens, où  
13 effectivement, c'est les... Lorsque j'ai un...  
14 Q. [291] Par opposition à les inclure dans le soixante  
15 millions (60 M). Parce que vous nous dites que  
16 vous... De la façon que c'est écrit, dans  
17 l'engagement numéro 4, c'est comme si vous utilisez  
18 également ces critères pour inclure les contrats  
19 dans le soixante millions de mètres cubes (60 Mm3).  
20 C'est à la page 4. Parce que vous nous dites... À  
21 la page précédente, là, vous nous dites :  
22 Comme mentionné lors de  
23 l'audience du trente (30)  
24 septembre, Énergir devra ainsi  
25 nécessairement procéder à un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 253 - La Formation

1 arbitrage, afin de choisir les  
2 contrats qui seront considérés  
3 dans le calcul du soixante  
4 millions de mètres cubes  
5 (60 Mm3).  
6 Et ensuite, vous nous faites référence à ces quatre  
7 critères-là. Mais ces quatre critères-là étaient  
8 pour décider si oui ou non, vous entriez dans un  
9 contrôle, dans une entente avec un fournisseur.  
10 Alors, je me demande si vous avez les mêmes  
11 critères.  
12 R. En fait... Évidemment, Madame la Présidente, je ne  
13 contredirai pas la réponse que nous avons écrite,  
14 qui disait effectivement... La réponse a été donnée  
15 dans le contexte de l'analyse des offres, mais  
16 c'est également des critères qu'on va considérer  
17 dans le... dans l'identification des contrats qui  
18 vont faire partie du premier pour cent. En mettant  
19 l'accent, je vous dirais, évidemment, sur le moment  
20 prévu du début de l'injection, comme on l'indique  
21 aussi dans la réponse à la demande de  
22 renseignements.  
23 Q. [292] Mais madame Dallaire a dit tantôt - elle l'a  
24 dit en janvier et elle l'a répété tantôt - que la  
25 date d'injection n'était pas considérée dans les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 254 - La Formation

- 1 critères. Ce n'était pas... La date d'injection  
2 pouvait être plus tard, mais ça pouvait être  
3 considéré quand même dans les capacités contractées  
4 de GNR.  
5 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
6 R. En fait, si je... Ce que j'ai dit, c'est que  
7 l'ordre... la date d'injection n'était pas  
8 considérée dans les critères proposés par Énergir  
9 et retenus par la Régie, dans sa décision, comme  
10 étant les trois critères qui devaient être  
11 respectés, là, pour ne pas avoir à revenir à la  
12 pièce.  
13 Q. [293] Mais donc, la Régie n'a pas imposé, d'une  
14 façon ou d'une autre, le critère que vous utilisez,  
15 du moment prévu du début d'injection, là, pour la  
16 détermination des contrats, des capacités  
17 contractées, qui rentrent dans le soixante millions  
18 de mètres cubes (60 Mm3).  
19 R. Et en fait, suite à... Quand on regarde le brassin  
20 de contrats ou tous les projets qu'on a, il y a  
21 plusieurs contrats qui respectent les trois  
22 caractéristiques fixées par la Régie. Et à ce  
23 moment-là, il faut se dire : « O.K., lesquels je  
24 vais continuer d'aider? » Et faire l'arbitrage. Et  
25 là, ce qu'on vous répondait, c'est : « On va

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 255 - La Formation

- 1 regarder, entre autres, d'autres choses, dont le  
2 début d'injection. »  
3 M. VINCENT REGNAULT :  
4 R. Puis, je veux juste... Je me permets d'ajouter une  
5 petite précision, parce que vous avez commencé  
6 votre question en disant : « Donc, la Régie n'a  
7 jamais imposé à Énergir la date d'injection comme  
8 étant un critère. » Puis, on n'a jamais prétendu le  
9 contraire, Madame la Présidente. La date  
10 d'injection, ça fait partie des choses que nous  
11 avons que nous avons considérées pour prioriser les  
12 contrats. Il faut juste... C'est ça.  
13 Q. [294] Oui, oui, c'est correct.  
14 R. Elle est importante...  
15 Q. [295] J'essaie de comprendre.  
16 R. ... parce que, de toute évidence, on ne s'était pas  
17 bien compris sur la question que vous aviez posée  
18 puis comment vous l'aviez formulée. Je voulais  
19 juste le préciser.  
20 Q. [296] O.K. Pas de problème. Vous dites par la  
21 suite... Vous allez voir, j'ai plusieurs petites  
22 questions. Vous dites par la suite :  
23 Pour le contrat qui ne suit pas le  
24 critère de la date de début  
25 d'injection, Énergir a choisi de le

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 256 - La Formation

- 1 privilégier parce que le producteur  
2 nécessitait un engagement contractuel  
3 ferme d'Énergir aux fins de  
4 l'obtention de son financement.  
5 Si je prends votre argument a contrario, les  
6 contrats des lignes 10 à 13 ne nécessitaient pas  
7 d'engagement contractuel ferme aux fins de  
8 l'obtention de leur financement?  
9 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
10 R. Donc, ce qu'on veut dire, là, les quatre contrats  
11 dont vous faites mention, c'est les promoteurs de  
12 ces projets ne nous ont pas fait la demande. Donc,  
13 c'est pour ça que ce n'est pas inclus dans les  
14 contrats.  
15 Q. [297] Ce que vous me dites, si je veux juste  
16 m'assurer de bien comprendre, ce que vous me dites,  
17 c'est que la ville de Québec, la Mauricie,  
18 Varennes, Cacouna -je vais y aller avec les villes,  
19 c'est plus facile- ne vous ont pas fait mention que  
20 le contrat qu'ils signent avec vous était important  
21 au niveau de leur financement et que c'est donc pas  
22 une...  
23 R. Ce n'est pas une prérogative à leur financement.  
24 Donc, la signature et l'approbation de ce contrat-  
25 là par la Régie n'était pas une prérogative à leur

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 257 - La Formation

- 1 financement. Tandis que, pour d'autres projets, ça  
2 l'était.  
3 Q. [298] O.K. Warwick était... l'obtention du contrat  
4 avec la Régie, c'était une condition sine qua non,  
5 mais les quatre qui sont aux lignes 10 à 13, ce  
6 n'était pas la même chose, ils n'avaient pas besoin  
7 de ce contrat-là pour obtenir un financement, c'est  
8 ce que vous me dites?  
9 R. Exactement. Tout à fait.  
10 Q. [299] Parfait. Vous dites par la suite :  
11 Au-delà du fait que la Régie ne peut  
12 ordonner à Énergir de signer des  
13 contrats spécifiques ni choisir un  
14 contrat par rapport à un autre qui  
15 respecte les caractéristiques  
16 ordonnées. Exiger d'Énergir qu'elle  
17 suive l'ordre de signatures ferait en  
18 sorte de retarder le moment auquel  
19 elle pourra répondre à l'appel de la  
20 clientèle pour du gaz naturel  
21 renouvelable.  
22 Auriez-vous la gentillesse de m'expliquer qu'en  
23 quoi suivre l'ordre de signatures ferait en sorte  
24 de retarder le moment auquel Énergir pourrait  
25 répondre à l'appel de la clientèle pour du GNR?

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 258 - La Formation

- 1 R. Donc, étant donné qu'il y a un projet de  
2 biométhanisation ou de production de GNR doit se  
3 construire chaque mois pour les projets, ils  
4 demandent d'avoir l'approbation de la Régie pour  
5 avoir le financement. Donc, chacun de ces projets-  
6 là qui demande d'avoir l'approbation, chaque mois  
7 de délai supplémentaire retarde donc l'injection de  
8 GNR et retarde donc l'approvisionnement en GNR et  
9 retarde donc la possibilité de répondre à nos  
10 exigences réglementaires.
- 11 Q. [300] Ça fait que ce que vous me dites si je  
12 traduis vos propos, puis vous me direz si je les  
13 traduis correctement, ce que vous me dites, c'est  
14 que si vous deviez venir, par exemple, pour EDL,  
15 là, eux doivent injecter au premier (1er) août deux  
16 mille vingt et un (2021), si vous venez demain  
17 matin pour faire approuver le contrat et qu'on  
18 prend un mois pour approuver ledit contrat, il ne  
19 pourrait pas injecter ça au premier (1er) août deux  
20 mille vingt et un (2021), mais il l'injecterait au  
21 premier (1er) septembre deux mille vingt et un  
22 (2021).
- 23 R. Je ne stipule pas...
- 24 Q. [301] J'essayais de mettre un exemple sur vos  
25 propos.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 259 - La Formation

- 1 R. Je ne stipule pas la date là, mais ce que je dis,  
2 c'est qu'en effet, il va y avoir un délai qui va  
3 être généré par un mois de délai d'approbation. Je  
4 ne sais pas si ce mois de délai-là va s'en aller à  
5 un mois de plus long là, si ça va retarder d'un  
6 mois l'injection là, mais ce que je sais, c'est que  
7 ça va la retarder, certainement, mais je ne sais  
8 pas de combien de mois ça le retarderait.
- 9 Q. [302] Mais vous ne savez pas, non plus, si ça  
10 retarderait de façon significative? Ou s'il n'y  
11 avait pas d'autres moyens pour pallier à  
12 l'injection qui pourrait être retardée quelque peu?  
13 Ou s'il va y avoir assez de demandes pour  
14 l'ensemble de la quantité contractuelle que vous  
15 avez en main? Il y a beaucoup de possibilités là.
- 16 R. Ce que je peux être convaincu, c'est que oui, il va  
17 y avoir des délais qui vont être générés par un  
18 délai d'approbation. Puis, même qu'on peut... On  
19 peut prendre pour exemple, les contrats qui ont été  
20 déposés en décembre. Je n'ai pas sous les yeux les  
21 dates qui étaient prévues d'injection, à ce moment-  
22 là, mais l'ensemble de ces projets-là ont des dates  
23 qui ont été retardées, suite à la décision qui a  
24 été rendue en décembre dernier.
- 25 Q. [303] Parce que... je veux juste... Je prends un

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 260 - La Formation

- 1 autre exemple. Si RGMRM, (inaudible), est à  
2 l'intérieur du soixante millions (60 000 000 m3) et  
3 que GIGME doit aller chercher une autorisation,  
4 bien GIGME est à [REDACTED] de  
5 capacité. Les deux... euh... les deux dates... En  
6 fait, la date de la Mauricie est au premier (1er)  
7 octobre et GIGME est au premier (1er) novembre de  
8 deux mille vingt et un (2021). RGMRM est à huit  
9 point cinq millions (8 500 000 m3) de capacité et  
10 GIGME [REDACTED], vous  
11 seriez capable de... de... comment vous avez dit  
12 ça? Euh... ça, n'aurait pas nécessairement pour  
13 effet de retarder le moment auquel vous pourriez  
14 répondre à l'appel de votre clientèle pour du GNR?  
15 M. VINCENT REGNAULT :
- 16 R. Je pense qu'on ne vous a pas suivi, Madame la  
17 Présidente.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- 19 C'est parce que monsieur Duquette me dit qu'il a...  
20 Si on devait... parce que là question, ce qui était  
21 inscrit, ici, c'est que si on devait y aller par  
22 l'ordre chronologique des signatures, donc dès  
23 qu'il y a une somme additionnelle, on l'additionne  
24 jusqu'à temps qu'on a soixante millions (60 Mm3),  
25 hein? C'est la prémisse. Là, vous dites :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 261 - La Formation

- 1 Exiger d'Énergir qu'elle suive l'ordre  
2 de signatures ferait en sorte de  
3 retarder le moment auquel elle pourra  
4 répondre à l'appel de la clientèle  
5 pour du GNR.
- 6 Alors, je regarde un contrat qui est signé avant  
7 d'autres, un des contrats, c'est Saint-Etienne-des-  
8 Grès, RGMRM, dont la date d'injection est le  
9 premier (1er) octobre deux mille vingt et un  
10 (2021), pour huit point cinq millions de mètres  
11 cubes (8,5 Mm3).
- 12 Ensuite, je regarde la ligne 15, GIGME, que  
13 vous incluez à l'intérieur. GIGME ou... en tout  
14 cas, je ne sais jamais comment le prononcer, la  
15 date d'injection prévue est un mois plus tard que  
16 celle de la Mauricie et pour des quantités plus  
17 petites, [REDACTED]
- 18 [REDACTED]
- 19 Alors, je posais la question : En quoi y  
20 aller en ordre chronologique aurait pour effet de  
21 retarder le moment auquel Énergir pourrait répondre  
22 à l'appel, ou à la demande... à l'appel de la  
23 clientèle pour du GNR? Il y a-tu quelque chose que  
24 je ne comprends pas dans le calcul que vous faites?  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 262 - La Formation

- 1 R. Non, mais en fait, dans ce cas-ci particulier,  
2 Madame la Présidente, le GIGME, il y avait une  
3 question de l'obtention de son financement, là, où  
4 il avait besoin qu'on approuve, qu'il soit approuvé  
5 sans conditions, là pour pouvoir aller de l'avant,  
6 là.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Q. [304] Je suis d'accord, mais ça n'aurait pas pour  
9 effet nécessairement de retarder le moment auquel  
10 Énergir pourrait répondre à la demande de sa  
11 clientèle en GNR.  
12 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
13 R. Mais ça retarderait GIGME, par contre, et tous ces  
14 volumes-là sont importants pour nous, parce qu'on  
15 ne vise pas juste répondre à soixante millions  
16 (60M), là liste d'attente est déjà plus grande que  
17 ça et on veut pouvoir répondre davantage encore.  
18 Donc, c'est sûr que ça retarderait un contrat alors  
19 qu'on...  
20 Q. [305] Mais c'est là où je n'accepte pas votre  
21 raisonnement.  
22 R. O.K.  
23 Q. [306] Parce que vous dites : tous ces volumes-là  
24 sont importants pour nous, mais vous êtes prêts à  
25 vous passer de celui de St-Etienne-des-Grès.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 263 - La Formation

- 1 Me PHILIP THIBODEAU :  
2 On n'est pas prêts à s'en passer.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Q. [307] Bien vous dites, si je n'en ai pas, je vais  
5 exercer ma clause et puis on s'en passera. Je  
6 comprends que ce n'est pas votre intention, mais  
7 c'est ce que vous nous avez dit. J'ai ma clause. Si  
8 je n'ai pas de demande qui est appariée pour ça,  
9 bien j'exercerai ma clause et les fournisseurs sont  
10 au courant.  
11 Donc, tough luck, c'est comme ça que ça  
12 fonctionne. Puis, là, vous me dites : bien GIGME,  
13 j'ai besoin des volumes. Oui, mais vous n'avez pas  
14 besoin des volumes de la Mauricie aussi?  
15 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
16 R. On ne vous a pas dit qu'on était prêt à s'en  
17 passer, au contraire, on les veut, ils sont tous  
18 importants. Ce qu'on sait, c'est qu'il y a deux  
19 approches possibles. Ils passent soit à l'intérieur  
20 du soixante millions (60 M) et c'est ça, là, je  
21 l'ai dit de la bonne façon, un pour cent (1 %) de  
22 soixante millions (60 M) ou ils sont approuvés à la  
23 pièce et on voit que la Mauricie, moi aussi je vais  
24 utiliser le nom des villes, si vous permettez, on  
25 va pouvoir revenir à la pièce et on aura le fardeau

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 264 - La Formation

- 1 de la preuve de vous montrer que ça va répondre à  
2 la demande de nos clients. Mais il n'est pas moins  
3 important, ce contrat-là, pas du tout. Pas du tout.  
4 C'est que l'autre avait besoin d'une  
5 approbation tout de suite et on a fait le choix de  
6 le passer dans le soixante millions (60 M), sachant  
7 que, bien, il y a un autre contrat qu'il va falloir  
8 vous faire approuver, mais on ne prend pas pour  
9 acquis que vous allez le refuser, là, on prend pour  
10 acquis que ça reste dans le processus réglementaire  
11 puis qu'on va avoir la chance de revenir vous voir,  
12 le faire approuver.  
13 Donc, ils sont tous importants, ces  
14 contrats-là et particulièrement ceux du Québec, je  
15 vous le confirme.  
16 Q. [308] D'accord. Je vous remercie. Je pense qu'on a  
17 amplement discuté de ça. As-tu des questions?  
18 Me NICOLAS ROY :  
19 Oui.  
20 LA PRÉSIDENTE :  
21 Vas-y, j'en ai d'autres, mais je vais faire le  
22 tour. Maître Regnault, comment ça va, est-ce que  
23 avez besoin d'un cinq minutes?  
24 Me PHILIP THIBODEAU :  
25 J'allais intervenir parce que je vois... est-ce

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 265 - La Formation

- 1 que... vous évaluez à combien de temps qui est  
2 encore nécessaire pour les questions de la Régie,  
3 approximativement?  
4 Me NICOLAS ROY :  
5 Moi, j'en ai peut-être pour une vingtaine de  
6 minutes.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Trente (30), quarante (40) minutes?  
9 Me PHILIP THIBODEAU :  
10 Je suggérerais fortement une pause pour monsieur  
11 Morin.  
12 Me HÉLÈNE SICARD :  
13 Avec votre permission, là, juste avant la pause,  
14 deux secondes, est-ce que quelqu'un va avoir ma  
15 réponse pour le chiffre qui remplace, qui n'a pas  
16 été calculé, le [REDACTED]  
17 [REDACTED] moyen, en revenant de la pause, s'il vous  
18 plaît, avec votre permission, Madame la présidente.  
19 Je ne voudrais pas partir sans avoir ça.  
20 Me PHILIP THIBODEAU :  
21 On me dit qu'on va l'avoir après la pause.  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 En revenant de la pause, Maître Sicard, vous me  
24 direz combien de temps vous avez besoin pour écrire  
25 votre plaidoirie.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 266 - La Formation

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :  
2 Oui, bien on fera tout ça en revenant de la pause,  
3 oui. Merci.  
4 LA PRÉSIDENTE :  
5 Parfait. Ça fait que, est-ce qu'une pause de cinq  
6 minutes est suffisante ou vous avez besoin de dix  
7 (10)? Considérant que plus longtemps de pause, plus  
8 tard on finit.  
9 Me PHILIP THIBODEAU :  
10 Moi, ça me va, là.  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Cinq minutes est suffisant. Alors, un cinq minutes,  
13 il seize heures dix-sept (16 h 17) on revient à et  
14 vingt-deux (16 h 22). Merci.  
15 SUSPENSION  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Alors, bonjour à tout le monde. On continue le  
18 contre-interrogatoire, Maître Roy. Évidemment si  
19 tout le monde est là. O.K. Est-ce que maître  
20 Thibodeau est là?  
21 Me PHILIP THIBODEAU :  
22 Bonjour.  
23 Me NICOLAS ROY :  
24 Oui, bonjour.  
25 Q. [309] Peut-être une petite question de précision,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 267 - La Formation

- 1 Madame Dallaire, dans le tableau des contrats, la  
2 dernière version, la 383, je crois? Juste pour être  
3 sûr que je comprends bien. Dans les quantités  
4 contractées annuelles, souvent, il apparaît la  
5 fameuse clause de vingt-cinq pour cent (25 %) ou  
6 dans certains cas, c'est dix pour cent (10 %), la  
7 quantité excédentaire à la quantité de base. Est-ce  
8 qu'elle fait partie du montant qui est indiqué dans  
9 la 1006-M3 ou s'il faut l'ajouter mentalement? Par  
10 exemple, [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 On avait eu cette discussion-là quand... a un  
14 certain moment. Ça serait la quantité maximale qui  
15 serait indiquée.  
16 Mme CAROLINE DALLAIRE :  
17 R. Il faut que vous l'ajoutiez. Là, si c'est comme  
18 moi, vous ne le ferez pas mentalement. Moi, je le  
19 fais dans un... par Excel ou par la calculatrice,  
20 mais vous devez l'ajouter. Donc, c'est [REDACTED]  
21 [REDACTED] là, si  
22 vous voulez la quantité maximale dans le contrat  
23 que vous me désignez.  
24 Q. [310] Puis, est-ce que ça fait partie du soixante  
25 millions (60 M) ou pas? L'ajout...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 268 - La Formation

- 1 R. Oui.  
2 Q. [311] (inaudible)  
3 R. Oui, oui. C'est considéré.  
4 Q. [312] Donc, il faut faire l'ajout mental, pour  
5 savoir... Peut-être que ce serait bon d'avoir une  
6 petite colonne qui nous donne avec... pour les  
7 contrats qui ont cette clause-là... c'est quoi la  
8 quantité contractuelle annuelle qui est celle qu'on  
9 doit considérer.  
10 R. Je...  
11 Q. [313] (inaudible)  
12 R. La colonne pourrait sûrement être ajoutée. Puis,  
13 d'ailleurs, je me rappelle qu'il fallait vous  
14 fournir un... le tableau avec les numéros de lignes  
15 et de colonnes. On pourrait en profiter, si vous le  
16 voulez, pour ajouter...  
17 Q. [314] Bien...  
18 R. ... ce volume-là. Il n'y a pas d'enjeux.  
19 Q. [315] O.K. Bien, je vous remercie. Là, j'aurai une  
20 question, puis monsieur Séguin... Sigouin-Plasse,  
21 j'espère que vous ne me trouverez pas hors d'ordre.  
22 Je suis... Je vous réfère à la lettre de la Régie  
23 du neuf (9) octobre, la pièce A-0156, qui est la  
24 convocation pour aujourd'hui. Je ne sais pas si on  
25 peut la mettre à l'écran? Peut-être que non ou

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 269 - La Formation

- 1 peut-être que oui. Si c'est facile. La dernière...  
2 le dernier paragraphe de la première page, qui se  
3 continue en page 2. Jusqu'à... Vous pouvez  
4 continuer un petit peu, Madame Lebuis. Voilà. Là,  
5 on l'a tous. Alors, d'une part, je voulais savoir  
6 qui d'entre vous, ou les trois, êtes en mesure de  
7 répondre aux questions qui sont rattachées à ce  
8 paragraphe? Incluant les similitudes, différences  
9 avec deux mille dix-neuf (2019).  
10 M. VINCENT REGNAULT :  
11 R. Allez-y. Là, on va faire de notre mieux.  
12 Évidemment, on n'était pas présent, ni monsieur  
13 Duquette ni moi, à cette audience-là, mais... on  
14 peut... on va essayer de vous éclairer dans la  
15 mesure du possible, là.  
16 Q. [316] Alors, c'était un peu ma première question.  
17 En vu de la présente audience, aviez-vous pris  
18 connaissance des notes sténographiques du treize  
19 (13) décembre. Je comprends que ça ne semble pas  
20 être le cas?  
21 R. Non, non. Évidemment, moi, j'en ai pris... j'ai  
22 bien lu la correspondance de la Régie, mais j'ai...  
23 Lire des notes sténographiques, ce n'est pas,  
24 Monsieur Roy, avec égards, ce n'est pas comme d'y  
25 être et d'avoir dit les mots, là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 270 - La Formation

- 1 Q. [317] Oui, oui.  
2 R. Donc, je... Non.  
3 Q. [318] Madame Dallaire, vous étiez là, hein? Je  
4 pense que vous étiez là? Bon, c'est correct.  
5 Première petite question. Si on va dans le tableau  
6 383, le contrat EDL, je comprends que selon ce qui  
7 est indiqué là, il aurait été [REDACTED]  
8 [REDACTED] C'est correct?  
9 R. C'est ce qui est indiqué dans la pièce B-383,  
10 effectivement.  
11 Q. [319] O.K. J'ai compris d'une question préalable,  
12 Maître Duquette, que vous avez pris fonction des  
13 approvisionnements le quinze (15) juillet.  
14 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
15 R. Oui.  
16 Q. [320] Est-ce que vous avez participé, à ce moment-  
17 là, à la négociation de ce contrat-là qui a été  
18 conclu [REDACTED] ?  
19 R. Non.  
20 Q. [321] Est-ce qu'il y a quelqu'un parmi vous trois  
21 qui était parti? Ou qui connaît le contexte?  
22 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
23 R. Oui, moi-même, j'ai fait partie des négociations.  
24 Q. [322] Parfait. Si on va, en fait, dans ce qu'on  
25 avait regardé en décembre deux mille dix-neuf

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 271 - La Formation

- 1 (2019), le contrat qui nous était présenté à cette  
2 époque-là pour des fins d'approbation d'urgence.  
3 Alors, c'est l'urgence qui a fait l'objet  
4 de la décision, mais le contrat de EDL avait été  
5 discuté avec les clauses qui étaient dans ce  
6 contrat-là et dans le projet de contrat, à vrai  
7 dire, sur l'approbation éventuelle de la Régie.  
8 Est-ce que ça vous rappelle quelque chose? Ou pas  
9 du tout?  
10 R. Oui.  
11 Q. [323] Dans les négociations, j'aimerais savoir,  
12 est-ce que c'est Energir qui tenait le crayon?  
13 Comme on avait exploré, en décembre, que les  
14 propositions contractuelles viennent d'Energir et  
15 non pas de l'autre partie?  
16 R. Donc, généralement oui, là. C'est nous qui  
17 proposons les premières versions des contrats, puis  
18 ensuite on a des discussions. Donc, ça se fait à  
19 deux là.  
20 Q. [324] Si on allait, maintenant, à la pièce... C'est  
21 celle des résumés que vous avez faits des clauses  
22 où il y avait une approbation éventuelle de la  
23 Régie qui était impliquée. Et le contrat EDL est à  
24 la page 2. Et antérieurement à une question, je  
25 crois, de... Je ne me rappelle plus si c'est mes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 272 - La Formation

- 1 collègues, maître René ou si c'est maître Duquette.  
2 Mais vous avez élaboré sur...  
3 Non, c'était maître Tétreault, je pense,  
4 elle a élaboré sur ce qu'on appelle les volumes de  
5 base, le premier [REDACTED] qui ne  
6 semble pas... Où il n'y a pas une clause  
7 d'approbation de la Régie qui lui est accolée.  
8 C'est seulement pour les volumes additionnels. Est-  
9 ce que c'est bien ça?  
10 R. Oui, c'est bien ça.  
11 Q. [325] Est-ce qu'au démarrage de ça, là, est-ce que  
12 les premières propositions que vous avez envoyées à  
13 votre collègue incluait une approbation de la  
14 Régie pour le premier [REDACTED]  
15 [REDACTED] ?  
16 R. De mémoire, oui.  
17 Q. [326] De mémoire, oui. Et savez-vous jusqu'à quand  
18 c'est resté dans le projet de contrat? À quel  
19 moment est-ce que ça a disparu?  
20 R. Je ne peux pas donner de date. Je pourrais regarder  
21 dans les différentes versions là, mais je ne peux  
22 pas donner de date là.  
23 Q. [327] Est-ce qu'à votre souvenir, le retrait de  
24 cette disposition concernant le premier volume de  
25 [REDACTED]

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 273 - La Formation

- 1 [REDACTED] a été retiré à votre suggestion ou à la  
2 demande du cocontractant?  
3 R. Je ne le sais pas. Je ne peux pas répondre. Juste  
4 de mémoire là, je ne m'en souviens pas.  
5 Q. [328] Donc, on ne peut pas savoir dans quelle  
6 mesure et pour quelle raison ça a été retiré?  
7 R. Non, on ne peut pas savoir.  
8 Q. [329] Monsieur Regnault, vous arrivez à la mi-  
9 juillet. Je ne sais pas si l'expression est bonne,  
10 mais vous héritez du dossier, vous le prenez en  
11 charge. Est-ce qu'on vous a informé des raisons, de  
12 l'évolution de la négociation du contrat, il est  
13 vrai qu'il était signé, si je comprends bien, en  
14 juin, ou c'est simplement une chose que vous avez  
15 pris le long de la route comme on dit?  
16 M. VINCENT REGNAULT :  
17 R. Non, on ne m'a pas informé de quelque chose de  
18 particulier à cet égard.  
19 Q. [330] Est-ce que... Parce que, là, c'est signé en  
20 juin, donc après la décision de la Régie du mois de  
21 mai. Est-ce que le retrait de cette clause-là  
22 découle de la décision de la Régie ou il avait été  
23 pensé ou décidé antérieurement?  
24 R. Bien, je pense, en fait, que monsieur Duquette vous  
25 a dit il y a un instant qu'il n'était pas en mesure

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 274 - La Formation  
de témoigner là-dessus. Je ne veux pas témoigner  
pour lui, mais je le fais.

Q. [331] Mais vous non plus, vous n'avez pas eu de...  
R. Moi, je n'ai pas eu connaissance.

Q. [332] Vous n'avez pas une connaissance directe,  
mais vous auriez pu avoir été briefé là-dessus?  
R. Non.

Q. [333] Sur le volume additionnel, est-ce que j'ai  
bien compris ce matin que c'était plus ou moins  
[REDACTED] et que  
c'était presque assuré que ça allait être pris?  
Est-ce que j'ai mal compris ou...

M. RAPHAËL DUQUETTE :

R. Vous avez bien compris sur le [REDACTED]  
[REDACTED]. Par contre, il n'y a pas d'assurance qui a  
été donnée sur la délivrance ou non de ces volumes-  
là à ce jour. Il y a une date qui est prévue au  
contrat pour... une date limitée qui est prévue au  
contrat pour que le producteur nous donne cette  
confirmation-là qui est le premier [REDACTED].

Q. [334] Si je lis... de la façon que je lis la  
clause, le privilège... pas le privilège, mais la  
seule partie qui peut invoquer l'approbation de la  
Régie ou le fait qu'il n'y a pas d'approbation de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 275 - La Formation

la Régie, c'est vous, c'est Énergir? Pas de  
cocontractants ne pourraient pas l'invoquer. C'est  
vous?

R. C'est nous qui exigeons que cette deuxième portion-  
là soit approuvée par la Régie.

Q. [335] Donc, peut-être sans aller dans... juste pour  
revenir sur la gestion des risques que maître  
Duquette a exploré avec vous. Je comprends qu'en  
terme de gestion de risque, n'ayant pas de clause  
d'approbation pour le [REDACTED]  
[REDACTED] On ignore pourquoi qu'elle était  
la comme le démarrage tout au moins de la  
négociation, elle est disparue. Puis en terme de  
gestion de risque, vous assumez un risque plus  
important, Énergir?

M. VINCENT REGNAULT :

R. Je ne comprends pas pourquoi on assume un risque  
plus important dans la mesure où, dans notre  
esprit, ce contrat-là fait partie d'un pour cent  
(1 %).

Q. [336] Oui, oui, c'est-à-dire que c'est le risque,  
c'est le fait qu'il pourrait ne pas être dans le un  
pour cent (1 %) mettons?

R. Bien, moi, je pense que, dans le... considérant la  
décision qui a été rendue par la Régie puis les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 276 - La Formation

paramètres qui ont été fixés, je pense qu'on était  
à bon droit de l'inclure dans le un pour cent  
(1 %). Mais je comprends que ça peut être sujet.  
C'est l'objet de l'interprétation. C'est ça. Je  
n'ai pas d'autre chose à dire vraiment là-dessus.

Q. [337] Dans le contrat... En anglais celui-là. Je  
vais essayer de le trouver. Je vais faire référence  
à la « rate base ». Ah oui! [REDACTED]. Est-ce  
que vous le voyez, oui?

R. Si vous pouviez nous le projeter, ce serait encore  
mieux s'il vous plaît.

Q. [338] Ah, excusez-moi, je pensais que vous l'aviez.  
[REDACTED], c'est... Je ne sais pas si vous  
pouvez la projeter, Madame Lehuis. Excusez-moi!  
J'avais l'impression que vous l'aviez.

LA GREFFIÈRE :

B-0379.

Me NICOLAS ROY :

Q. [339] 379. Oui, elle est là. Euh... (inaudible),  
est-ce que vous voyez le premier alinéa? Il n'y a  
pas de délai, si je comprends bien, très précis sur  
l'approbation de la Régie, ici. À moins que ça soit  
le trente et un (31) octobre vingt-vingt (2020).  
C'est ce que vous avez dit ce matin. Ça va être  
modifié.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 277 - La Formation

M. RAPHAËL DUQUETTE :

R. Ce que je vois, ici, c'est ARCHAEA. Donc, est-ce  
qu'on parle de ARCHAEA? Ou on parle [REDACTED]  
là?

Q. [340] Euh... [REDACTED]. C'est ce que vous nous  
avez dit, ce matin le trente et un (31) octobre, ça  
ne tient plus? C'est Ça?

R. Exactement, oui. C'est ça. Ça va être changé.

Q. [341] Est-ce qu'il y a une raison? Puis je vais  
retourner à EDL, où vous citez une partie de la  
section 3.4F. Là, on tombe à des crochets, on tombe  
à D. A à C qui est mentionné dans D, on ne les a  
pas, il y a-tu une raison particulière? Ou est-ce  
que c'est excessivement sensible? Ou parce que ça  
permettrait mieux de comprendre la clause?

Me PHILIP THIBODEAU :

C'est moi, ici, évidemment, qui a passé au travers  
des contrats puis qui a inclus les clauses qui se  
retrouvaient dans le tableau. En fait, c'est  
simplement parce qu'on a mis les passages  
pertinents. Ce n'est pas parce qu'il y avait une  
sensibilité ou quoi que ce soit là, c'était... on a  
mis la clause, ou les parties de la clause qui  
étaient pertinentes à l'approbation de la Régie.  
Maintenant, écoutez, si jamais les AEC...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 278 - La Formation

1 Me NICOLAS ROY :  
2 Mais...  
3 Me PHILIP THIBODEAU :  
4 Vous les trouver pertinents, on pourra les fournir  
5 aussi.  
6 Me NICOLAS ROY :  
7 (inaudible) votre jugement que ce n'était pas...  
8 Me PHILIP THIBODEAU :  
9 Exactement.  
10 Me NICOLAS ROY :  
11 ... pertinent à la compréhension de D.  
12 Me PHILIP THIBODEAU :  
13 Tout à fait.  
14 Me NICOLAS ROY :  
15 O.K. GIGME, vous nous avez déjà dit, qu'il n'y en  
16 avait pas de clause, à une réponse de maître René?  
17 C'est ce que j'ai compris tantôt c'est que non  
18 seulement c'est non applicable, parce qu'il est  
19 dans le un pour cent (1 %), mais il n'y en avait  
20 pas de clause d'approbation par la Régie dans le  
21 contrat, lui-même?  
22 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
23 R. C'est ça. Exact.  
24 Q. [342] Exact? Est-ce que, encore là, c'est dans les  
25 négociations que vous avez pour GIGME qui peuvent

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 279 - La Formation

1 précéder la décision de la Régie? Est-ce qu'on  
2 aurait retrouvé une clause d'approbation par la  
3 Régie? Selon votre connaissance des négociations  
4 qui ont eues lieu?  
5 R. De mémoire, vous allez la retrouver, nécessairement  
6 dans la première version que vous avez eue, en  
7 décembre deux mille dix-neuf (2019). Mais, par la  
8 suite, je ne pourrais pas vous dire à quel moment  
9 cette clause-là a été retirée.  
10 Q. [343] D'une certaine façon, il n'est  
11 malheureusement pas possible de vraiment discuter  
12 des contextes qui ont emmené l'évolution de ces  
13 clauses-là avant le mois de mai outre... ou assez  
14 peu. Parfait. Ça me va, Maître.  
15 LA PRÉSIDENTE :  
16 Parfait. J'aurais juste quelques questions, puis  
17 c'est juste pour mettre les points sur les « i »  
18 puis les barres sur les « t » là. Puis ça pourrait  
19 aider, évidemment, dans la plaidoirie. O.K.  
20 Alors, je veux juste revenir sur la notion  
21 de risque et de capacité contractés. La somme des  
22 capacités contractées. Je vous lis quelques  
23 passages.  
24 Alors, vous allez voir, il n'y a pas  
25 beaucoup de questions, mais je trouve important de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 280 - La Formation

1 vous annoncer les éléments qui fondent la  
2 compréhension de la Régie, peut-être, suite à notre  
3 conversation de tantôt.  
4 Q. [344] Alors, je vais vous inviter... Je vais vous  
5 passer quelques passages, mais je vais vous  
6 indiquer à chaque fois où ils sont. Et c'est les  
7 notes sténographiques du quatorze (14) janvier deux  
8 mille vingt (2020). Donc, c'est la pièce A-0116.  
9 Alors, la première citation, c'est la page 25, où  
10 madame Dallaire disait ceci, dans la présentation  
11 de la proposition d'Énergir :  
12 Alors, ce point étant fait, donc ce  
13 qu'on a proposé à la Régie, c'est de  
14 permettre à Énergir de conclure des  
15 contrats avec les producteurs sans  
16 avoir à obtenir une approbation  
17 distincte, tant et aussi longtemps que  
18 ces critères suivants étaient  
19 respectés.  
20 Et, là, je vais revenir dans les diapos suivantes  
21 sur chacun de ces critères-là, (inaudible) en  
22 rafale :  
23 Donc, d'abord l'ajout du volume annuel  
24 de GNR du nouveau contrat doit faire  
25 en sorte que l'approvisionnement

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 281 - La Formation

1 global de GNR ne dépasse pas un pour  
2 cent (1 %) des volumes totaux prévus  
3 être distribués.  
4 Donc, on voit la notion de globalité ici.  
5 Un peu plus loin, on continue, alors premier  
6 critère, la quantité. Oui? Maître Sicard?  
7 Me HÉLÈNE SICARD :  
8 Je m'excuse, est-ce que Maître Roy pourrait fermer  
9 son micro parce qu'on vous entend en écho et c'est  
10 difficile de vous suivre, Maître Duquette.  
11 Me NICOLAS ROY :  
12 Tout de suite.  
13 LA PRÉSIDENTE :  
14 Alors, si je continue la citation, alors premier  
15 critère, la quantité. Ce qu'Énergir propose à  
16 l'étape B, c'est une stratégie et, là, j'attire  
17 votre attention, qui limite la quantité de GNR  
18 pouvant être contractée. Et j'appuie sur le mot  
19 « contractée » à un pour cent (1 %) des volumes  
20 totaux.  
21 Elle propose cette stratégie-là plutôt  
22 qu'une stratégie permettant de rencontrer les  
23 obligations du règlement de vingt vingt (2020) et  
24 de vingt vingt et un (2021).  
25 Elle continue, page 30, donc :

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 282 - La Formation

1 Alors, étant donné ce constat-là,  
2 étant donné aussi l'inquiétude des  
3 intervenants du fait que la  
4 socialisation n'était toujours pas  
5 traitée, on a proposé de limiter la  
6 latitude en nous permettant de  
7 contracter jusqu'à hauteur de un pour  
8 cent (1 %).  
9 Page 31, c'est écrit, je pense qu'on aurait  
10 dû lire :  
11 Énergir propose une stratégie de court  
12 terme consistant à limiter les volumes  
13 contractés à un pour cent (1 %) des  
14 volumes totaux, sans avoir à obtenir  
15 une approbation spécifique.  
16 À la page 65 :  
17 Le critère quantités que nous mettons  
18 dans la stratégie de court terme,  
19 c'est bien de limiter les volumes  
20 contractés à un pour cent (1 %).  
21 Page 81, c'est monsieur Johnson qui parle,  
22 il nous dit :  
23 Notre objectif, je peux juste recadrer  
24 un petit peu parce que notre demande  
25 de l'étape B, ce qu'on dit...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 283 - La Formation

1 Et je porte votre attention sur la suite :  
2 ... c'est que pour le premier soixante  
3 millions (60M) contractualisé, on ne  
4 reviendra pas demander à la pièce les  
5 approbations de la Régie de l'énergie  
6 pour alléger le mécanisme  
7 réglementaire.  
8 Monsieur Johnson, page 84, en réponse à  
9 maître Sicard :  
10 Donc, ce qu'on s'engage dans ce qui  
11 est proposé dans les cadres de l'étape  
12 B, c'est de ne pas contractualiser  
13 plus de soixante millions de mètres  
14 cubes (60 Mm3).  
15 Et enfin, maître Thibodeau, à la page 30 de  
16 la pièce A-0128, soit les notes sténographiques du  
17 vingt-deux (22) janvier, à la page 30, maître  
18 Thibodeau lui-même nous dit :  
19 Donc, comme on le sait, les paramètres  
20 qui sont demandés dans le cadre de  
21 l'étape B ne vise que les premiers  
22 soixante millions de mètres cubes  
23 (60 Mm3) contractés qu'Énergir entend  
24 conclure.  
25 Et pour ce qui est des autres contrats

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 284 - La Formation

1 qu'Énergir va conclure, donc, ça ne voulait pas  
2 dire qu'elle n'allait pas en conclure d'autres,  
3 mais il y avait les soixante (60) premiers et il y  
4 avait les autres, donc je reprends la citation :  
5 Et pour ce qui est des autres contrats  
6 qu'Énergir va conclure et qui excèdent  
7 les caractéristiques approuvées, on  
8 comprend que ça constituerait donc une  
9 modification substantielle du plan  
10 d'appro, parce que le plan appro,  
11 c'est qu'on demande d'approuver ce  
12 sont uniquement le soixante millions  
13 de mètres cubes (60 Mm3) qui  
14 représentent dix (10)...  
15 Je le répète, là, mais :  
16 ... qui représentent dix millions de  
17 mètres cubes livrés sur les soixante  
18 millions de mètres cubes (60 Mm3)  
19 livrés, qui vont devoir être livrés en  
20 vertu de la cible pour vingt vingt  
21 (2020), vingt vingt et un (2021).  
22 Donc, ça constitue une modification  
23 substantielle et je comprends qu'on ne peut donc  
24 pas simplement conclure ces contrats-là et attendre  
25 au rapport annuel pour constater les écarts.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 285 - La Formation

1 Donc, ce que je vais m'attendre des  
2 procureurs et particulièrement du procureur  
3 d'Énergir, c'est compte tenu des passages que je  
4 viens de vous lire, de votre opinion en fait, sur  
5 ce qu'Énergir s'était engagée à limiter les volumes  
6 auxquels elle pouvait s'engager dans un contrat  
7 final, afin de ne pas contracter des volumes qui  
8 auraient pour effet là, pour voir si ces volumes  
9 n'auraient pas pour effet d'excéder le seuil de un  
10 pour cent (1 %) des volumes totaux annuels de gaz  
11 naturel prévu être distribués.  
12 Alors voilà. Je voulais juste être claire,  
13 là, dans ce qu'on s'attend, là, de la part des  
14 procureurs sur cette question-là, compte tenu des  
15 citations qui avaient été faites ou enfin, des  
16 représentations qui avaient été faites à la Régie,  
17 au mois de janvier dernier.  
18 Alors, là-dessus, je termine mes questions.  
19 Je pense que ça termine nos questions, à moins que  
20 Maître Thibodeau, vous ayez un réinterrogatoire à  
21 ce temps-ci de la journée?  
22 Me PHILIP THIBODEAU :  
23 Je pense que si je proposais un réinterrogatoire,  
24 je vais me faire regarder avec des gros yeux, donc,  
25 moins... je vais prendre un instant, au cas où.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 286 - La Formation

1 Ah, pour finir ça en beauté, on aurait la  
2 réponse à l'engagement 1 de maître Sicard, que je  
3 vois apparaître à l'écran, donc, elle va être  
4 heureuse d'apprendre qu'on a la réponse à  
5 l'engagement. Donc, monsieur Duquette pourrait  
6 fournir.  
7 M. RAPHAËL DUQUETTE :  
8 R. Oui. Donc, la valeur, là, en dollars, en gigajoule,  
9 serait de [REDACTED] et la  
10 valeur en sous, par metre cube, serait de [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 Me HELENE SICARD :  
14 Q. [345] Merci.  
15 LA PRÉSIDENTE :  
16 Maintenant, dans les autres questions  
17 d'intendances... Bien, en fait, Maître Thibodeau,  
18 vous ne m'avez pas dit que vous n'aviez pas  
19 d'autres interrogatoires? Vous aviez regardé ou  
20 enfin, regardé cette question avec vos témoins.  
21 Est-ce qu'il va y en avoir un?  
22 Me PHILIP THIBODEAU :  
23 Non.  
24 LA PRÉSIDENTE :  
25 Parfait. Maître Sicard. Plaidoiries, combien de

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 287 - La Formation

1 temps?  
2 Me HÉLÈNE SICARD :  
3 Oui, mais en fait, je... je ne suis pas la seule,  
4 là, qui est impliquée...  
5 LA PRÉSIDENTE :  
6 Non, non, je suis d'accord.  
7 Me HÉLÈNE SICARD :  
8 ... dans d'autres dossiers. Dans un premier temps,  
9 je voudrais peut-être savoir quand maître Thibodeau  
10 et maître Sigouin-Plasse vont pouvoir nous fournir  
11 leur argumentation. Parce que je veux aussi avoir  
12 le temps de les lire. C'est évident que dépendant  
13 du moment où... Je vais vous proposer quelque chose  
14 pour moi, là, après avoir entendu ce qu'eux vous  
15 proposent. Mais dépendant de si j'ai ce délai ou  
16 pas, je serai soit très brève ou soit... j'entrerai  
17 plus en détail sur tout ce qui a été dit  
18 aujourd'hui.  
19 LA PRÉSIDENTE :  
20 Maître Thibodeau. On vous a fait un miroir.  
21 Me PHILIP THIBODEAU :  
22 Oui, c'est mon « cue ». Écoutez... Là, je ne sais  
23 pas si l'intention de la Régie était que les  
24 plaidoiries soient déposées la même journée ou non,  
25 là, de la part des intervenants. Là, je comprends

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 288 - La Formation

1 qu'ils souhaitent avoir le bénéfice d'avoir nos  
2 plaidoiries pour pouvoir ajuster. Mais je comprends  
3 que tout était prévu se faire cet après-midi de  
4 toute façon, là. Maintenant, peut-être un compromis  
5 ou quelque chose qu'on pourrait faire, ce serait  
6 de... Je sais que ici, il y a beaucoup de gens qui  
7 sont occupés aussi, donc peut-être qu'on pourrait y  
8 aller avec jeudi pour déposer la plaidoirie, tant  
9 du côté d'Énergir, que du côté des intervenants.  
10 C'est ce qu'on suggérerai.  
11 Me HÉLÈNE SICARD :  
12 Alors, moi, je vais vous dire tout de suite, là,  
13 que jeudi, vous n'aurez pas de plaidoiries de la  
14 part de l'ACEFQ. Pour toute cette semaine,  
15 j'aimerais bien avoir... Si j'ai celle d'Énergir  
16 jeudi, je vais la lire pendant la fin de semaine,  
17 mais pendant la fin de semaine, j'aurai également à  
18 préparer ma plaidoirie dans le dossier 4045. Alors,  
19 idéalement, moi, le plus vite pour vous donner une  
20 plaidoirie, ce serait le six (6) novembre. Je  
21 pourrais faire un gros effort et vous donner une  
22 plaidoirie qui serait courte, and just to the  
23 point, mais avec moins de citations, puis moins de  
24 recherches au-delà de ce que j'ai déjà accumulé,  
25 là, qui vous serait envoyée dans la nuit du

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 289 - La Formation

1 dimanche premier (1er) novembre. Ça serait votre  
2 cadeau d'Halloween un peu en retard. Les fantômes  
3 du passé, de ce qui a été dit vont ressortir. Parce  
4 que... déjà, là, pour préparer la journée  
5 d'aujourd'hui, je vous dirais, honnêtement, ça a  
6 été un petit peu l'enfer et ça a demandé beaucoup  
7 de temps et peu de sommeil. Mais là, je ne peux pas  
8 vous rédiger une plaidoirie qui me satisferait, là,  
9 avant le six (6). Et qui...  
10 Me PHILIP THIBODEAU :  
11 Est-ce que c'est un enjeu pour le tarif, nous? O.K.  
12 Désolé, j'ai une rencontre et je change de micro.  
13 Me HÉLÈNE SICARD :  
14 Ah, non, c'est correct. Mais alors, c'est soit je  
15 vous dépose quelque chose dans la nuit du premier  
16 (1er) au deux (2) novembre, qui est plus court, ou  
17 vous me donnez une chance de travailler le jeudi  
18 cinq (5) novembre, quand 4127 sera terminé, puis je  
19 peux vous produire quelque chose de plus complet  
20 pour le six (6) novembre. Et je vous invite à  
21 entendre les autres participants au dossier, là,  
22 qui sont peut-être dans les deux mêmes dossiers,  
23 qui ont les mêmes enjeux.  
24 Me PHILIP THIBODEAU :  
25 Écoutez, je vais laisser les autres intervenants,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 290 - La Formation

1 puis évidemment, ça va revenir à la Régie par la  
2 suite. Le seul point qu'on veut soulever, puis le  
3 seul point que je veux m'enquérir, c'est... L'enjeu  
4 de notre côté, c'est qu'on... Nous, on s'attendait  
5 au départ, si vous vous souvenez, on demandait une  
6 décision ou une audience qui se tenait plutôt en  
7 septembre. On a repoussé l'audience à cause des  
8 disponibilités de certains intervenants. Et puis  
9 là, on pensait qu'on s'en allait pour un début  
10 octobre. Et là, finalement, il y a la nouvelle  
11 audience. Et là, on parle d'un délai de deux, trois  
12 semaines encore avant de déposer les plans  
13 d'argumentation. Puis, ensuite, le délai pour la  
14 Régie de rendre la décision, alors qu'on est dans  
15 une période où on a un tarif provisoire,  
16 probablement, qui va vraisemblablement changer là.  
17 Puis, est-ce qu'on parle d'une rétroactivité de ce  
18 tarif provisoire? Écoutez, je vais m'en remettre à  
19 la Régie, mais comme délai, pour nous. Et puis je  
20 comprends les enjeux, mais comme nous, pour délai  
21 en tant que tel, en novembre c'est trop tard pour  
22 nous.  
23 LA PRÉSIDENTE :  
24 Est-ce qu'il y a d'autres avocats qui sont encore  
25 là? Parce que, là, je sais qu'il y en a qui ont dû

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 291 - La Formation

1 quitter. Maître Gertler, est-ce que vous êtes  
2 encore là? Ah... Maître Neuman, oui? Avez-vous  
3 une...  
4 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
5 Oui, bonjour. Alors...  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 Votre commentaire sur ce sujet-là.  
8 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
9 Oui, est-ce qu'on m'entend?  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Oui.  
12 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
13 Est-ce que vous m'entendez? Oui? Bien, écoutez, je  
14 m'apprêtais à dire, je regardais mon calendrier  
15 parce qu'on a les mêmes audiences, maître Sicard et  
16 moi. Je m'attendais à dire aussi la date qu'elle a  
17 indiquée, c'est-à-dire le six (6) novembre.  
18 Bon, avant, ça impliquerait de travailler  
19 la fin de semaine. On est déjà super occupé  
20 puisqu'on a le 4045. On doit gérer les preuves, les  
21 argumentations qui seront présentées oralement,  
22 mais (inaudible) par écrit, dans le 4127 aussi. En  
23 plus, j'ai un enjeu de traduction puisque pour  
24 accommoder la Régie, enfin, ou Hydro-Québec qui  
25 n'ont pas encore prévu la possibilité d'avoir des

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 292 - La Formation

1 traductions simultanées. On a prévu une formule sur  
2 laquelle les témoignages de témoins anglophones  
3 seraient préparés par écrit d'avance. Ça fait que  
4 j'aurais eu tendance à demander le six (6)  
5 novembre, mais je comprends les besoins d'Énergir.  
6 Bien, écoutez, je pourrais m'engager dans  
7 la fin de semaine du vingt-quatre (24), vingt-cinq  
8 (25) à travailler dessus. Donc, à vous le déposer  
9 le vingt-six (26) ou, peut-être, avoir quelques  
10 ajustements à faire pour le vingt-sept (27). Donc,  
11 vers le vingt-sept (27) octobre, je pourrais  
12 m'engager à faire ça, mais ça serait... Disons  
13 qu'on ne se reposera pas beaucoup pendant les trois  
14 prochaines semaines. Donc, si ça convient.  
15 LA PRÉSIDENTE :  
16 Oui.  
17 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
18 Il y a quelque chose que je voudrais vérifier au  
19 niveau de ce qu'on peut dire publiquement dans une  
20 plaidoirie ou pas. J'ai l'intention de mentionner,  
21 sans nommer les contrats, qu'il y en a certains qui  
22 comportent des clauses suspensives et certains qui  
23 n'en comportent pas. Je veux être sûr que ça ne  
24 choquera pas les besoins de confidentialité  
25 d'Énergir si, sans les nommer, (inaudible). On

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 293 - La Formation

1 pourra probablement découvrir qu'il s'agit de celui  
2 qui est à la ligne 14, le contrat de... c'est  
3 quoi... le contrat de...  
4 LA PRÉSIDENTE :  
5 EDL.  
6 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
7 ... [redacted] EDL. De toute  
8 façon, je vais nommer les lignes puisqu'on les  
9 aura, mais je voudrais être sûr que ça ne brise pas  
10 une quelconque confidentialité de révéler qu'il y a  
11 des contrats qui en ont et d'autres qui n'en ont  
12 pas de telles clauses conditionnelles.  
13 M. VINCENT REGNAULT :  
14 R. Pour nous, ça fait partie des termes des contrats  
15 dont on préférerait... qui sont particuliers à  
16 chacun des contrats. Donc, on préférerait, pour des  
17 raisons commerciales, que ça ne soit pas divulgué  
18 publiquement.  
19 Q. [346] Et qu'il y en a qui n'ont pas de telles  
20 clauses?  
21 R. Exact. Donc, en fait, la réponse à votre question,  
22 c'est de ne pas mentionner, dans vos plaidoiries,  
23 qu'il y a des contrats avec de telles clauses et  
24 d'autres sans de telles clauses.  
25 Q. [347] Parce qu'on a le titre de la pièce. On n'a

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 294 - La Formation

1 pas la pièce avec les clauses, mais on a le titre  
2 de cette pièce, c'est public. Donc, les gens savent  
3 qu'il y a une pièce qui a été déposée qui est  
4 confidentielle et qui contient les clauses de...  
5 LA PRÉSIDENTE :  
6 Maître Neuman, si ça peut vous éviter des débats et  
7 si ça peut vous aider dans la production de votre  
8 plaidoirie, déposez-là caviardée, les bouts, puis  
9 vous déposerez l'autre bout sous pli confidentiel,  
10 tout simplement là. Ça ne sera pas...  
11 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
12 Je vais voir.  
13 LA PRÉSIDENTE :  
14 Ça ne sera pas les quelques paragraphes qui seront  
15 caviardés là...  
16 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
17 Hum.  
18 LA PRÉSIDENTE :  
19 ... qui devraient poser problème.  
20 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
21 Oui, O.K. Je vais voir ça, mais je vais essayer de  
22 m'arranger pour ne pas avoir... Vous savez que j'ai  
23 tendance à préférer la transparence et que tout  
24 soit public. Donc, je vais essayer de trouver un  
25 moyen de dire les choses pour que toutes les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 295 - La Formation

1 personnes, ici, comprennent de quoi je parle sans  
2 que le reste du public puisse le comprendre.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Parfait.  
5 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
6 Alors, je vous remercie beaucoup.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Merci.  
9 Me HÉLÈNE SICARD :  
10 Euh..., je...  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Maître Sicard.  
13 Me HÉLÈNE SICARD :  
14 Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre en ligne  
15 là. L'offre que vous a faite maître Neuman, pour  
16 moi, physiquement... parce que je vais déjà  
17 travaillé cette fin de semaine du vingt-quatre (24)  
18 et vingt-cinq (25) sur le dossier 4045. C'est  
19 humainement impossible d'arriver à vous produire  
20 quelque chose. C'est évident que la plaidoirie va  
21 être sur... Je comprends qu'Énergir veut un tarif  
22 provisoire qui soit différent du tarif qui avait  
23 déjà été fixé. Mais on a eu des informations, quand  
24 même, à la dernière minute, qui doivent être  
25 interprétés. Puis je pense que la première chose,

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 296 - La Formation

1 c'est l'interprétation des décisions... de la  
2 décision, entre autres, 2020-057 qui va devoir être  
3 faite pour voir quels contrats sont pris en  
4 considération et de quelle façon pour fixer ce  
5 tarif-là. Et je pense que c'est quand même  
6 important de bien vous le présenter parce que c'est  
7 ça qui va être à la base de son tarif provisoire.  
8 J'avais aussi cru comprendre... Puis, là, je  
9 m'excuse pour le temps, Monsieur le Sténographe, je  
10 suis désolée. J'avais cru comprendre qu'il n'y  
11 avait pas de rétroactivité qui allait être  
12 demandée, mais que le tarif va être fixé à partir  
13 du moment où il est fixé, qu'il ne serait pas  
14 rétroactif au premier (1er) octobre, est-ce que  
15 j'ai mal compris ce qu'Énergir a dit, tout à  
16 l'heure? Parce que...  
17 LA PRÉSIDENTE :  
18 Bien, Maître Sicard, je pense que ces  
19 déterminations-là ne seront pas faites avant  
20 l'Étape C. De toute façon là...  
21 Me HÉLÈNE SICARD :  
22 O.K.  
23 LA PRÉSIDENTE :  
24 ... sur qu'est-ce qui va rétroactif. Il y a, peut-  
25 être, la demande d'Énergir mais il y aura toutes

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 297 - La Formation

1 les considérations portées à l'Étape C sur  
2 l'ensemble des trois périodes. Est-ce qu'elles  
3 seront ou pas rétroactives là? Ça fait que...  
4 Me HÉLÈNE SICARD :  
5 O.K.  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 ... je ne voudrais pas recommencer l'audience...  
8 Me HÉLÈNE SICARD :  
9 O.K. Non, non, non.  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 ... sur ce petit bout-là.  
12 Me HÉLÈNE SICARD :  
13 Non, non, non, non. C'est la journée a été longue  
14 pour tout le monde, je pense.  
15 LA PRÉSIDENTE :  
16 Oui.  
17 Me HÉLÈNE SICARD :  
18 Alors, ce qu'ils cherchent là, c'est de faire fixer  
19 un tarif provisoire. Mais vous avez déjà rendu une  
20 décision, il y a déjà un tarif provisoire qui  
21 existe. Je comprends qu'ils veulent le meilleur  
22 tarif provisoire possible, mais pour ça il faudrait  
23 avoir la meilleure interprétation ou la bonne  
24 interprétation des décisions qui ont été rendues.  
25 Et vous allez devoir vous pencher là-dessus puis y

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 298 - La Formation

1 répondre, de toute façon, avant. En tout cas, en ce  
2 qui me concerne, c'est l'offre que je peux vous  
3 faire, autrement. Je vous enverrai une lettre très  
4 courte qui sera la plaidoirie pour vous dire, en  
5 gros, c'est quoi notre position. Bien, le pourquoi  
6 sera limité.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 D'accord. Maître Therriault, est-ce que vous êtes-  
9 là.  
10 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :  
11 Oui, absolument. Donc, je ne me manifestais pas  
12 étant donné que je n'ai pas les mêmes contraintes  
13 au niveau de la participation dans les deux autres  
14 dossiers que mes confrères et consoeurs. Donc, je  
15 m'en remets un peu à votre discrétion et à ce qui a  
16 été soulevé par maître Neuman et maître Sicard.  
17 LA PRÉSIDENTE :  
18 Parfait. Merci. Maître Gertler, est-ce que vous  
19 êtes là? J'ai l'impression qu'on est à l'Halloween.  
20 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
21 Je suis là. Je commence à être long. Moi, je n'ai  
22 pas... On est dans le dossier... On n'est pas dans  
23 4045.  
24 LA PRÉSIDENTE :  
25 Euh...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 299 - La Formation

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
2 On est dans le dossier 4127, mais c'est maître  
3 Champigny qui s'en occupe. Même (inaudible)  
4 maître...  
5 LE STÉNOGRAPHE :  
6 Maître Gertler! Maître Gertler, je n'ai pas compris  
7 maître qui, qui s'occuperait du dossier là,  
8 excusez-moi.  
9 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
10 Comment?  
11 LE STÉNOGRAPHE :  
12 Je n'ai pas compris. Vous avez dit : « C'est maître  
13 untel qui va s'occuper du dossier. » Je n'ai pas  
14 compris c'était qui.  
15 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
16 Maître Champigny.  
17 LE STÉNOGRAPHE :  
18 Merci.  
19 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
20 Gabrielle Champigny, qui travaille dans mon bureau,  
21 qui s'occupe de 4127. Moi, je ne suis pas appelé  
22 pour les deux. Et, honnêtement, si on parle de la  
23 plaidoirie par écrit, je ne sais pas... Par rapport  
24 à tous les autres incidences sur... (inaudible)  
25 dans le dossier, je suis moins certain d'avoir

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 300 - La Formation

1 toutes ces (inaudible)-là. Donc, la plaidoirie,  
2 moi, je ne pense pas avoir une manifestation post  
3 recommandée, alors, je m'en...  
4 LE STÉNOGRAPHE :  
5 Maître Gertler, je perds votre son. Je ne sais pas  
6 si je suis le seul, mais le son n'est vraiment pas  
7 bon.  
8 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
9 Ah... Excusez-moi, excusez-moi.  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 Non. Votre son coupe de temps en temps. Alors, ce  
12 que j'ai compris, Maître Gertler, puis vous pourrez  
13 peut-être confirmer, c'est que vous, vous êtes  
14 disponible la semaine prochaine, pour faire votre  
15 plaidoirie. Vous le seriez moins peut-être dans  
16 l'autre semaine, par la suite.  
17 Bien, enfin, vous n'êtes pas là dans le  
18 dossier 4045, donc vous êtes disponible. Votre  
19 bureau agit dans le dossier 4127, mais c'est maître  
20 Champigny qui agit. Ça fait que vous seriez en  
21 mesure de faire une plaidoirie dans les prochains  
22 jours, c'est un petit peu comme maître Therriault,  
23 là?  
24 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
25 Oui, oui, oui, c'est ça. Est-ce que vous m'entendez

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 301 - La Formation

1 mieux, comme ça, j'ai augmenté le son.  
2 LA PRÉSIDENTE :  
3 Absolument.  
4 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
5 O.K. Excusez-moi et c'est ça. Alors, je devrais  
6 normalement, évidemment, j'ai des choses un peu  
7 partout, là, mais je n'ai pas d'audience qui  
8 devrait créer une barrière complète. Donc, vous  
9 parlez par... oralement, là, c'est ça, pour faire  
10 ça oralement?  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Par écrit.  
13 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
14 Oh, par écrit. Oui, bien encore moins de problème.  
15 LA PRÉSIDENTE :  
16 O.K.  
17 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
18 Ça, j'aurai le temps de le faire.  
19 LA PRÉSIDENTE :  
20 O.K. Alors, je ne vois pas d'autres avocats. Maître  
21 Paquet, je l'ai appelée tantôt, Maître Paquet? Je  
22 pense qu'elle a quitté.  
23 Et ce qu'on va faire, pour être sûrs que  
24 tout le monde soit au courant, là, on va rendre une  
25 lettre publique, là, pour dire une date, là.

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 302 - La Formation

1 Écoutez, on va prendre ça, on va regarder  
2 les dates, on est... on va tenir compte de  
3 l'ensemble des circonstances puis on va vous  
4 revenir sur les dates.  
5 Maître Thibodeau, ce que je vais vous  
6 demander, je vais vous rappeler mon propos de début  
7 d'audience sur le caviardage des notes sténo. Si  
8 Énergir est capable de les faire rapidement, bien  
9 les gens vont pouvoir utiliser aussi les notes  
10 publiques.  
11 Me PHILIP THIBODEAU :  
12 Oui, donc, au niveau du caviardage, il n'y a pas de  
13 problème, on va faire ça dès que possible.  
14 Juste pour conclure là-dessus sur les  
15 délais puis écoutez, j'ai l'impression encore, je  
16 mets mon chapeau de méchant, là, neuf fois sur dix  
17 (10), on n'aura pas d'enjeu avec les délais qui  
18 sont demandés pour tout ça. C'est juste si on a une  
19 demande qui a été déposée le quinze (15) juillet  
20 puis à chaque jour qui passe, bien, évidemment, on  
21 a un écart qui se crée, là, parce qu'il y a...  
22 comme on sait, il y a un bon écart entre ce qui a  
23 été approuvé puis le tarif qui est demandé, là.  
24 Donc, on parle de délais d'une, deux, trois  
25 semaines. Déjà, là, aujourd'hui, vers la fin

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 303 - La Formation

1 octobre, on est beaucoup plus tard que ce à quoi on  
2 s'attendait, là, au mois de septembre.  
3 Donc, notre malaise, notre malaise est là,  
4 puis donc, je comprends que ça va être pris par la  
5 Régie en compte puis également, je vois que  
6 probablement que la Régie va devoir balancer dans  
7 différentes options, là. Nous, on parlait de ce  
8 jeudi, mais différents intervenants parlaient de  
9 différents délais.  
10 Peut-être je demanderais par contre, là,  
11 pour fins de... pour s'en tenir un peu à ce qui  
12 était prévu, c'est-à-dire pas nécessairement  
13 ordonner... s'il y a un délai qui est prévu, bien  
14 que ça soit le même pour tous. Donc, pour fournir  
15 les réponses et non nécessairement que certains  
16 bénéficient de plusieurs jours pour modifier leur  
17 plaidoirie en conséquence.  
18 LA PRÉSIDENTE :  
19 Bien, en fait, Maître Thibodeau... Maître Sicard,  
20 ça ne sera pas long, c'est sûr que si on devait se  
21 rendre, par exemple, à la porte ouverte de maître  
22 Sicard du deux (2) novembre, mettons qu'on allait  
23 jusqu'au deux (2) novembre, c'est sûr qu'on va  
24 ajuster toutes les autres demandes, vous n'auriez  
25 pas besoin de produire ça ce jeudi si... les

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 304 - La Formation

1 intervenants, on va vous donner quelques jours  
2 avant, mais on ne vous contraindra pas à fournir  
3 quelque chose pour qu'ensuite, ça reste assis sur  
4 le coin du bureau.  
5 Alors, on va vous donner un temps qui  
6 équitable, en fonction de l'ensemble des dates  
7 qu'on va regarder. On va essayer d'être équitable  
8 pour tout le monde, là.  
9 Me HÉLÈNE SICARD :  
10 O.K. Est-ce que je comprends que ce que maître  
11 Thibodeau semblait demander, c'est que ça soit la  
12 même date pour déposer les plaidoiries. Si on était  
13 en audience directe, j'aurais entendu avant de  
14 plaider, ce qu'il a à dire. Je veux être certaine  
15 que j'ai le temps de lire ce qu'il a à plaider...  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Oui.  
18 Me HÉLÈNE SICARD :  
19 ... avant de vous envoyer ma plaidoirie, c'est la  
20 seule chose.  
21 LA PRÉSIDENTE :  
22 Bien, ça serait... je pensais qu'il voulait dire  
23 les mêmes dates entre intervenants, donc, pas un  
24 intervenant le jeudi puis vous...  
25

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 305 - La Formation

1 Me PHILIP THIBODEAU :  
2 Exact, nous, ça serait de manière contemporaine.  
3 Me HÉLÈNE SICARD :  
4 O.K. C'est correct, ça.  
5 LA PRÉSIDENTE :  
6 Alors, ça fait qu'on va regarder les dates, là, et  
7 puis on va essayer de trouver une date qui  
8 satisfait ou qui concilie les positions de  
9 l'ensemble des participants et puis Maître  
10 Thibodeau, n'oubliez pas votre affirmation  
11 solennelle pour les pièces confidentielles, le  
12 caviardage.  
13 Je pense que j'ai fait tous mes messages du  
14 commanditaire là-dessus. Il me reste à vous  
15 remercier. La journée a été longue. Merci beaucoup  
16 aux témoins, ce n'est pas facile, pendant plusieurs  
17 heures comme ça. Alors, merci à tout le monde.  
18 Merci beaucoup aux intervenants aussi, pour leurs  
19 excellentes questions.  
20 Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter  
21 une belle soirée.  
22 Me HÉLÈNE SICARD :  
23 Merci.  
24 Me PHILIP THIBODEAU :  
25 Maître Duquette...

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 306 - La Formation

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Oui.  
3 Me PHILIP THIBODEAU :  
4 Je sens qu'il y a beaucoup de gens qui vont me  
5 regarder. On vous avait parlé, tout à l'heure, de  
6 la déclaration assermentée, là. On a pris  
7 connaissance des pièces. Vous avez suggéré de le  
8 faire en audience. On serait disponible à le faire  
9 ou si vous voulez, on peut aller par écrit, là,  
10 déposer des déclarations assermentées, là et le  
11 témoin pourrait également faire ça (inaudible).  
12 LA PRÉSIDENTE :  
13 (Inaudible), alors, Maître Regnault, j'imagine que  
14 ça serait, vous voulez le faire là? On ne l'entend  
15 pas.  
16 M. VINCENT REGNAULT :  
17 J'ai dit absolument, les contrats qui ont été  
18 évoqués, là, dans les... plus récemment, là, font  
19 l'objet des mêmes... les mêmes raisons pour  
20 demander leur confidentialité, là, qu'il y a dans  
21 les affidavits précédents qui avaient été soumis à  
22 la Régie de l'énergie.  
23 Me PHILIP THIBODEAU :  
24 Pour fins de clarté, je répète les pièces, là, on  
25 les a passées ensemble. Bien, évidemment, il y a la

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 307 - La Formation

1 B-0336, la 349, 350, 383. Donc, elles seraient  
2 toutes visées, là, par la demande de  
3 confidentialité.  
4 LA PRÉSIDENTE :  
5 C'est parfait. Une petite technicalité, mais des  
6 fois, c'est utile au niveau des demandes.  
7 Alors, est-ce qu'il y a d'autres matières à  
8 regarder, avant que ne l'on se quitte.  
9 Me PHILIP THIBODEAU :  
10 Alors, je comprends, les témoins sont libérés?  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Oui, Maître, je voulais juste m'assurer avant.  
13 Alors, donc, il n'y a pas rien d'autre. Alors  
14 effectivement, les témoins sont libérés avec nos  
15 remerciements et on va vous souhaiter une belle  
16 soirée tout le monde. Merci.  
17 Me PHILIP THIBODEAU :  
18 Merci.  
19 M. VINCENT REGNAULT :  
20 Merci.  
21 LA PRÉSIDENTE :  
22 Au revoir.  
23 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
24 Merci, au revoir.  
25 AJOURNEMENT

R-4008-2017 PANEL ÉNERGIR  
19 octobre 2020 Interrogatoire  
HUIS CLOS - 308 - La Formation

1 SERMENT D'OFFICE :  
2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.  
8  
9 ET J'AI SIGNE:  
10  
11  
12 Sténographe officiel. 200569-7